Plan Climat-Énergie Territorial
de la Communauté de l'auxerrois
(document unique)

ENJEUX ET STRATEGIE
PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE
PLAN D'ACTIONS 2011-2016

version du 31/08/2015 (document évolutif)

communauté
de l'auxerrois

Sommaire

1. Enjeux et stratégie du plan climat-énergie territorial de la Communauté de l'auxerrois

1-1 Un engagement pour répondre au défi du XXI ème siècle — 4
1-2 Les périmètres d'intervention — 4
1-3 Les objectifs de la démarche — 4
1-4 Les acteurs impliqués — 5
1-5 La gouvernance — 5
1-6 Le processus d'élaboration — 7
1-7 Le volet adaptation au changement climatique — 8
1-8 La réalisation des bilans carbone — 9
1-9 L'élaboration d'un document d'orientation — 10
1-10 Les axes stratégiques retenus — 10
1-11 Une réussite qui ne peut-être que collective — 11
1-12 Le projet de pôle environnemental — 13

2. Plan d'actions 2011/2016 — 14

2-1 Les objectifs chiffrés et les multiples finalités — 15
2-2 Sommaire du plan d'actions — 16
2-3 1ère typologie d'action (actions concrètes immédiates sur secteurs prioritaires) — 17

Habitat patrimoine & services/compétences :
-fiche 1/4 : programme logements durables — 19
-fiche 2/4 : aide à l'accession à la propriété dans une démarche de plan climat — 22
-fiche 3/4 : agir sur la densité de programmes neufs — 24
-fiche 4/4 : mise en place d'un observatoire « Politique de la Ville - Habitat » — 26

Habitat territoire :
-fiche 1/8 : implication des habitants (thermographie aérienne 2011) — 28
-fiche 2/8 : implication des habitants (thermographie aérienne 2014) — 30
-fiche 3/8 : accompagner les opérateurs publics et privés — 31
-fiche 4/8 : accompagner les copropriétés (ARCI 89) — 32
-fiche 5/8 : accompagner les copropriétés (CoachCopro) — 34
-fiche 6/8 : mobiliser la filière construction — 35
-fiche 7/8 : implication des habitants (challenge FAEP) — 37
-fiche 8/8 : implication des habitants (appartement pédagogique OAH) — 39

Energie territoire :
-fiche 1/3 : action auprès des entreprises de plus de 10 salariés — 40
-fiche 2/3 : action auprès des artisans et des petites entreprises — 41
-fiche 3/3 : accompagnement spécifique des artisans et des petites entreprises — 42

Transports et déplacements patrimoine & services/compétences :
-fiche 1/7 : remplacement progressif du parc de véhicules de services — 43
-fiche 2/7 : DSP transports : réduction de la consommation de carburant — 44
-fiche 3/7 : projet de transport collectif en site propre (TCSP) — 46
-fiche 4/7 : mise en oeuvre d'une politique cyclable — 48
-fiche 5/7 : sensibilisation au mode alternatif à la voiture individuelle — 50
-fiche 6/7 : plan de déplacements des administrations et des structures de + de 10 salariés — 51
-fiche 7/7 : suivi de la politique de mobilité durable — 52

Transports et déplacements territoire :
-fiche 1/5 : adhérer à la charte CO2 « les transporteurs s'engagent » — 53
-fiche 2/5 : offrir aux entreprises un mode de transport alternatif au camion — 56
-fiche 3/5 : Formation éco-conduite — 57
-fiche 4/5 : Combiner vélo et train pour aller plus loin avec Vélibourgogne — 58
-fiche 5/5 : Livraison urbaine - optimisation du dernier kilomètre — 59
Exemplarité de l'Etat — 60
Alimentation durable et circuits courts :
-fiche 1/2 : valoriser les produits locaux, de saison et de qualité auprès des Consommateurs — 63
-fiche 2/2: soutenir une agriculture locale de qualité — 65
Déchets patrimoine & services/compétences :
-fiche 1/5 : réduction des déchets — 67
-fiche 2/5 : réduction des déchets - appel à projet Territoires — 71
-fiche 3/5 : valorisation des déchets — 73
-fiche 4/5 : transport et traitement des ordures ménagères résiduelles — 76
-fiche 5/5 : transport des déchets recyclables — 77
Plan climat de la Ville d'Auxerre — 78
Actions d'accompagnement des communes — 82
2-4 2ème typologie d'action (animations transversales et processus pour actions nouvelles) — 84
- un exemple cité : action association RADD — 85
2-5 3ème typologie d'action (planification et aménagement du territoire) — 90
- fiche 1/2 : Elaboration du Schéma de cohérence territorial (SCoT) du Grand Auxerrois — 91
- fiche 2/2 : Encourager un développement urbain durable et la reconstruction de la ville sur elle-même par la mise en place d'un pôle aménagement — 93
2-6 Aménagement du territoire (autres actions) — 95
- fiche 1/3 : Contournement Auxerre Sud — 96
- fiche 2/3 : Action TIC — 97
- fiche 3/3 : Action SIG — 101
2-7 Le pôle environnemental communautaire, action emblématique du plan climat — 102
2-8 Développement des énergies renouvelables — 110
- fiche 1/7 : fiche générique — 111
- fiche 2/7 : géothermie très basse énergie — 113
- fiche 3/7 : chaufferie bois sur réseau de chaleur — 114
- fiche 4/7 : éolien — 115
- fiche 5/7 : valorisation des déchets ménagers et assimilés — 116
- fiche 6/7 : filières agricoles — 117
- fiche 7/7 : réinjection de biométhane dans le réseau — 118
2-9 Action type charte partenaire — 119
-un exemple cité : l' EPNAK — 120
2-10 Adaptation au changement climatique — 121
2-11 Communication, suivi et évaluation — 124

Documents de référence (mis en ligne sur *www.**communaute-auxerrois**.com/)*

- Bilans carbone réalisés en 2011
- Document d'orientation du plan climat produit au 1er semestre 2012
- Délibération n° 2012 - 088 (conseil communautaire du 20/09/2012)
- Délibération n° 2012 - 132 (conseil communautaire du 13/12/2012)

1 Un engagement pour répondre au défi du XXIème siècle

Le changement climatique est en marche; certaines modifications sont déjà perceptibles à l'échelle de la Bourgogne, comme l'augmentation des températures moyennes et la modification du régime des pluies. Les incidences d'un tel changement, outre les paramètres climatologiques, sont de mieux en mieux évalués et concernent tout un chacun, car les répercussions peuvent être nombreuses sur la santé, l'agriculture, l'économie, l'écologie, la ressource en eau,….. selon son niveau de vulnérabilité.

Ce changement climatique est lié à un fort accroissement des émissions de gaz à effet de serre accentuant le phénomène naturel d'effet de serre. Les prévisions relatives au changement climatique avancées par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) sont peu optimistes : il faut agir vite pour réduire et atténuer les effets du changement climatique (dont 60% sont provoqués par la combustion d'énergies fossiles), mais également s'adapter car certains changements sont déjà en marche et souvent irréversibles.

Mais l'enjeu est double : outre le défi climatique, le contexte énergétique mondial évolue en continuant à puiser dans les réserves décroissantes d'énergies fossiles. Le développement des pays émergents renforce la demande avec une production restant limitée ou instable.

Dans ce contexte, la dépendance de notre société et de notre économie à ces ressources reste très élevée. Les conséquences de l'augmentation du prix des énergies fossiles sont multiples : augmentation du coût des transports, fragilisation de certaines filières économiques, renforcement des inégalités sociales avec un accroissement de la fracture énergétique. Ici également, il faut agir vite, s'adapter et faire évoluer nos modes de vie.

1-2 Les périmètres d'intervention

Le plan climat-énergie territorial (PCET) de la Communauté de l'auxerrois intervient sur :

- le périmètre patrimoine & services, représentatif du fonctionnement de l'institution et des différents services publics qu'elle accomplit dans l'exercice de ses compétences.
- le périmètre territoire tous acteurs et secteurs d'activités confondus.

1-3 Les objectifs de la démarche

Le plan climat-énergie territorial (PCET) de la Communauté de l'auxerrois vise à mobiliser les acteurs du territoire autour d'un triple objectif:

- la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
- la réduction de la vulnérabilité du territoire face à la raréfaction des énergies fossiles et à la hausse du prix de l'énergie (dont les aspects économiques et sociaux).
- l'adaptation du territoire à l'évolution inévitable du climat.

Il s'agit de s'inscrire dans une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre préconisée par le GIEC pour limiter le réchauffement climatique à + 2 °C. L'Union Européenne a fixé un cap : les « 3 X 20 » à l'horizon 2020. Son application en France, adoptée avec le Grenelle de l'environnement engage le pays à améliorer de 20 % l'efficacité énergétique, à réduire de 20% les émissions de GES par rapport à 1990 et à porter à 23 % la part des énergies renouvelables.

Ce PCET a également pour vocation d'assurer la déclinaison territoriale du schéma climat air énergie (SRCAE) de la région Bourgogne à l'échelle de la Communauté de l'auxerrois, dont l'hypothèse optimale à l'horizon 2020 correspond à:

- une réduction de la consommation d'énergie primaire de moins 25% par rapport à 2005,
- une réduction de moins 24% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005,
- un développement des énergies renouvelables permettant d'atteindre 23% minimum de production d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale, en mettant l'accent sur le bois énergie et l'éolien et sous réserve d'une maîtrise des consommations énergétiques de 20% par rapport aux consommations de 2005.

1-4 Les acteurs impliqués

Selon vue ci-dessous, trois échelles d'intervention sont impliquées avec leur jeu d'acteurs.

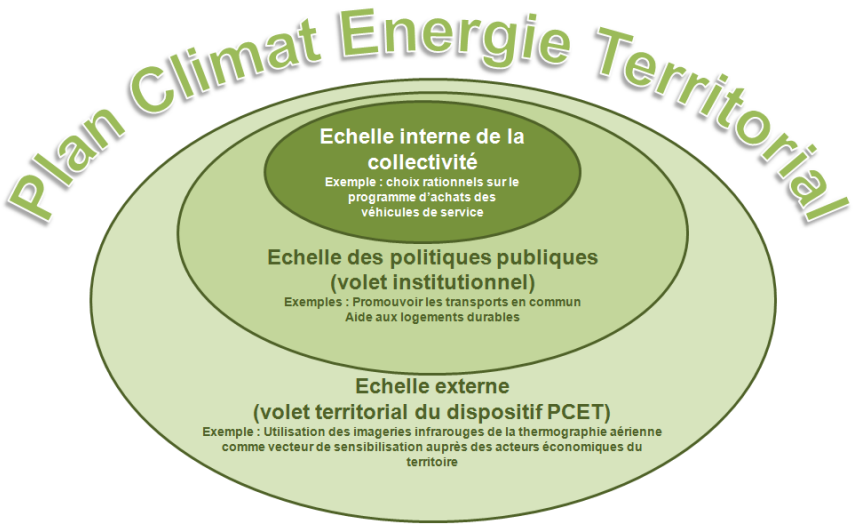

- l'échelle interne (leviers directs), qui vise à réduire les émissions de GES et à diminuer la vulnérabilité énergétique du patrimoine et des activités de l'administration communautaire, avec à la fois une obligation de résultats et un devoir d'exemplarité ;
- l'échelle institutionnelle, qui regroupe l'ensemble des politiques et services rendus par la communauté de l'auxerrois, par ses compétences obligatoires ou volontaristes, susceptibles de constituer des leviers pertinents, avec une réelle faculté à influer sur le territoire de l'auxerrois et auprès de ses habitants
- l'échelle territoriale (leviers principalement indirects) qui consiste à construire des espaces d'échanges et de projets par la prise d'initiatives de mobilisation et d'animation des acteurs du territoire afin de démultiplier les processus d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et énergétique.

1-5 la gouvernance du plan climat de la Communauté de l'auxerrois

Il a été retenu le principe d'un comité technique élargi à l'ensemble des acteurs, représentatif de la diversité des acteurs du territoire. Il est composé d'une quarantaine de correspondants,

en vue de favoriser la concertation et la co-construction, que ce soit avec les habitants, les acteurs socio-professionnels et les collectivités.

Le mode de concertation et de mise en œuvre du plan climat de la Communauté de l'auxerrois **est ainsi le suivant** :

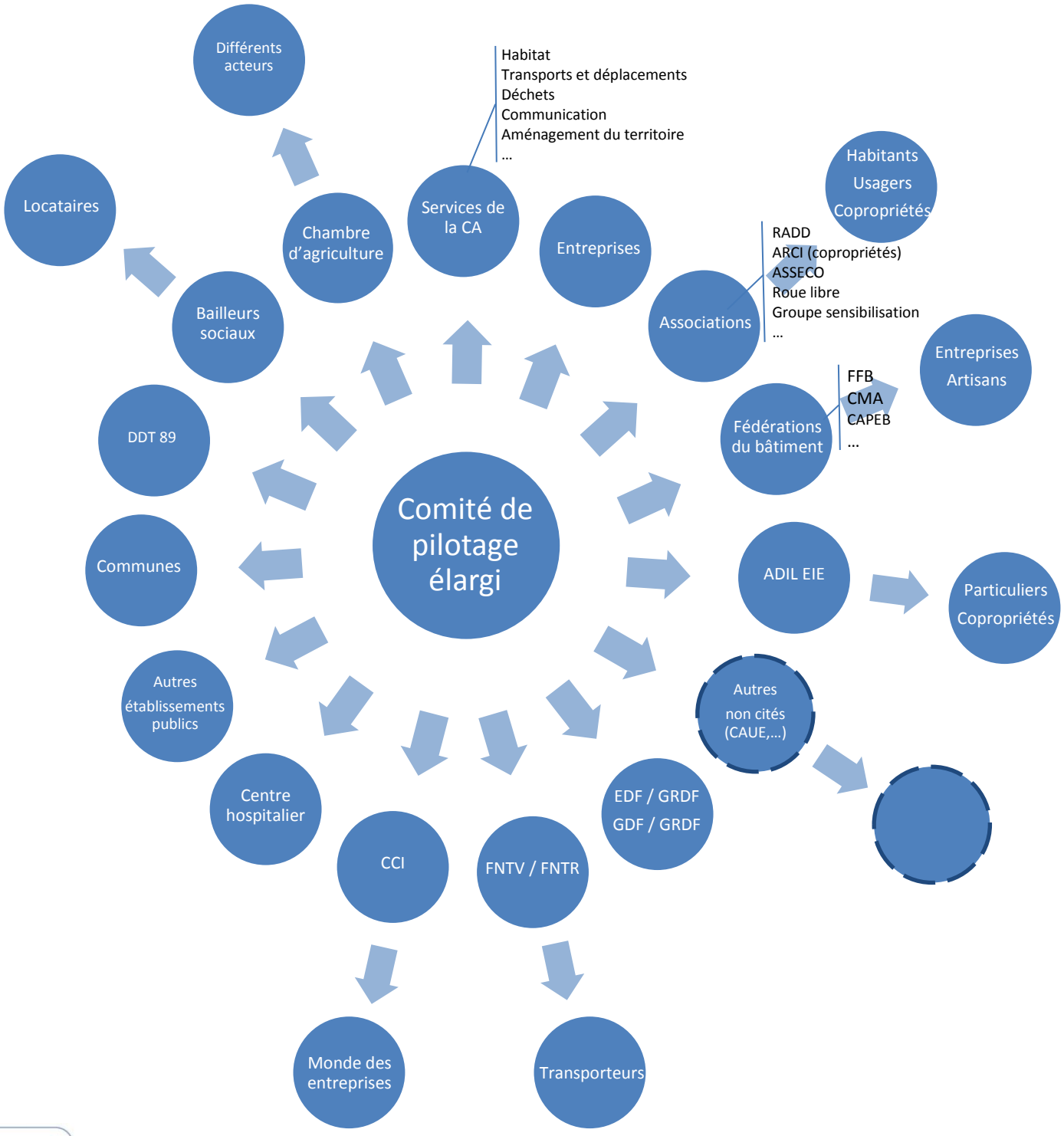

1-6 Le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan climat de la Communauté de l'auxerrois **est le suivant** :

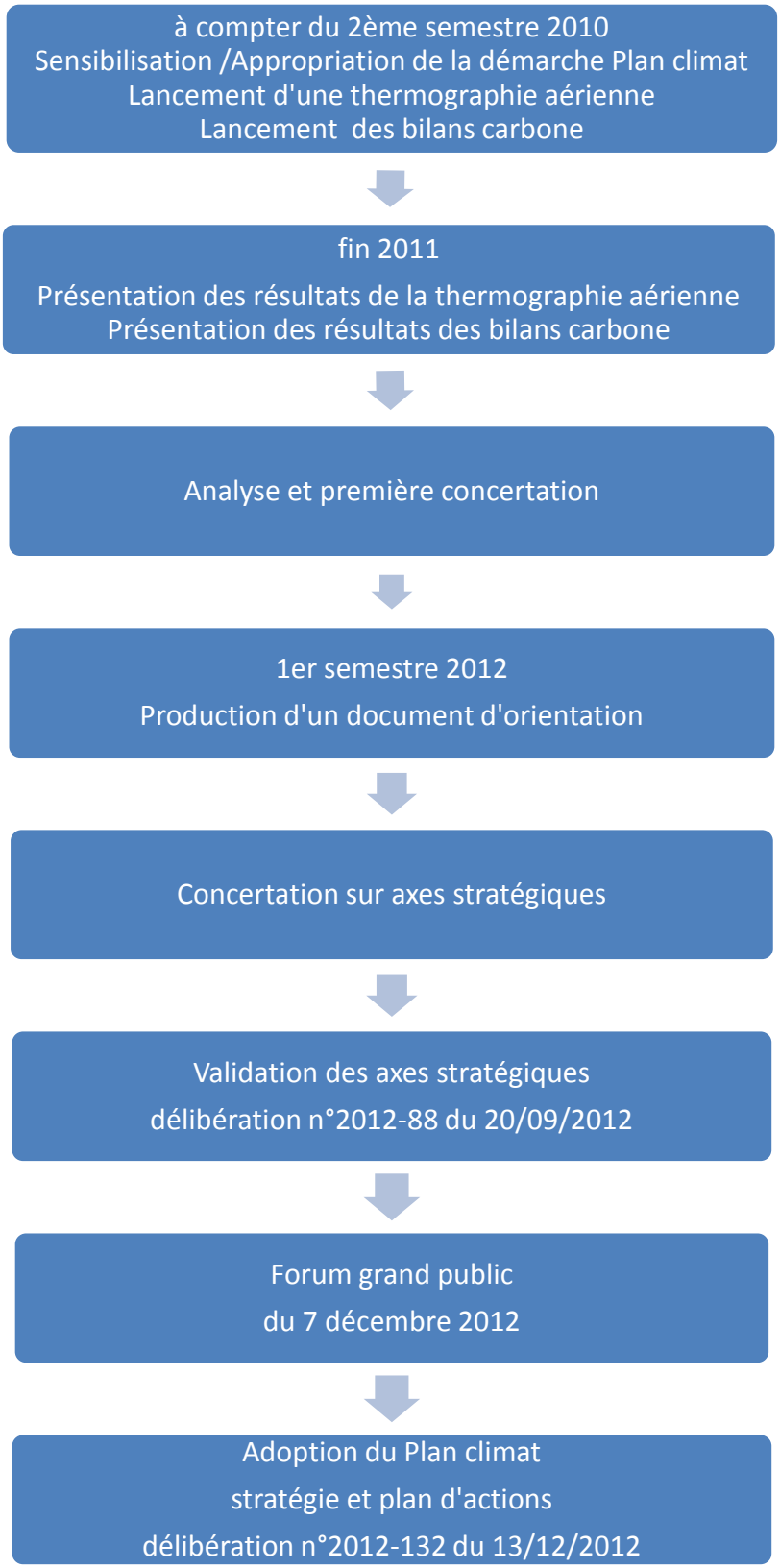

1-7 Volet adaptation au changement climatique

Il accompagne chaque plan climat. Les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont pour but d'atténuer le changement climatique mais ne permettront pas d'éviter les bouleversements en cours. C'est d'ailleurs l'objet du facteur 4 ayant pour objectif d'ici 2050 une diminution par 4 des consommations d'énergie visant à contenir le réchauffement de la planète à plus deux degrés.
Face à ces perturbations, le territoire devra s'adapter là où il serait le plus vulnérable.
Le département de l'Yonne n'est à priori pas concerné par une pénurie de précipitations mais simplement par une modification du régime des pluies, ce qui n'exclut pas des sécheresses estivales activant les mesures de restriction d'eau. Ce volet adaptation du plan climat qui ne concernerait que les enjeux sanitaires et socio-économiques liés à l'augmentation des températures et au dérèglement des saisons, sera d'ores et déjà intégré aux réflexions et actions engageant le territoire et ses acteurs sur le moyen et long terme (exemple : décisions d'aménagement et de développement d'infrastructures notamment à l'échelle du SCOT).

1-8 Réalisation des bilans carbone

L'étape initiale d'un Plan Climat est la réalisation d'un référentiel à l'instant « t » des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ainsi deux bilans carbone ont été réalisés à partir des consommations de l'année de référence 2010 :

- l'un sur le périmètre patrimoine & services de la Communauté, représentatif de ses activités de service public et du fonctionnement de son institution.
- l'autre sur le périmètre territoire de la Communauté (constitué des 19 communes adhérentes en 2010) tous secteurs d'activité confondus.

Parallèlement à l'objectif de réduction des émissions de GES visant à lutter contre le réchauffement climatique, se joue donc la question de la vulnérabilité énergétique de la Collectivité, mais également celle de tous les acteurs du territoire, comme les ménages de plus en plus soumis à la vulnérabilité énergétique ou bien les communes qui doivent chauffer leurs bâtiments publics.

1-8-1 Bilan carbone patrimoine & services

Le bilan carbone Patrimoine & services de la Communauté a été évalué à **7 200 téq CO2** selon décomposition ci-dessous (référence année 2010).

Le poste déchets, issu d'une compétence forte de la Communauté, représente près de 60 % des émissions globales de GES s'expliquant par le fort tonnage géré par la Collectivité et par l'émissivité du traitement des déchets.

Le poste frêt représente plus de 25 % des émissions globales de GES et provient en grande partie des transports en commun autre compétence forte de la Communauté, mais aussi du transport des déchets.

poste **Déchets** 4200 téq CO2 **59 %** du Bilan Carbone
36 300 tonnes déchets dont 21 000 tonnes OM

poste **Frêt** 1 900 téq CO2 **26 %** du Bilan Carbone			
Transports en commun	Transport des déchets	Collecte PL OM	Divers(frêt interne,.....)
1 064 téq CO	418 téq CO	361 téq CO	57 téq CO
56% des 26 %	22% des 26 %	19% des 26 %	

Immobilisations 380 téq CO2 **5 %** du BC
véhicules collecte déchets 67 % de 5%
véhicules transports urbains 23% de 5%
Bâtiments : 4 %
Parc informatique : 3 %

Energie 350 téq CO2 **5 %** du BC
Electricité DSP Eau 91 % des 5 %
chauffage gaz locaux CTM 6% des 5 %
électricité autres

Déplacements 320 téq CO2 **4 %** du BC
Visiteurs 170 téq CO2 53% des 4 %
Domicile-travail 110 téq CO 35 % des 4%
Professionnels 40 téq CO2 12 % des 4%

Divers **1%**

La localisation d'un centre d'enfouissement plus proche à compter du 1er janvier 2013 produit depuis cette date un impact positif sur les émissions « transports ».

1-8-2 Bilan carbone Territoire

Le bilan carbone Territoire de la CA a été évalué à **730 000 téq CO2** selon décomposition ci-dessous (référence année 2010):

ENERGIE Sources fixes 280 000 téq CO2 **39 %** du bilan carbone		
part Résidentiel	part Tertiaire	part Industrie
53%	21%	26%

TRANSPORTS 230 000 téq CO2 **32 %** du bilan carbone	
part Déplacements de personnes	part frêt
58%	42%

ALIMENTATION 110 000 téq CO2 **15 %** du bilan carbone

CONSTRUCTION et VOIERIE 52 000 téq CO2 **7 %** du bilan carbone	
part Bâtiments	part Routes et Infrastructures
78%	22%

AGRICULTURE 22 000 téq CO2 **3%** du bilan carbone

Autres entrants (emballages) 23 000 téq CO2 **3%** du bilan carbone

déchets (**fin de vie**) 11 000 téq CO2 **1%** du bilan carbone

A titre d'ordre de grandeur, le bilan carbone territoire est 100 fois supérieur au bilan carbone patrimoine & services de la Communauté (rapport 730 000 téqCO2 / 7 200 téqCO2).

Le profil climat obtenu transcrit bien le caractère urbain/périurbain du territoire.

Le poste prépondérant en terme d'émissions de GES est celui des sources fixes représentant les consommations d'énergies des secteurs résidentiel/tertiaire (chauffage) et industriel. Elles pèsent 39% des émissions globales de GES. Un zoom sur le résidentiel fait apparaitre une classe énergétique F (très énergivore), représentative d'un bâti existant ancien majoritairement construit avant 1974 date de la première réglementation thermique.

Le secteur du transport (émissions générées par les déplacements de personnes sur le territoire (résidents et visiteurs) et le transport de marchandises représente quant à lui 32 %.

Le poste lié à l'alimentation représente 15 % des émissions, la construction et la voierie 7 % et l'agriculture 3 %.

Les émissions énergétiques (combustion d'énergies gaz, fioul, électricité, carburants, ….) représentent 68 % des émissions globales.

Les émissions non énergétiques (fluides frigorigènes, agriculture hors carburant, fin de vie des déchets, construction et voierie, production des entrants alimentaires et autres) représentent 32 %.

Pour une meilleure compréhension des flux, le bilan carbone distingue les émissions directes (émises sur le territoire) des émissions indirectes (émises à l'extérieur du territoire). Ainsi, les émissions directes représentent 47 % des émissions globales, les émissions indirectes 53 %.

1-9 L'élaboration d'un document d'orientation

L'analyse des résultats a été traduite en 2012 dans un document d'orientation du plan climat intégrant les réflexions déjà portées par la Communauté dans l'exercice de ses compétences, ainsi qu' un état des lieux mémorisant les actions déjà mises en œuvre sur le territoire (exemples la thermographie aérienne de la Communauté et le Programme logements durables directement en lien avec la consommation d'énergie des sources fixes, premier poste émetteur d'émissions de GES), et dressant des perspectives pour alimenter la réflexion avec l'ensemble des acteurs en vue de dégager des pistes d'actions complémentaires sur la totalité des secteurs.

Il est précisé que le rapport des deux bilans carbone et le document d'orientation du plan climat ont été rendus publics par une mise en ligne sur le site internet de la Communauté, favorisant ainsi l'appropriation des résultats par le public et leur mise en perspective.

1-10 Les axes stratégiques retenus

- Les énergies fossiles sont responsables de la majorité des émissions.

- La logique est d'intervenir en priorité sur les 3 secteurs les plus émetteurs (énergies, transports et alimentation), avec possibilités d'action dans les autres secteurs en fonction de leur faisabilité et de leur maturité. Certaines actions peuvent ainsi permettre

des résultats visibles rapidement et peuvent motiver la mise en œuvre d'actions plus complexes ou à échéance plus longue.

- Pour les énergies (39 % du Bilan carbone global), la prédominance des émissions du secteur résidentiel (53%) a été mise en perspective avec la caractérisation du parc de logements existants (quantité, années de construction, insalubrité), l'offre et la demande (flux migratoire de population), l'incitation à la rénovation par les propriétaires occupants, l'objectif de construction sur le territoire et les résultats de la thermographie aérienne réalisée en 2011 véritable diagnostic territorial à grande échelle des déperditions de toitures. A noter le programme logements durables mis en place par la CA dans le cadre du PLH.

- L'utilisation de l'énergie dans les bâtiments du secteur tertiaire pèse pour environ 20 %, et l'industrie pour le quart des émissions.

- Le thème « transports » (32 % du Bilan carbone global) recouvre les déplacements de personnes et de marchandises. Les acteurs du territoire principalement concernés sont les délégations régionales des fédérations nationales du transport routier de voyageurs (FNTV) et du transport routier de marchandises (FNTR), ainsi que les représentants des entreprises du transport du territoire. Le plan climat de la Communauté de l'auxerrois s'appuiera également sur les mesures régionales comme la charte CO2 « les transporteurs s'engagent », profitant au territoire de l'auxerrois en raison des entreprises extérieures qui venaient le desservir, et s'agissant de montrer l'exemplarité de ces mêmes entreprises. A noter que la Communauté de l'auxerrois a identifié dans l'exercice de sa compétence transports plusieurs axes de travail dès 2012.

- De fait, les secteurs de l'habitat et des transports très énergivores sur le territoire rejoignent les questions relatives à l'aménagement urbain et à la planification spatiale (articulation avec le SCOT, voir fiche action s'y rapportant).

- Le thème « alimentation » (15 % du Bilan carbone global) rejoint la problématique des circuits courts et de proximité, les produits de saison et le frais.
  Pour mémoire, l'édition 2012 des Rencontres Auxerroises du Développement Durables pour thème « bien se nourrir sans dévorer la planète », les 30 et 31 mars 2012 à Auxerre, s'est inscrite en plein dans cette thématique (250 personnes présentes).

1-11 Une réussite qui ne peut-être que collective

- Le PCET de la Communauté de l'auxerrois étant étendu au territoire, il n'y aura pas de résultats probants sans l'implication de tous les acteurs obtenue par une mobilisation importante.

- L'objet est d'identifier et de rassembler toutes les pistes et propositions d'actions qui peuvent contribuer à la rédaction du projet de plan climat du territoire, véritable feuille de route vers les « 3 fois 20 du Grenelle », dans le cadre d'une vision 2020 pour une

agglomération plus sobre en carbone et moins dépendante aux énergies fossiles, et en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs.

- La trentaine d'actions initialement identifiées sur ces thèmes, a alimenté le Plan climat de l'auxerrois, au travers d'opérations spécifiques comme par exemples pour l'habitat :
  - la thermographie aérienne réalisée en 2011, véritable lanceur du plan climat, dotant la Communauté d'un véritable outil de diagnostic territorial à grande échelle des fuites de chaleur en toiture, avec près de 4500 « thermicartes » remises aux particuliers,
  - la carte postale « on est tous branchés par les économies d'énergie » imprimée à 40 000 exemplaires et diffusée début septembre 2011 dans chaque foyer fiscal,
  - 16 réunions publiques sur l'énergie dispensées dans les communes entre décembre 2011 et mai 2012,
  - le programme initial logements durables visant 200 logements rénovés à mai 2014.
  - l'action en partenariat avec la CCI 89 menée de septembre 2012 à avril 2013 et consistant à présenter aux chefs d'entreprises les imageries infrarouges de leurs bâtiments industriels.

- La mise en oeuvre du plan climat doit s'inscrire dans le temps, dans une démarche d'amélioration continue avec tous les acteurs.

- En l'occurrence, l'action de la société SITA /SHAMROCK Environnement utilisant le transport fluvial pour transporter ses ferrailles (provenant pour partie des déchetteries de la Communauté de l'auxerrois), met admirablement bien en perspective l'utilisation du port fluvial de GRON comme alternative au transport routier.

- Dans le domaine de la valorisation des déchets, le territoire reste tributaire du développement de filières et de l'implantation d'entreprises spécialisées, comme YONNE RECYCLAGE installée sur la commune de VENOY.

- Bien que le programme d'actions actuellement amorcé ne peut garantir et affirmer l'atteinte des objectifs en matière de réduction des consommations énergétiques, la démarche d'élaboration du PCET a fait naitre une ébauche de mobilisation générale qui devra être accentuée par une mise en œuvre plus large du PCET, notamment au travers du renforcement des dynamiques locales .

- La dynamique engagée est donc à poursuivre par :
  - l'ensemble des acteurs dans leur propre domaine,
  - un renforcement de la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans les différents documents de planification, et notamment au travers du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).
  - la définition d'orientations nécessaires à l'adaptation du territoire au changement climatique (réduction de la vulnérabilité du territoire où il serait le plus vulnérable).

1-12 Le pôle environnemental communautaire

Le pôle environnemental communautaire est une action emblématique du plan climat de la Communauté de l'auxerrois. Ce projet initialement inscrit dans le Contrat d'Agglomération a été réécrit lors du passage en Communauté d'agglomération au 1er janvier 2011, en intégrant notamment la dimension plan climat-énergie territorial de la Communauté de l'auxerrois.

Ce projet se positionne comme lieu de synergie et de portage de projets multi-acteurs, lié au développement durable et à la transition écologique et énergétique.

Le projet a fait l'objet d'une étude de définition en 2013, puis d'une mission d'aide à la décision en 2014.

L'étude de définition, menée avec le cabinet AUXILIA a conduit à l'issue d'une large consultation à étudier la mise en œuvre des 3 orientations stratégiques suivantes:

- Vitrine de la politique environnementale de la Communauté de l'auxerrois et mise en œuvre du plan climat,
- Soutien aux métiers de l'économie verte sur le territoire,
- Education citoyenne environnementale.

L'instruction s'est poursuivie avec le recrutement d'un second cabinet (FLORES) pour une mission d'aide à la décision (tranche ferme), et pour la réalisation d'un cahier des charges en vue de recruter un architecte (tranche conditionnelle).

La tranche ferme a permis de finaliser l'aménagement fonctionnel et spatial de l'équipement, et d'éclairer les élus vis-à-vis des scénarii de réalisation et d'implantation géographique.

L'ensemble des investigations a conduit à approuver la réalisation du bâtiment aux Boutisses à Auxerre, et sur une base de dimensionnement à 750 m2 de surface utile, pour un budget prévisionnel de 3 100 000 euros TTC.

Le pôle environnemental présente ainsi un intérêt stratégique pour le territoire comme plateforme de développement durable, moteur de la transition écologique et énergétique dans une dynamique de réseau et de soutien au développement d'une économie verte sur le territoire en lien avec le développement économique.

La construction du bâtiment qui doit incarner et porter cette vocation à forte connotation environnementale, et répondre à des attentes comme la qualité environnementale du bâtiment, l'évolutivité et la modularité des espaces tertiaires, la qualité des espaces d'exposition (acoustique, scénographie), l'aménagement des espaces extérieurs, sera confié à une équipe de maîtrise d'œuvre à l'issue d'un concours d'architectes.

Selon le calendrier prévisionnel d'opération, la mise en service est prévue début 2018.

D'ici cette mise en service, la concertation avec les différents partenaires du projet doit être poursuivie, sans attendre la nomination du directeur de site plus spécifiquement affecté à l'espace incubateur et qui devra être un véritable animateur de réseau.

Plan Climat-Énergie Territorial de la Communauté de l'auxerrois

2) Plan d'actions 2011/2016

documents de référence

- bilans carbone réalisés en 2011
- document d'orientation du plan climat produit au 1er semestre 2012
- délibération 2012-088 votée en Conseil communautaire du 20/09/2012
- délibération 2012-132 votée en Conseil communautaire du 13/12/2012

avec annexes

2-1
Les objectifs chiffrés pour 2020

● moins 20% de consommations d'énergie par l'efficacité énergétique

● moins 20% d'émissions de gaz à effet de serre

● plus 23% d'énergies renouvelables

De multiples finalités

réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles

réduire la précarité énergétique des ménages

……

adaptation au changement climatique

évaluation des dispositifs par la mise en place d'indicateurs de réalisation

➡ **réussir la transition écologique et énergétique du territoire**

2-2
Sommaire du plan d'actions

- 1ere typologie d'action (page 17)
La mise en œuvre d'actions concrètes immédiates

- 2ème typologie d'action (page 84)
La mise en œuvre d'animations transversales et de processus contribuant à l'émergence d'actions nouvelles

- 3ème typologie d'action (page 90)
La planification et l'aménagement du territoire

- Aménagement du territoire /autres actions (page 95)

- Le Pôle environnemental communautaire (page 102)

- Développement des énergies renouvelables (page 110)

- Actions type « charte partenaire » (page 119)

- Adaptation au changement climatique (page 121)

- Communication suivi et évaluation (page 124)

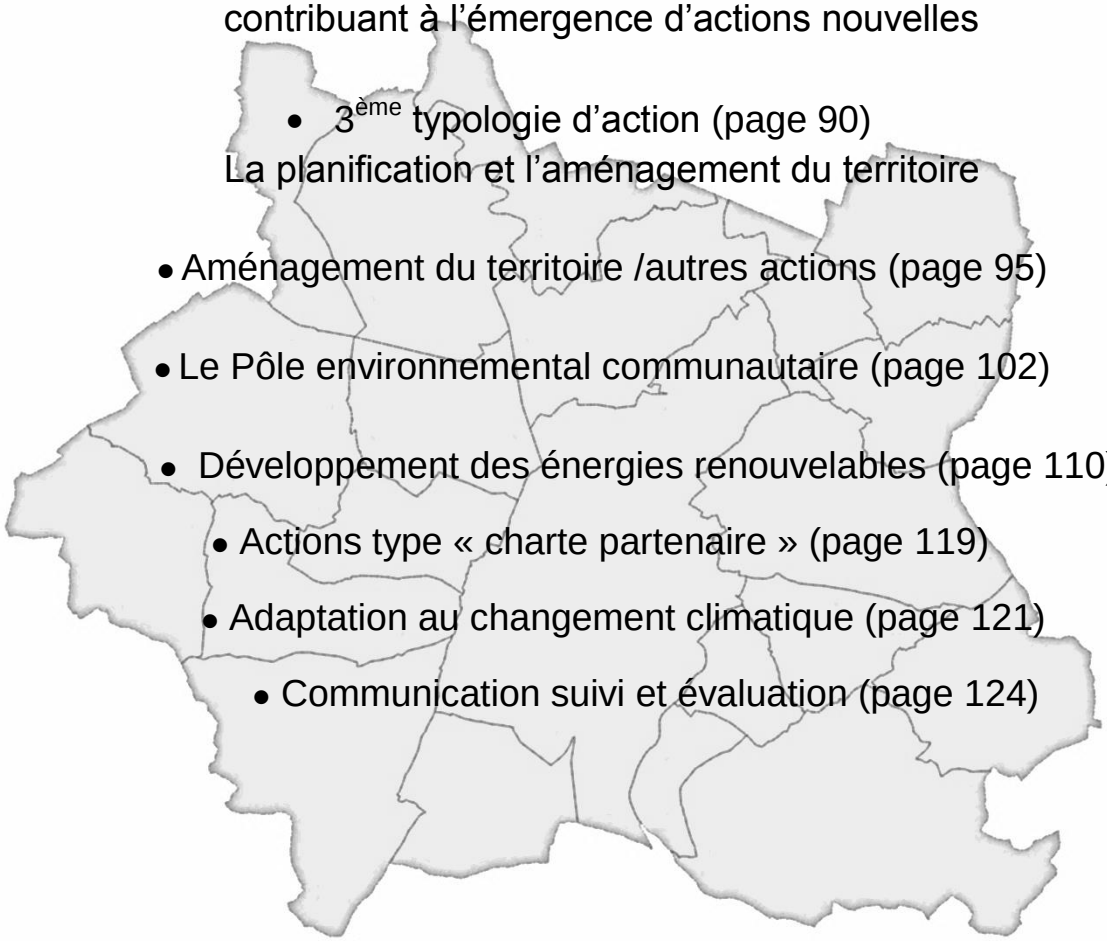

Les fiches actions sont présentées sous deux volets :
- *un volet patrimoine & services/compétences*
- *un volet territoire*

Pour l'actualisation des fiches actions:
- *actualisation autant que possible de chaque fiche action*,
- *à défaut, maintien de la version originelle ou d'une version intermédiaire, avec date de version précisée en haut et à gauche de chaque fiche.*

2-3
1ere typologie d'action
la mise en œuvre d'actions concrètes immédiates

Agir concrètement
Mettre en place des outils
Développer une offre de services
Mettre en réseau et monter des partenariats

Objectif : Agir, sensibiliser, former, accompagner, …

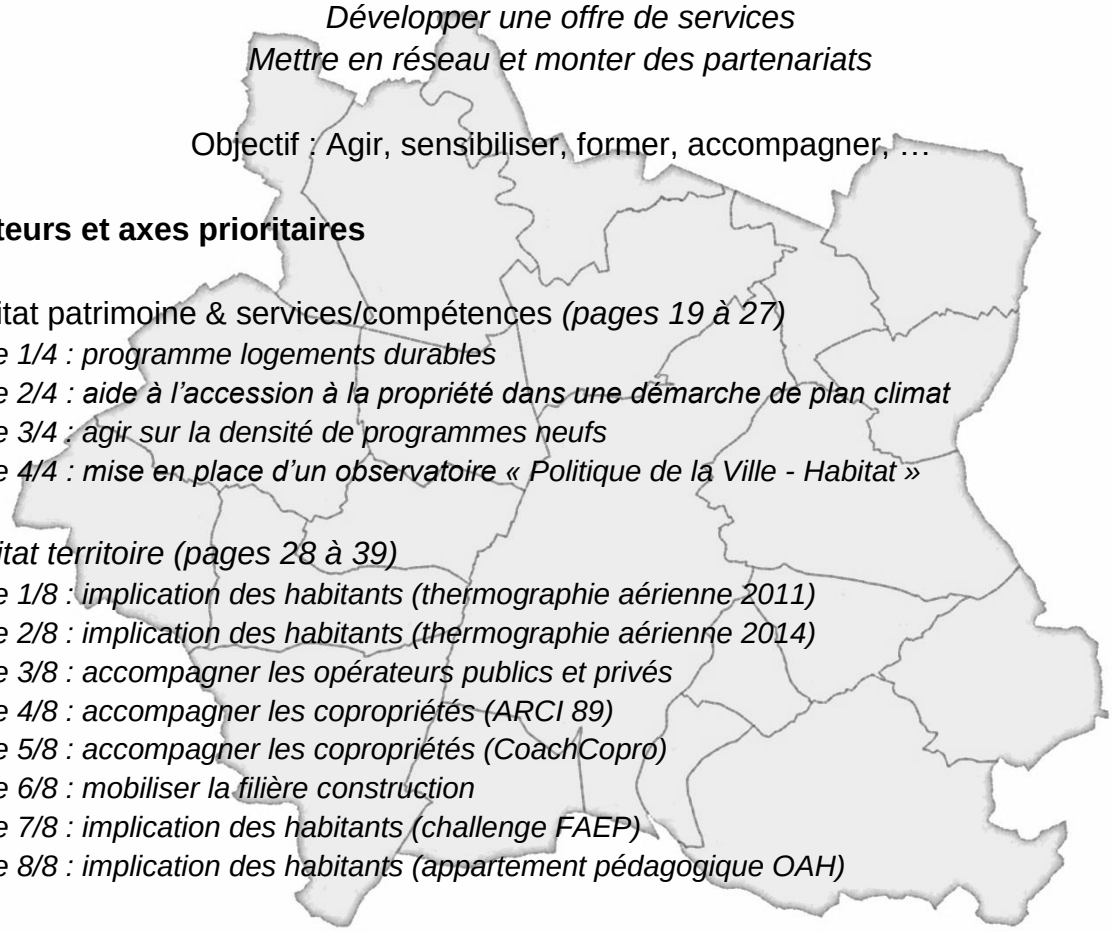

Secteurs et axes prioritaires

Habitat patrimoine & services/compétences *(pages 19 à 27)*
-fiche 1/4 : programme logements durables
-fiche 2/4 : aide à l'accession à la propriété dans une démarche de plan climat
-fiche 3/4 : agir sur la densité de programmes neufs
-fiche 4/4 : mise en place d'un observatoire « Politique de la Ville - Habitat »

Habitat territoire (pages 28 à 39)
-fiche 1/8 : implication des habitants (thermographie aérienne 2011)
-fiche 2/8 : implication des habitants (thermographie aérienne 2014)
-fiche 3/8 : accompagner les opérateurs publics et privés
-fiche 4/8 : accompagner les copropriétés (ARCI 89)
-fiche 5/8 : accompagner les copropriétés (CoachCopro)
-fiche 6/8 : mobiliser la filière construction
-fiche 7/8 : implication des habitants (challenge FAEP)
-fiche 8/8 : implication des habitants (appartement pédagogique OAH)

Energie territoire *(pages 40 à 42)*
-fiche 1/3 : action auprès des entreprises de plus de 10 salariés
-fiche 2/3 : action auprès des artisans et des petites entreprises
-fiche 3/3 : accompagnement spécifique des artisans et des petites entreprises

Transports et déplacements patrimoine & services/compétences *(pages 43 à 52)*
-fiche 1/7 : remplacement progressif du parc de véhicules de services
-fiche 2/7 : DSP transports : réduction de la consommation de carburant
-fiche 3/7 : projet de transport collectif en site propre (TCSP)
-fiche 4/7 : mise en oeuvre d'une politique cyclable

-fiche 5/7 : sensibilisation au mode alternatif à la voiture individuelle
-fiche 6/7 : plan de déplacements des administrations et des structures de + de 10 salariés.
-fiche 7/7 : suivi de la politique de mobilité durable

Transports et déplacements territoire *(pages 53 à 59)*
-fiche 1/5 : adhérer à la charte CO2 « les transporteurs s'engagent »
-fiche 2/5: offrir aux entreprises un mode de transport alternatif au camion
-fiche 3/5 : Formation éco-conduite
-fiche 4/5 : Combiner vélo et train pour aller plus loin avec Vélibourgogne
-fiche 5/5 : Livraison urbaine - optimisation du dernier kilomètre

Exemplarité de l'Etat *(pages 60 à 62)*

Alimentation durable et circuits courts (pages 63 à 66)
-fiche 1/2 : valoriser les produits locaux, de saison et de qualité auprès des Consommateurs
-fiche 2/2: soutenir une agriculture locale de qualité

Déchets patrimoine & services/compétences *(pages 67 à 77)*
-fiche 1/5 : réduction des déchets
-fiche 2/5: réduction des déchets - appel à projet « Territoires Zéro Gaspillage, Zéro Déchets »
-fiche 3/5: valorisation des déchets
-fiche 4/5 : transport et traitement des ordures ménagères résiduelles
-fiche 5/5: transport des déchets recyclables

Plan climat de la Ville d'Auxerre (pages 78 à 81)

Actions d'accompagnement des communes (pages 82 à 83)

version du 29 déc 2014	**Axe HABITAT (action 1/4)**
	Programme logements durables

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois – Service Habitat

Contexte

L'utilisation des énergies dans les bâtiments est le premier poste d'émission de gaz à effet de serre du territoire de la Communauté de l'auxerrois avec 39% des émissivités dont plus de la moitié (53%) provient de l'énergie consacrée au logement.
Le bilan carbone a confirmé la classe énergétique moyenne F très médiocre pour les logements du territoire. Du fait que ces logements sont relativement anciens avec 62% des logements construits avant 1974 (date de la première réglementation thermique sur les constructions), la rénovation de ces logements représente un gisement social important d'émissions de gaz à effet de serre avec un fort enjeu vis-à-vis de la vulnérabilité et de la précarité énergétique.

Description de l'action

Afin de répondre aux enjeux énergétiques, la Communauté a mis en place le Programme Logements Durables, composé d'une aide à la décision (accompagnement des ménages : technique, financier et social) et d'une aide aux travaux pour les propriétaires occupants (PO) présents sur le territoire intercommunal.

L'aide à la décision prend la forme d'un Programme d'Intérêt Général précarité énergétique pour les PO éligibles aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), et une mission d'accompagnement technique pour la réhabilitation thermique des logements pour les PO non éligibles.

Un bureau d'études spécialisé — Urbanis — a été recruté pour assurer le suivi-animation de cette aide à la décision qui consiste en un accompagnement (social, technique, administratif et financier) des propriétaires occupants pour le projet de réhabilitation thermique de leur logement. Il constitue une réelle plus-value pour le propriétaire : économies financières en équipement, en fonctionnement, gains de temps, choix techniques pertinents, accompagnement social, … cet accompagnement doit déboucher pour le propriétaire sur une aide financière pour réaliser son projet de rénovation.

En effet, en parallèle de l'aide à la décision, la Communauté a mis en place une aide aux travaux pour les particuliers, quelles que soient leurs ressources, ayant bénéficié de l'accompagnement et ayant réalisé les travaux préconisés, afin de maximiser leur incitation à la réalisation de ces travaux.

Cette aide est conditionnée par l'aide à la décision et par la diminution d'au moins 25% de la consommation énergétique du logement après travaux, pour les éligibles aux aides de l'ANAH et l'éligibilité au crédit d'impôt développement durable en vigueur pour les non éligibles.

Obstacle(s)

-

Pilotage de l'action

Service Habitat de la Communauté de l'auxerrois

Acteurs concernés / partenaires

Communauté de l'auxerrois en partenariat avec l'ANAH, l'Etat, l'ADEME et Urbanis (intervenant)

Cible(s)

Propriétaires occupants

Acteur(s) impacté(s)	
Professionnels du bâtiment …	
Calendrier prévisionnel de réalisation	
En cours, objectif de 300 logements rénovés à mi-mai 2015	
Avancement de l'action	
Coûts estimés	Gain GES estimé
400 000 euros sur 3 ans avec aides de l'ANAH, et aide du Programme Energie Climat Bourgogne (PCEB) de 20 000 euros	-
Indicateur(s) de suivi de l'action	

Point d'étape au 25 décembre 2014 :

- Dossiers ANAH :
  - dossiers déposés : 122
- Dossiers hors PIG :
  - dossiers déposés : 78

- 2 800 000 € H.T. de travaux induits : en moyenne travaux de plus de 16 000 €
- 167 500 € de subventions versées (Etat, Anah, CA) : en moyenne 60% du montant TTC des travaux subventionné (pour les Anah)
- Un gain énergétique moyen de 35%

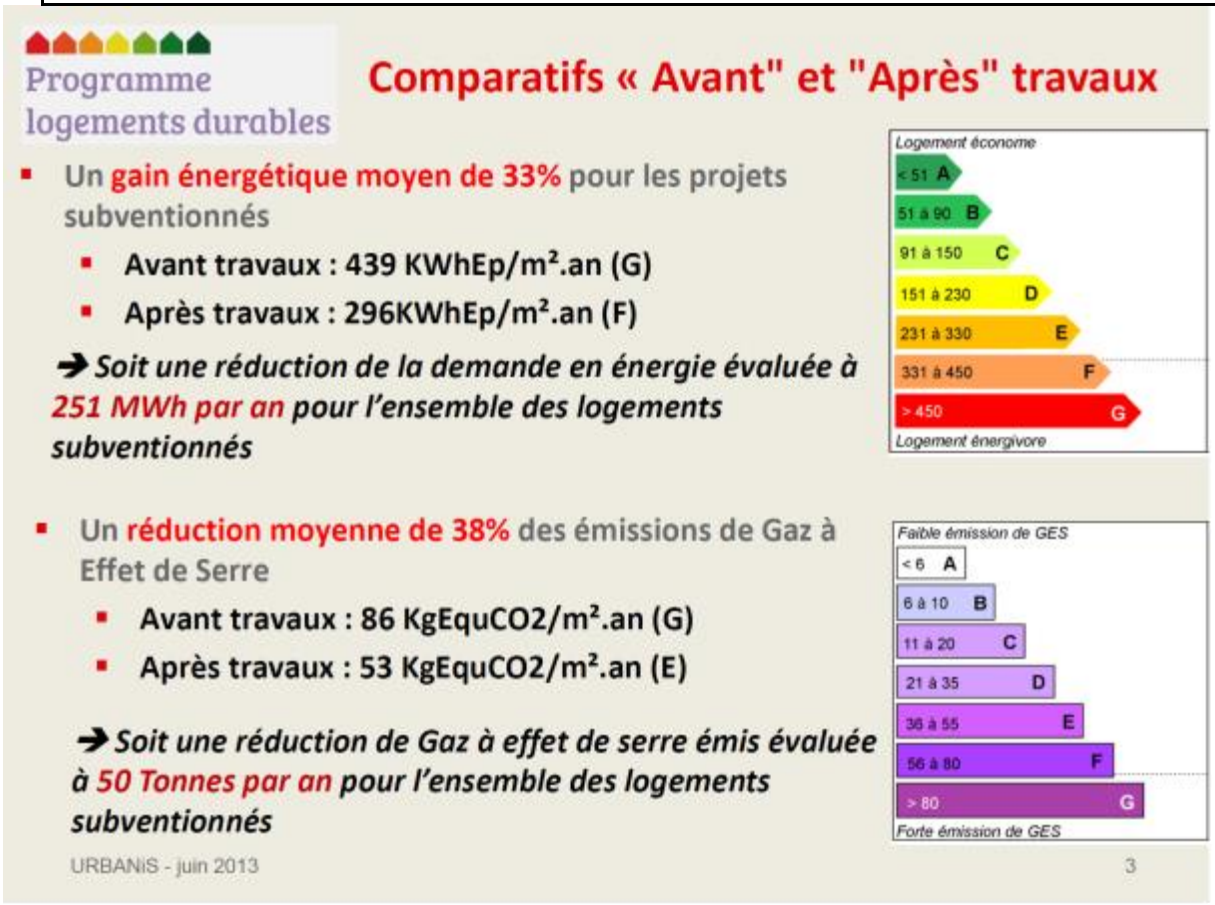

A noter une évolution du dispositif pour les non éligibles (hors PIG) :

Initialement, l'aide à la décision était :

- gratuite pour les éligibles ANAH : la CA et l'ANAH prennent en charge l'intégralité de la prestation ;
- payante pour les non éligibles : 120 euros TTC sont demandés au particulier pour la visite, puis 240 euros TTC pour le rendu de l'étude technique complète et détaillée (dont préconisation des travaux) ; soit au total 360€ de frais d'assistance au maître d'ouvrage. La CA participe quant-à-elle à hauteur de 87,50€HT pour l'assistance au montage des dossiers.
-

Pour tous, lorsque les travaux sont réalisés conformément aux préconisations et permettent donc l'atteinte d'un gain énergétique de 25% par rapport à l'état initial du logement, la CA verse une aide aux travaux de 500 euros. Cette aide permet de déclencher d'autres subventions financières pour les éligibles ANAH.

Après une année de mise en œuvre, il apparait que malgré un retard dans les objectifs, le dispositif est attractif pour les éligibles ANAH ; de plus les évolutions récentes des aides de l'ANAH et de l'Etat laissent présager un rattrapage des objectifs.

A l'inverse le dispositif ne semble pas suffisamment attractif pour les non éligibles : aucun dossier n'a été déposé à ce jour. Les particuliers réalisent la visite du technicien en s'acquittant des 120€, mais ne donnent pas suite afin de recevoir l'étude technique et financière. Le coût de l'étude semble trop élevé au regard de l'aide financière qui s'en suit.

Au vu des retours suite aux visites conseils réalisées par le technicien (sans suite pour les travaux), un diagnostic simplifié semble plus adapté à l'attente des propriétaires ; ils ont besoin de conseils de base ne nécessitant pas forcément de DPE. La visite et son compte rendu, contenant une prescription de travaux et un plan de financement semblent ainsi plus adaptés aux besoins de ces propriétaires. De plus la contrainte des 25 % de gain énergétique constitue un frein à la réalisation des travaux compte tenu du peu d'aides mobilisables.

Le dispositif a donc été modifié comme suit, depuis le 5 juillet 2013 :

NON ELIGIBLES ANAH	Etude énergétique		Aide aux travaux	
	Contenu	Coût	Condition d'éligibilité	Montant
Dispositif initial *(jusqu'au 5 juillet 2013)*	Visite conseil DPE avant travaux et état projeté Prescriptions de travaux Plan de financement	360 € pour le particulier (120 € + 240 €)	Atteinte de 25 % d'économie d'énergie	500 €
Dispositif actuel *(depuis le 5 juillet 2013)*	Visite conseil Prescriptions de travaux Plan de financement	gratuit pour le particulier	Travaux conformes aux préconisations du technicien	500 € si un poste de travaux 1 000 € si un bouquet de travaux *selon critères du crédit d'impôt Développement durable*

version du 29 déc 2014	**Axe HABITAT (action 2/4)**
	Aide à l'accession à la propriété dans une démarche de plan climat

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois – Service Habitat

Contexte

Après l'incitation à la rénovation des logements du territoire (action 1), il convient de favoriser la construction de logements économes en énergie.

Description de l'action

L'outil choisi est le versement d'une aide financière qui a plusieurs objectifs :

- favoriser la construction de logements performants sur le plan énergétique ;
- fluidifier les parcours résidentiels des ménages ;
- lutter contre l'étalement urbain et réduire les déplacements ;
- accueillir et garder les actifs et les jeunes ménages sur le territoire.

Pour avoir droit à cette aide, il faut être primo accédant bénéficiant d'un Prêt à Taux Zéro (PTZ) à compter du 1er avril 2012. Il faut aussi construire ou acheter un logement neuf (individuel ou collectif) sous le label Bâtiment Basse Consommation (BBC) sur le territoire de la Communauté de l'auxerrois et, pour les particuliers, avoir eu rendez-vous à l'ADIL 89 pour une étude de leur projet.

L'aide de base pour les personnes remplissant les conditions ci-dessus est de 2000 €. À ces conditions s'ajoute trois critères qui permettent d'augmenter le niveau de l'aide :

- critère de surface : la surface du terrain ne doit pas dépasser une surface maximum fixée selon la commune :

Secteurs*	Surface maximale
Secteur 1	600 m²
Secteur 2	800 m²
Secteur 3	1 000 m²
Secteur 4	1 200 m²

*Secteur 1: *Appoigny, Auxerre, Monéteau et St-Georges*

Secteur 2: *Augy, Champs s/Yonne, Chevannes, Gurgy et Perrigny*

Secteur 3: *Charbuy, St Bris le Vineux, Vallan, Venoy et Villefargeau*

Secteur 4: *Bleigny le Carreau, Branches, Chitry le Fort, Montigny la Resle, Quenne et Villeneuve st Salves*

- critère d'âge du ménage : l'âge moyen du ménage n'excède pas 35 ans ;
- critère de localisation de l'emploi : au moins un des deux membres du ménage travail en CDI et depuis plus d'un an sur le territoire de la Communauté.

Si un de ces critères est respecté, l'aide passe de 2 000 à 3 000€. Si le ménage répond à au moins deux de ces critères, l'aide passe alors à 4 000€.

Obstacle(s)

Pilotage de l'action	
Service Habitat de la Communauté de l'auxerrois	
Acteurs concernés / partenaires	
Communauté de l'auxerrois	
Cible(s)	
Primo-accédants sur le territoire	
Acteur(s) impacté(s)	
Professionnels du bâtiment	
Calendrier prévisionnel de réalisation	
Avancement de l'action	
Coûts estimés	**Gain GES estimé**
180 000 euros sur 3 ans	-
Indicateur(s) de suivi de l'action	

Aides financières versées ou réservées au 29 décembre 2014 : 26 dossiers

- Monéteau : 2 aides de 4 000€,
- Charbuy : 5 aides de 4 000€,
- Auxerre : 10 aides de 4 000€, 1 de 2 000 €
- Villeneuve St Salves : 1 aide de 4 000€,
- Lindry : 3 aides de 4 000€.
- Quenne : 1 aide de 4000 €
- Venoy : 2 aides de 4 000 €
- Gurgy : 1 aide de 4 000 €

version du 29 déc 2014	**Axe HABITAT (action 3/4)**
	Agir sur la densité de programmes neufs

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois – Service Habitat

Contexte

Fiche action n°2 du Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'auxerrois

Description de l'action

Objectif :

- Préserver le potentiel foncier à vocation d'habitat en maîtrisant l'étalement urbain ;
- Poursuivre l'objectif d'une densité brute moyenne de 15 à 25 logements par hectare modulée en fonction des secteurs définis dans le PLH (les communes d'un même secteur sont solidaires pour tenir les objectifs de densité).

Secteurs	Densité brute moyenne	Consommation foncière moyenne par logement
1	25 logements par hectare	400 m²
2	16 logements par hectare	625 m²
3	12 logements par hectare	830 m²
4	10 logements par hectare	1000 m²
CA	22 logements par hectare	460 m²

Remarque éventuelle :

Le PLH n'est pas opposable mais les documents d'urbanisme des communes (PLU, POS, cartes communales) doivent être compatibles avec le PLH. Ces objectifs de densité doivent donc se retrouver dans les objectifs des documents en termes d'habitat.
Elaboration en cours d'un Guide Habitat Durable qui intègre ces objectifs, en partenariat avec le CAUE de l'Yonne.

Obstacle(s)

-

Pilotage de l'action

Service Habitat de la Communauté de l'auxerrois

Acteurs concernés / partenaires

Communauté de l'auxerrois, bailleurs privés et sociaux, particuliers

Cible(s)	
Bailleurs privés, sociaux, particuliers, communes	
Acteur(s) impacté(s)	
-	
Calendrier prévisionnel de réalisation	
Action/objectif sur toute la durée du PLH : 2011-2016	
Avancement de l'action	
Coûts estimés	**Gain GES estimé**
Temps passé (travail d'incitation)	-
Indicateur(s) de suivi de l'action	

version du 29 déc 2014	**Axe HABITAT (action 4/4)**
	Mise en place d'un observatoire Politique de la Ville - Habitat

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois – Service Habitat

Contexte

Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) de la Communauté de l'auxerrois a été définitivement adopté le 29 juin 2011 par le Conseil communautaire. Il définit la politique de l'habitat de l'agglomération pour une période de 6 ans (2011-2016).

La loi Libertés et Responsabilités Locales d'août 2004 a renforcé le besoin de connaissance des marchés locaux de l'habitat et rendu obligatoire la mise en place d'observatoires de l'habitat dans le cadre de l'élaboration de Programmes Locaux de l'Habitat.

Dans ce cadre, la CA a souhaité mettre en place un observatoire de l'habitat, afin de doter la communauté d'un outil permettant d'affiner sa connaissance de l'habitat et de suivre ses tendances d'évolution.

De plus, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), dans sa thématique « Habitat et Cadre de vie », prévoit la création d'un observatoire de la population et de l'habitat de l'auxerrois. La Communauté de l'auxerrois a souhaité ainsi mettre en place un observatoire territorial transversal « politique de la ville – habitat ».

Description de l'action

Cet observatoire a pour objectif de constituer un outil d'aide à la décision au service des élus, des techniciens et des professionnels de l'habitat en permettant le suivi du projet habitat et politique de la ville de la Communauté de l'auxerrois et d'engager de nouvelles réflexions. A la fois centre de ressources, outil d'évaluation et d'élaboration des politiques publiques, il sera partagé avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville et de l'habitat.

Certains thèmes d'observation sont obligatoires, c'est le cas de l'analyse de la conjoncture du marché immobilier, du suivi de la demande en logements locatifs sociaux, et du suivi des évolutions des parcs de logements sociaux et privés. A ces thèmes viennent s'en ajouter d'autres : analyse et évolutions démographique du territoire, marché foncier, évolution des besoins en logements etc.

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

Service Habitat de la Communauté de l'auxerrois

Acteurs concernés / partenaires

Ensemble des acteurs et partenaires du domaine de l'habitat et de la Politique de la Ville, à l'échelon communal, intercommunal, départemental et régional

Cible(s)

Acteur(s) impacté(s)

Ensemble des acteurs et partenaires du domaine de l'habitat et de la Politique de la Ville, à l'échelon

communal, intercommunal, départemental et régional	
Calendrier prévisionnel de réalisation	
Septembre 2012 - juin 2013	
Avancement de l'action	
Cet observatoire est opérationnel depuis juillet 2013.	
Coûts estimés	Gain GES estimé
30 000 euros pour la mise en place Suivi en interne (acquisition des données à prévoir)	-
Indicateur(s) de suivi de l'action	
Ensemble des indicateurs suivi dans le cadre de l'observatoire, selon les thématiques d'observation. Actions Habitat nouvelles prévues à partir de 2015 : - Amélioration du parc privé existant : Suite à l'étude pré-opérationnelle menée en 2014, la Communauté de l'auxerrois va élargir son intervention en faveur de l'habitat privé existant afin de favoriser un habitat durable sur son territoire. Ainsi, au-delà de la rénovation énergétique, un futur dispositif visant à lutter contre les dysfonctionnements existants sera mis en place : lutte contre l'indignité des logements, adaptation au vieillissement et au handicap, performance énergétique … seront autant d'axes d'interventions ciblés. De plus les publics éligibles seront également élargis : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, et copropriétés. - Amélioration du parc social existant : La Communauté de l'auxerrois envisage également d'intervenir en faveur de la réhabilitation thermique des logements sociaux existants, en complément des aides à la production neuve déjà en place. En partenariat avec la Région et les bailleurs sociaux, et en compléments des fonds régionaux et européens (Feder) la CA élabore actuellement sa stratégie d'intervention afin que celle-ci soit opérationnelle dès début 2015.	

communauté de l'auxerrois

Plan Climat Energie Territorial de la Communauté de l'auxerrois

Volet « Territoire »

version du 10 mai 2013

HABITAT
un parc bâti moins énergivore (1/8)

Implication des habitants (thermographie aérienne réalisée en 2011)

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois

Contexte

Avec 44% du bilan énergétique de la France, le secteur du bâtiment est le secteur le plus consommateur d'énergie. Il contribue également à hauteur de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ainsi, il constitue un gisement important d'économie d'énergies et de réduction des émissions de GES. A noter que les deux tiers de ces consommations énergétiques concernent le secteur résidentiel.

En France, la consommation unitaire moyenne d'énergie finale est d'environ 17 435 kWh/logement en 2010, contre 20 931 kWh/logement en 1990. Le gaz et l'électricité sont les deux sources d'énergies les plus consommées, principalement pour le chauffage, lequel représente près de 68 % de la consommation totale. Les progrès en matière d'efficacité énergétique sont légèrement inférieurs en France que dans le reste de l'Europe. Entre 1990 et 2010, l'efficacité énergétique du secteur résidentiel a progressé de 1,4 %/an, contre 1,6 %/an pour la moyenne européenne.

Sur le territoire de la Communauté de l'auxerrois, le bilan carbone réalisé sur les consommations de l'année 2010 a confirmé l'importance des sources fixes représentant les consommations d'énergies des secteurs résidentiel/tertiaire et industriel. Ce poste est prépondérant, il pèse pour 39% des émissions globales de GES. Un zoom sur le résidentiel fait apparaitre une classe énergétique F (très énergivore), représentative d'un bâti existant ancien majoritairement construit avant 1974 date de la première réglementation thermique.

La loi ENE issu du Grenelle Environnement a fixé comme objectif de diminuer d'au moins 38% la consommation des bâtiments existants et de réduire de moitié les émissions de CO_2 dans le parc résidentiel d'ici 2020. Le Plan Bâtiment à la charge de mettre en œuvre les programmes correspondants.

Description de l'action

En ligne avec sa stratégie environnementale, et consciente que les consommations de chauffage des bâtiments représentaient une part importante dans le mix énergétique de son territoire, la Communauté de l'auxerrois a réalisé en février 2011 une thermographie aérienne sur ses communes, en lien avec son programme local de l'habitat (PLH) en phase final d'approbation et visant la production de logements performants sur le plan énergétique, la lutte contre la précarité énergétique ainsi que l'amélioration du parc existant.

Plan de vol étalé dans les matinées du 15 au 22 février 2011 (vecteur aérien = hélicoptère).

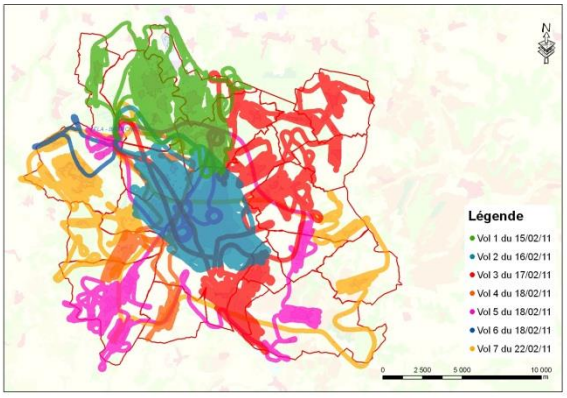

La Communauté de l'auxerrois s'est ainsi dotée d'un véritable outil de diagnostic territorial à grande échelle permettant à chacun de visualiser ses propres déperditions de toiture.

A ce titre, la thermographie s'est positionnée comme le lanceur du plan climat de la Communauté de l'auxerrois et s'est pleinement inscrite dans le volet opérationnel « bâtiments » de la sensibilisation grand public aux économies d'énergie, et de l'objectif global de réduction des émissions de GES.

La thermographie ne s'est pas limitée à une simple opération de communication, mais s'est véritablement donné une ambition pédagogique, environnementale, social (lien avec le PLH) et économique, en ne se limitant pas à l'élaboration purement technique de cartographies infrarouges. Son organisation opérationnelle a fédéré un important réseau d'acteurs (EIE 89, JCE, FFB, CAPEB, …), pour les phrases d'accompagnement.

Cette thermographie a sensibilisé la population ainsi que les maîtres d'ouvrages publics et privés, en démontrant les déperditions thermiques en toiture des bâtiments. Plus largement, et au-delà de la réduction des émissions de GES, la thermographie aérienne poursuit l'objectif de réduction de la facture énergétique des usagers, et vise à contribuer au développement économique local par l'engagement de diagnostics thermiques et de travaux d'économies d'énergies. Elle concerne l'ensemble des acteurs de la filière du bâtiment : fédérations, chambre des métiers, chambres syndicales, maîtres d'ouvrages, bureaux d'études, entreprises, artisans, fournisseurs de matériaux dont aspects éco-construction, … etc.

Le déploiement du logiciel de thermographie dans les communes a contribué à l'appropriation collective de la démarche.

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

Communauté de l'auxerrois

Acteurs concernés / partenaires

Ensemble du comité de pilotage (ADIL-EIE 89, JCE, CFA BTP, ……..).

Cible(s)

Les habitants des 20 communes

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier prévisionnel de réalisation

Action réalisée

Avancement de l'action

- Constitution d'un comité de pilotage.
- 2ème semestre 2010 : Consultation et notification du marché.
- 16 février 2011 : Point presse de lancement.
- du 15 au 22 février 2011 : Survol du territoire.
- Signature d'une convention financière d'accompagnement avec l'Espace info-énergie de l'Yonne (ADIL-EIE 89) pour la période du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (15000 euros), avec reconduction d'une année pour la période du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 (15000 euros),
- Signature d'une charte d'engagement avec les organisations professionnelles du bâtiment (FFB, CAPEB, CMA).
- Importante opération de communication avec nombreux supports de sensibilisation, dont l'impression de 5000 dossiers individualisés (pochette thermographie à rabats), et de la diffusion avec le bulletin communautaire de septembre 2011 d'une carte postale « on est tous branchés par les économies d'énergie » imprimée à 40 000 exemplaires, et avec mise à disposition également dans les mairies.
- du 15 au 19 septembre 2011 : première restitution grand public lors de la Foire d'Auxerre.
- octobre/novembre 2011 : déploiement du logiciel de restitution de la thermographie dans chaque commune
- décembre 2011 à avril 2012 : 16 réunions publiques sur l'énergie dans les communes en partenariat avec l'ADIL-EIE 89.

Coûts	**Gain GES estimé**
Opération thermographie à 115 000 euros ttc, plus conventionnement ADIL-EIE 89 (30 000 euros), et hors dispositifs de communication de la Communauté de l'auxerrois + coûts diffus services	

Indicateur(s) de suivi de l'action

A ce jour, plus de 4000 thermicartes remises aux particuliers

nouvelle fiche du 17 déc 2014	**HABITAT** **un parc bâti moins énergivore (2/8)**
	Implication des habitants **Thermographie aérienne de la commune de LINDRY réalisée en 2014**

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois

Contexte

En Bourgogne, les maisons individuelles représentent les ¾ du parc de logements et la plupart d'entre elles peuvent être qualifiées de « passoirs énergétiques ».
Cela a motivé la réalisation d'une thermographie aérienne sur les 20 communes de la Communauté de l'auxerrois en 2011 (plus effet lanceur du plan climat).

La Commune de LINDRY (1314 habitants) n'ayant pas été survolée (adhésion à la Communauté de l'auxerrois le 01/01/2012), une opération spécifique a été réalisée sur cette commune.

Description de l'action

Survol de la commune (bourg de 400 habitants et 17 hameaux), avec mise à disposition des imageries infrarouges issues de la thermographie aérienne, avec interprétation des résultats

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

Communauté de l'auxerrois

Acteurs concernés / partenaires

ADIL EIE 89

Cible(s)

Habitants, commerces, usines

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier de réalisation

2014

Avancement de l'action

Survol réalisé le 10 mars 2014.
Restitution grand public le 22 novembre 2014 à LINDRY.
Poursuite de la remise d'imageries aux habitants avec interprétation et conseils.

Coûts estimés	**Gain GES estimé**
Thermographie : 16000 €TTC + frais de communication + coût diffus services	-

Indicateur(s) de suivi de l'action

Nombre d'entretiens personnalisés (avec remises imageries) sur la commune
- restitution du 22 novembre 2014 : 54 entretiens
- poursuite d'entretiens sur rendez-vous dans les bureaux de la CA.

version du 13 mai 2013	**HABITAT** **un parc bâti moins énergivore (3/8)**
	Accompagner les opérateurs publics et privés, propriétaires de bâtiments dans leur démarche d'économies d'énergie.

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois

Contexte

Au regard du bilan carbone du territoire, les opérateurs publics et privés propriétaires de bâtiments, sont éminemment concernés par les déperditions thermiques de leur patrimoine.

Description de l'action

Mise à disposition des imageries infrarouges issues de la thermographie aérienne, avec interprétation des résultats.

Communication sur le Plan climat de la Communauté de l'auxerrois.

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

Communauté de l'auxerrois / service PCET

Acteurs concernés / partenaires

professionnels du bâtiment (réalisation d'audits, réalisation de travaux, …..), ……

Cible(s)

Maitres d'ouvrage

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier de réalisation

Pratiquement réalisé

Avancement de l'action

Remise des imageries au Centre hospitalier d'Auxerre, Conseil général 89, Domanys, Office Auxerrois de l'habitat, bâtiments de l'Etat, SDIS, EPNAK, …….

Coûts estimés	**Gain GES estimé**
Temps passé du chef de projet PCET	-

Indicateur(s) de suivi de l'action

Nombre de Maîtres-d'ouvrage accompagnés
Nombre de bâtiments visualisés

Plan Climat Energie Territorial de la Communauté de l'auxerrois

Volet « Territoire »

version du 23 mars 2015	**HABITAT** **un parc bâti moins énergivore (4/8)**
	Accompagner les copropriétés dans leur démarche d'économies d'énergie.

Structure porteuse

Association des responsables de copropriété icaunaises (**ARCI**) site www.arci89.com

Contexte

Les copropriétés sont éminemment concernées par la réduction des consommations de chauffage.
L'ARCI (ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE ICAUNAISE) est une association dont le but est d'aider les conseils syndicaux et les syndics bénévoles à mieux maîtriser les dépenses liées aux charges générales.
Dès 2011, l'ARCI a conseillé les copropriétés adhérentes d'engager des audits énergétiques avec les aides de l'ADEME et du Conseil Régional.
Cette association a intégré le comité de pilotage du plan climat de la Communauté de l'auxerrois et s'est véritablement positionné comme acteur relai sur le territoire auprès des copropriétés, avec la traduction d'une fiche action partenariale sur le thème de la rénovation énergétique des copropriétés.

Description de l'action

L'objectif de l'ARCI est d'accompagner les copropriétés adhérentes dans leur démarche d'économies d'énergie.

● **2011-2013** :
- soutien logistique pour la réalisation d'audits énergétiques.
- mise à disposition des imageries infrarouges (thermographie aérienne) des bâtiments fournies par la Communauté de l'auxerrois, avec mise en ligne sur un site dédié (avec mot de passe) à l'attention des conseils syndicaux, des syndics et des copropriétaires occupants ou bailleurs.
- sensibilisation à l'empreinte carbone des bâtiments avec la mise en ligne du document d'orientation du Plan climat de la Communauté de l'auxerrois. Cette action a bénéficié de l'apport documentaire et du soutien méthodologique mis en place par les partenaires (exemple cahiers de la construction durable en Bourgogne de décembre 2012, fascicule ADEME de janvier 2013, fascicule ADIL-EIE, ….).

● **à partir de 2013** : finalisation et montée en puissance du processus d'accompagnement :
- élaboration d'un Cahier des Charges, adapté à la copropriété, pour recruter une équipe de Maîtrise d'œuvre (Architecte et Bureau d'études thermiques) en vue de la réalisation d'un audit thermique et d'une étude de faisabilité en tenant compte des attentes et des problèmes vécus par les occupants.
- élaboration d'un questionnaire « Usages et Attentes » des occupants pour recueillir les données essentielles pour la précision de l'étude de faisabilité.
- élaboration du processus d'accompagnement en cinq phases avec leurs étapes (bilan initial de copro,..)

Obstacle(s)

Le fonctionnement de la copropriété, les copropriétés n'engageant que peu de travaux.
Le coût des travaux est anxiogène et le contexte règlementaire est technique et complexe. Le conseil syndical est bénévole et n'est pas formé. Il n'est pas un maître d'ouvrage professionnel.
L'accompagnement de l'ARCI, avec ses partenaires, a été élaboré pour faciliter la démarche du conseil syndical et la prise de décisions par les copropriétaires.
Pour cela, l'ARCI a proposé avec ses partenaires dans le cadre de cette fiche action:

- des outils
- une méthode
- un accompagnement efficace et indépendant

Pilotage de l'action

ARCI (Jacques NOTTE)

Acteurs concernés / partenaires
ARCI, Communauté de l'auxerrois, ADEME, Conseil régional, ADIL-EIE 89, conseils syndicaux, syndics de copropriétés, professionnels du bâtiment (réalisation d'audits, réalisation de travaux, …..), ……
Cible(s)
Copropriétés adhérentes à l'ARCI (46 adhésions au 30 mars 2015)
Acteur(s) impacté(s)
Calendrier de réalisation
Accompagnement en cours avec développements sur 2015/2016
Avancement de l'action
● 2011 : réalisation d'audits sous l'égide de l'ARCI. ● à partir de fin 2011: remise des imageries infrarouges issues de la thermographie aérienne aux résidences adhérentes à l'ARCI. ● 5 mai 2012 : Intervention du chef de projet PCET lors d'un Forum adhérents. ● 2012 : sensibilisation à l'empreinte carbone des bâtiments des résidences adhérentes. ● 7 juin 2013 : Forum public sur la rénovation énergétique des copropriétés » au Phare à Auxerre, avec la présentation par l'ADIL EIE 89 du contexte règlementaire (l'audit énergétique et l'accompagnement des copropriétés par les Espaces INFO-ENERGIE), et la présentation par la Communauté de l'auxerrois du cadre d'intervention du PCET. ● 21 sept 2013 : Forum des adhérents avec présentation du dispositif piloté par l'ARCI, en partenariat avec le CAUE 89, l'ADIL-EIE 89 et la Communauté de l'auxerrois ● à partir de 2013 : Finalisation et mise en œuvre du processus d'accompagnement, (aide à la réalisation du bilan initial de copropriétés, préparation de l'audit global partagé, réunions de conseils syndicaux, présentations en AG, préparation des appels d'offres des audits partagés, préparation des programmes de travaux avec plans de financement associés, ….). Actions partenariales avec l'ADIL EIE 89 (réalisation de thermos-copro dans le cadre d'un conventionnement avec la Communauté de l'auxerrois), et le CAUE 89 (recommandations d'ordre architectural). **Niveaux d'accompagnement des Copropriétés pilotes dans leur processus de rénovation énergétique** - Résidence Plaine des Isles : 56 logts (stade choix MOE-Audit vote AG en cours) - Résidence la Tournelle : 71 logts (stade appel d'offres MOE Audit – ouverture des plis). - Clos St Julien : 160 logts (stade analyse du BIC et enquête copropriétaires) - Copropriété Gallièni : 180 logts (stade analyse du BIC et enquête copropriétaires) - Copropriété Ambroise Challe : 28 logts (stade réalisation du BIC par le conseil syndical) - Puits Guérin D-E chauffage individuel : 39 logts (stade réunion de présentation du processus). Evolution du dispositif en cours d'étude **:** rapprochement de l'accompagnement de copropriétés dans le Programme Local de l'Habitat de la CA.

Coût estimés	Gain GES estimé
Pour l'ARCI 89, temps passé des bénévoles (40h par copropriété) non rémunéré : uniquement coût de l'adhésion à l'ARCI des résidences adhérentes. Pour la CA, dispositif actuel : conventionnement avec l'ADIL EIE 89, et temps passé des services. A voir selon évolution du dispositif.	A voir au cas par cas selon l'aboutissement des processus d'accompagnement

Indicateur(s) de suivi de l'action
Nombre de copropriétés accompagnées (actuellement 6 copropriétés pilotes) Nombre d'actions de sensibilisation (8 à ce stade) Nombre d'actions de conseils en audits énergétiques (8 à ce stade)

Nouvelle fiche version du 29 juin 2015	**HABITAT** **un parc bâti moins énergivore (5/8)**
	Accompagnement des copropriétés **via l'outil l'outil CoachCopro** *https://**bourgogne.coachcopro**.com/*

Structure porteuse

ADEME BOURGOGNE et Espaces INFO-ENERGIE

Contexte

En France 60 % des copropriétés ont été construites avant 1974 alors qu'il n'existait pas encore de rénovation thermique. Ces bâtiments ne bénéficient donc pas d'une isolation thermique performante et d'équipements énergétiques efficaces.

Pour encourager et faciliter les projets de rénovation énergétique des copropriétés, l'Agence Parisienne du Climat, en partenariat avec l'ADEME Ile de France a développé un outil innovant « CoachCopro ».

Pour l'auxerrois, cet outil vient compléter le dispositif d'accompagnement des communes initié dès 2011 dans le cadre du plan climat de la CA avec l'ARCI (fiche action précédente 4/8).

Description de l'action

Ce nouveau service Web déployé au niveau de la Région Bourgogne, est une interface entre les conseils syndicaux/copropriétaires et les conseillers INFO-ENERGIE.

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

Au niveau régional, l'Ademe Bourgogne, le Conseil régional, les espaces info-énergie

Acteurs concernés / partenaires

Cible(s)

Conseils syndicaux de copropriétés, copropriétaires,

Acteur(s) impacté(s)

Syndics, …….

Calendrier de réalisation

Déploiement au niveau de la Bourgogne à partir du 10 octobre 2014.

Avancement de l'action

Présentation de l'outil à l'occasion de la 5ème édition de la fête de l'énergie le 20 octobre 2014 à la salle Vaulabelle à Auxerre (voir article de presse s'y rapportant), à l'intention des copropriétaires, des conseils syndicaux et des syndics de copropriétés.

Coûts	**Gain GES estimé**
Coût de mise en place et d'accompagnement	téq CO2/an

Indicateur(s) de suivi de l'action

Nb de copropriétés inscrites (6 copros inscrites au 29 juin 2015 à Auxerre)
In fine, nb de projets de rénovation énergétique

version du 24 septembre 2012	**AXE : HABITAT**
	Action **Mobiliser la filière construction (6/8)**

Structure porteuse

Direction Départementale des Territoires (DDT) 89

Contexte

La mise en œuvre du Grenelle dans le domaine du Bâtiment et l'atteinte des objectifs fixés notamment pour ce qui concerne l'amélioration énergétique des constructions existantes ou futures (mais également l'adaptation au réchauffement climatique, la qualité de l'air etc.) nécessitent une mobilisation sans précédent de l'ensemble des acteurs de la construction : chambres consulaires, syndicats et ordres professionnels, maître d'ouvrages, maîtres d'œuvre, entreprises et artisans, utilisateurs finaux.

Description de l'action

En relais de la DREAL Bourgogne et en partenariat avec les organismes professionnels (FFB, CAPEB), les agences (ADIL) et les chambres consulaires (CMA, CA), **la DDT** envisage la mise en place d'un réseau local de partenaires (professionnels du bâtiment, maîtres d'œuvre, CAUE, UT DIRECTE) pour diffuser la réglementation, contribuer à l'information et à la formation des acteurs de la construction, contribuer à l'émergence de projets innovants, valoriser les bonnes pratiques et susciter la mise en place de nouvelles filières.

Par ailleurs, au titre de ses missions régaliennes, elle a un devoir de contrôle de l'application des réglementations.

Mission et organisation :

- Porter le Grenelle Bâtiment et ses textes d'application auprès des maîtres d'ouvrage publics et privés

- Informer tous les élus locaux des enjeux du Grenelle Bâtiment et leur rôle dans sa mise en œuvre
- Informer les maîtres d'ouvrage privés sur les enjeux du Grenelle et leurs obligations en partenariat avec la CCI et la cellule accessibilité de la DDT

- Mobiliser les professionnels du bâtiment sur l'évolution de la réglementation du Bâtiment (énergie, air, etc.), la qualité de la construction et les nouvelles techniques etc. **et contribuer à leur professionnalisation**

- Présenter les nouvelles réglementations du Bâtiment aux professionnels (entreprises, artisans et maîtres d'œuvre)
- Conforter le réseau local des partenaires permettant de suivre la mise en œuvre du plan Bâtiment, de valoriser les bonnes pratiques et de contribuer à l'émergence de projets

- Promouvoir l'utilisation des éco-matériaux locaux et le développement des ENR dans le bâtiment

- Valoriser l'utilisation du Bois et du Chanvre dans la construction

- Renforcer les contrôles des règles de construction (énergie, sécurité, accessibilité, qualité de la construction)

- Renforcer les compétences internes pour développer les contrôles en régie
- Définir puis mettre en œuvre une stratégie locale de contrôle avec le parquet et le préfet

Résultats attendus :

Meilleure connaissance et sensibilisation des acteurs de la construction pour la mise en œuvre des objectifs du

Grenelle pour le bâtiment. Pour les gains de GES, voir objectifs indicatifs ci-après.
Obstacle(s)
-
Pilotage de l'action
DDT 89 (SIDDS-UQCE) Merlaud Philippe
Acteurs concernés / partenaires
Services de l'Etat, DREAL Bourgogne, organisations professionnelles (FFB, CAPEB,CMA), ADIL, chambres consulaires, CA, réseau local de partenaires (professionnels du bâtiment, maîtres d'œuvre, CAUE, ….)
Cible(s)
acteurs de la filière
Acteur(s) impacté(s)
Calendrier prévisionnel de réalisation
Avancement de l'action
Action en cours

Coûts estimés	**Gain GES estimé**
-	Objectif Grenelle : -38% de réduction des consommations énergétiques des bâtiments existants à l'horizon 2020 (-50% GES dans les bâtiments publics)

Indicateur(s) de suivi de l'action

version du 20 nov 2014	**Axe HABITAT (7/8)** **Implication des habitants** **Challenge Familles à Énergie Positive** **Induire des changements d'usages**

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois avec l'ADIL-EIE 89

Contexte

L'utilisation des énergies dans les bâtiments est le premier poste d'émission de gaz à effet de serre du territoire de la Communauté de l'auxerrois avec 39% des émissivités dont plus de la moitié (53%) provient de l'énergie consacrée au logement.
En 2008, 70% des dépenses d'énergie dans l'habitat étaient dues au chauffage et 10% à l'eau chaude sanitaire, soit 4 fois plus qu'il y a 30 ans. De plus, en raison de l'amélioration de la qualité de vie, du confort des ménages et de la multiplication des équipements électroménagers (congélateur, sèche-linge, lecteurs DVD, ordinateurs, consoles de jeux, décodeurs, …), la consommation d'électricité spécifique a explosé.
Agir sur le bâti n'est pas le seul moyen de réduire la consommation des ménages. Il convient d'agir également sur les comportements à la maison au quotidien pour la réduire sensiblement. C'est dans l'optique de faire prendre conscience que cela est à la portée de tous, en adoptant simplement certaines règles de bon sens, que le challenge « familles à énergie positive » (FAEP) est apparu.
Ce dispositif vient compléter la boîte à outils du plan climat en encourageant les changements d'usages.

Description de l'action

Pour la Bourgogne, ce dispositif est mis à disposition des territoires par l'ADEME Bourgogne, avec comme animateurs de terrain les Espaces INFO-ENERGIE.
Le challenge « familles à énergie positive » vise à sensibiliser les citoyens et à montrer que par des gestes simples, nous pouvons économiser environ 200€ au court de la période hivernale et cela sans investissement ou travaux supplémentaires.
5 équipes de 4 à 5 familles constituées de voisins, collègues ou juste réunies pour l'occasion se sont prêtées au jeu, sous les bons conseils de leur capitaine d'équipe respectif, et avec l'aide du guide d'éco-gestes de Prioterre1 et de leur kit à économie. L'objectif est simple : réduire sa consommation d'énergie d'au moins 8% par ses simples faits et gestes.
Les capitaines d'équipes ont été formés sur 2 sessions de 2h chacune à l'utilisation d'outils à disposition d'une part, notamment les wattmètres pour mesurer en direct la consommation des appareils électriques de leurs coéquipiers, et d'autre part, contribuer à l'émulation collective et motiver leurs coéquipiers lors de réunions Tuperwatt par exemple. Ils ont également été familiarisés à l'utilisation du site internet de l'opération où chaque famille dispose d'un espace personnel pour entrer ses consommations.
Ce challenge vise aussi à montrer que les économies d'énergie se jouent et se gagnent aussi en famille, un peu comme la réduction des déchets. Il est bien sûr impossible de mettre en place les 100 éco-gestes du guide, il vaut mieux se fixer quelques priorités que la famille aura d'autant plus de facilité à intégrer, quitte à les modifier plus tard.

Parmi les éco-gestes que l'on ne connaît pas forcément on peut citer le fait de :

- nettoyer régulièrement les ampoules et les luminaires ;
- adapter la taille des casseroles à celle des plaques électriques ;
- fermer les portes des pièces les moins chauffées ;
- isoler les tuyaux d'eau chaude des espaces non chauffés ;
- remettre ses mitigeurs sur la position la plus froide systématiquement ;
- se laver les mains à l'eau froide ;
- couper la VMC pendant les absences de plus de 3 jours ;
- réduire le chauffage ;
- optimiser les usages ;
- …

A l'échelle de la Bourgogne et sous l'égide de l'ADEME, des éditions annuelles sont mises en place avec les territoires.

Points durs

Recrutement des familles

Pilotage de l'action

Communauté de l'auxerrois avec l'ADIL-EIE 89

Acteurs concernés / partenaires

Conseil régional de Bourgogne, ADEME, PRIORITERRE, Communauté de l'auxerrois, Ville d'Auxerre ADIL-EIE 89,…..

Cible(s) / objectifs

Habitants

Acteur(s) impacté(s)

familles participantes, Communauté de l'auxerrois

Calendrier de réalisation

du 1er décembre au 30 avril de chaque année

Avancement de l'action

Edition 2012/2013 : 30 familles inscrites avec un résultat en moyenne d'environ 13% d'économies sur l'énergie et le CO2.

- classement des 5 équipes de l'auxerrois,
- résultats des 4 territoires pilotes,
- événement de clôture pour l'auxerrois le 24/05/2013 (voir article Yonne Républicaine du 25/05/2013,
- debriefing édition 2012/2013 avec l'ADEME le 29/05/2013.
-

Edition 2013/2014 : 37 familles inscrites (mutualisation avec la Puisaye-Forterre dans le cadre des plans climat), avec un résultat en moyenne d'environ 16% d'économies sur l'énergie et le CO2.

Engagement dans une 3ème édition 2014/2015 (mutualisation avec la Puisaye-Forterre).

Coûts estimés	**Gain GES estimé**
Mise à disposition de l'outil avec le BE Prioterre par l'ADEME Conventionnement CA de l'ADIL-EIE 89 Frais de communication Coûts diffus services	

Indicateur(s) de suivi de l'action

Nb de familles participantes
Réduction de la consommation d'énergie (Kwh électricité, m^3 de gaz, litres de fioul, …….).
Economie sur la facture énergétique
Gains GES

version du 04 décembre 2013	**HABITAT** **un parc bâti moins énergivore (8/8)**
	Implication des habitants **Induire des changements d'usages** **Mise en place d'un appartement pédagogique**

Structure porteuse

Office Auxerrois de l'Habitat

Contexte

Nouvelle approche auprès de ses locataires

Description de l'action

Mise en place d'un appartement pédagogique ZUP Ste Geneviève, au 5 avenue Ingres à Auxerre.

Apprendre dans la convivialité les bons gestes pour mieux vivre dans son logement (entretien de son logement, lutte contre les accidents domestiques,……), avec une approche développement durable (tri, recyclage, économies d'énergie).

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

OAH

partenaires

Conseil régional, Conseil général, Communauté de l'auxerrois, contrat urbain de cohésion social de l'Auxerrois, agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances,…

Cible(s)

habitants

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier de réalisation

réalisé

Avancement de l'action

mardi 3 décembre 2013 : inauguration de l'appartement pédagogique
2014 : - mise en place de la configuration appartement témoin
- diverses animations,
-……

Coûts estimés	Gain GES estimé
	-

Indicateur(s) de suivi de l'action

Nombre de visites, ……..

version du 09 juillet 2013	**Axe ENERGIE (1/3)**
	Action auprès des entreprises de plus de 10 salariés **Remise des imageries infrarouges issues de la thermographie aérienne** **Sensibilisation au bilan carbone de l'agglomération et au plan climat de la Communauté de l'auxerrois**

Structure porteuse

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne (CCI), en partenariat avec la Communauté de l'auxerrois

Contexte

Le bilan carbone de l'agglomération auxerroise a confirmé la part importante (39%) des sources fixes représentées par les logements, les activités tertiaires ainsi que les activités industrielles.
L'efficacité énergétique constitue pour les entreprises un enjeu stratégique pour renforcer leur compétitivité et réduire leur vulnérabilité.
La thermographie aérienne réalisée en 2011 leur donne ainsi la possibilité de visualiser tous les phénomènes d'émissivité thermique de leur(s) bâtiment(s), qu'il s'agisse de déperditions thermiques ou de dégagements liés au process.

Description de l'action

Installation du logiciel de thermographie à la CCI.
Organisation de rendez-vous par la CCI.
Tenue des permanences les mardis après-midi par le chef de projet PCET de la CA.
Visualisation des imageries infrarouges et première interprétation des résultats (distinction entre « fuites de chaleur » par la toiture et émissions dues au process de l'entreprise).
Remise des imageries infrarouges sur clé USB,
Sensibilisation au bilan carbone de l'agglomération et au plan climat de la Communauté de l'Auxerrois, avec remise de documents sur clé USB.

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

CCI / Elisabeth Petitbon

Acteurs concernés / partenaires

CCI, Communauté de l'auxerrois

Cible(s)

Les entreprises de plus de 10 salariés – sensibilisation par une information dans le journal de la CCI Yonne ECO ainsi que dans le journal de la Communauté de l'Auxerrois

Acteur(s) impacté(s)

Les chefs d'entreprises ou leurs équipes maintenance - les propriétaires d'immobilier industriel

Calendrier de réalisation

Depuis le mardi 11 septembre 2012

Avancement de l'action

Plus de 50 entreprises ont sollicité, eu un rdv et sont repartis avec les informations concernant leurs bâtiments.
Communication de l'accompagnement dans la presse locale (l'Yonne Républicaine).

Coûts	**Gain GES estimé**
Organisation logistique CCI et temps passé par le chef de projet PCET de la CA	Non quantifiable (sensibilisation)

Indicateur(s) de suivi de l'action

Nombre de RDV avec les entreprises

Plan Climat Energie Territorial de la Communauté de l'auxerrois

Volet « territoire »

version du 30 avril 2013	**Axe ENERGIE (2/3)** **Action auprès des artisans et des petites entreprises** **Remise des imageries infrarouges issues de la thermographie aérienne** **Sensibilisation au bilan carbone de l'agglomération et au plan climat de la Communauté de l'auxerrois**

Structure porteuse

Chambres de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne (CMARB)

Contexte

Le bilan carbone de l'agglomération auxerroise a confirmé la part importante (39%) des sources fixes représentées par les logements, les activités tertiaires ainsi que les activités artisanales et industrielles.
Les artisans et les très petites entreprises sont de fait concernés par l'efficacité énergétique, d'une part pour leurs propres consommations (locaux professionnels, …..), et d'autre part dans le cadre de leur activité professionnelle pouvant être en lien avec des problématiques énergétiques.

Description de l'action

Remise des imageries infrarouges issues de la thermographie aérienne.
Sensibilisation au bilan carbone de l'agglomération et au plan climat de la Communauté de l'auxerrois.

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

CMARB / Thierry Léger

Acteurs concernés / partenaires

CMARB, Communauté de l'auxerrois,

Cible(s)

Entreprises inscrites au répertoire des métiers de la section Yonne de la CMARB

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier de réalisation

De 2012 à 2015

Avancement de l'action

Coûts estimés	Gain GES estimé
Temps passé par le CMARB	Non quantifiable (sensibilisation)

Indicateur(s) de suivi de l'action

Actions de sensibilisation engagées par la CMARB
Nombre de « thermicartes » communiquées aux entreprises

version du 28 août 2015	**Axe ENERGIE (3/3)**
	Accompagnement spécifique des artisans et des petites entreprises

Structure porteuse

Chambres de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne (CMARB)

Contexte

Permettre aux entreprises de comprendre leur facture énergétique, déterminer des pistes d'amélioration pour optimiser leurs consommations d'énergie notamment lors de travaux de rénovation ou de changement de matériels / process.
Voir par ailleurs à titre de centre de ressources, le site internet « Paris commerce énergie » crée par la ville de Paris, dédié à la maitrise des consommations énergétiques dans les commerces, avec des informations, des chiffres et des conseils selon la typologie des commerces.
http://www.lemoniteur.fr/article/un-site-internet-qui-aide-les-commerces-a-economiser-l-energie-28451285
http://paris-commerce-energie.paris.fr/conseils

Description de l'action

Accompagnement personnalisé :

- Aide à la compréhension des consommations d'énergie (fioul, gaz, électricité).
- Réalisation de diagnostics énergétiques.
- Réalisation de plaquettes d'information (métiers de bouche et tous métiers) sur les économies d'énergie.

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

CMARB

Acteurs concernés / partenaires

Cible(s)

Métiers de bouche, coiffure, esthétisme, mécanique

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier de réalisation

Réalisé

Avancement de l'action

Action locale lancée depuis 2014
En cours de lancement pour les autres métiers consommateurs d'énergie

Coûts estimés	**Gain GES estimé**
	-

Indicateur(s) de suivi de l'action

Nombre d'accompagnements personnalisés : 6 entreprises accompagnées en 2014

version du 06 mars 2015	**AXE TRANSPORTS – (action 1/7)**
	Acquisition de véhicules propres lors du renouvellement du parc de véhicules de service

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois

Contexte

Le renouvellement progressif d'un parc de véhicules de service est l'occasion de mettre en place des véhicules plus performants et moins émissifs, d'un point de vue d'une part, des rejets de CO2, et d'autre part des rejets de particules et autres composants dans l'atmosphère nuisant à la santé publique.

Description de l'action

Acquisition de véhicules propres lors du renouvellement progressif du parc de véhicules de service de la Communauté de l'auxerrois.

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

Laurent DUMAS (DGA Communauté de l'auxerrois) avec service moyens généraux

Acteurs concernés / partenaires

Communauté de l'auxerrois

Cible(s)

Les services de la Communauté de l'auxerrois

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier prévisionnel de réalisation

Selon programme de renouvellement

Avancement de l'action

2012 **:** achat d'un véhicule hybride pour le parc.

Coûts estimés	**Gain GES estimé**
Pour 2012 : 14 000 €	voir normes constructeur de rejets de CO2. 79 g rejet CO

Indicateur(s) de suivi de l'action

Par nouveau véhicule, suivi du kilométrage parcouru et de la consommation de carburant, ainsi que les émissions évitées.

version du 29 juin 2015	**Axe TRANSPORTS (action 2/7)**
	DSP Transports Auxerrois Mobilités réduction de la consommation de carburant

Structure porteuse

Auxerrois Mobilités (Délégataire DSP transports)

Contexte

Les transports en commun représentent un des domaines de compétences de la Communauté de l'auxerrois. Cette mission est la source de 56% des émissions de gaz à effet de serre du poste fret. Il contribue à 14,56% du bilan carbone du volet Patrimoine & services. Outre la volonté de réduire son impact sur l'environnement, la réduction de ses consommations de carburant permettra également à Auxerrois Mobilités d'être plus compétitive.
Un accord d'intéressement signé entre la direction d'Auxerrois Mobilités, délégataire du service public de transport urbain de la Communauté de l'auxerrois, et le syndicat CFTC, représentant les salariés de l'entreprise, a pour objectif de sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des salariés de l'entreprise aux résultats d'Auxerrois Mobilités à la satisfaction de ses clients.

Description de l'action

Dans l'accord conclu sur la période 2011 – 2013, les parties signataires (la direction et le syndicat CFTC, représentant des salariés de l'entreprise) affirment leur volonté de rechercher et de mettre en place des moyens propres à développer l'intérêt des salariés à la marche de l'entreprise, à l'amélioration constante de la qualité du service qu'elle offre à sa clientèle. Un critère spécifique portant sur la consommation de carburant est intégré à l'accord d'intéressement.

Dans un environnement concurrentiel de plus en plus difficile, la pérennité du contrat de délégation de service public confiée à Auxerrois Mobilités dépend dans une large mesure, de la qualité du service offerte tant à la clientèle transportée qu'à l'Autorité Organisatrice du réseau Vivacité. Cette recherche d'une meilleure performance ne peut être menée à bien qu'avec l'adhésion de tous les salariés de l'entreprise.

Les partenaires signataires sont convaincus des effets positifs de cet accord sur la motivation des salariés de notre société et sur leur engagement à contribuer à son développement. Il traduit la volonté de reconnaître la performance économique et qualitative de l'entreprise, il cible donc les pas de progrès à accomplir au niveau des différentes activités de l'entreprise, en particulier sur la consommation de gas-oil.

Le critère consommation de carburant est une mesure d'incitation à l'amélioration de l'environnement et ainsi participe au développement durable. Il mesure directement l'effort du personnel à la préservation de l'environnement, l'économie des coûts d'approvisionnement et indirectement la préservation mécanique des véhicules.

L'indicateur retenu est la consommation moyenne du parc d'autobus de l'entreprise Auxerrois Mobilités (hors minis-bus et véhicules légers). Tous les salariés de l'entreprise sont partie prenante et acteurs d'une capacité à faire baisser la consommation moyenne du parc d'autobus de l'entreprise :

- la Direction en faisant des choix rationnels et économiques sur les programmes d'achat de véhicules,

- le service maintenance en assurant un suivi permanent de la mécanique de la chaîne cinématique et des consommations par véhicule,
- les conducteurs en principal en appliquant les règles de conduite préventive et optimale sur le bon régime du moteur.

Le seuil de référence pour la détermination du montant de la prime attribuée à ce critère est la moyenne de la consommation des années n-2 et n-1 pour le réseau vivacité. Deux seuils d'intéressement sont déterminés : entre la référence et -3% puis supérieur à -3%.

Ce critère consommation de carburant sera reconduit pour la prochaine DSP

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

BUISSON Jean-François (Auxerrois Mobilités)

Acteurs concernés / partenaires

Personnel d'Auxerrois Mobilités, encadrement, fonctions support

Cible(s)

Personnel d'Auxerrois Mobilités, encadrement, fonctions support

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier prévisionnel de réalisation

2011 - 2016

Avancement de l'action

Depuis 2010, la consommation de carburant rapportée aux 100 kms est en baisse.

Coûts estimés	Gain GES estimé
Pas d'incidence sur la contribution forfaitaire de l'AOT dans l'actuel contrat	-

Indicateur(s) de suivi de l'action

Évolution de la consommation de carburant rapportée aux 100 kms :

- 2011 : 38,4 l/100
- 2012 : 36,8 l/100
- 2013 : 36,4 l/100
- 2014 : 35,85 l/100

version du 17 mars 2015	**AXE TRANSPORTS (action 3/7)**
	Projet de Transports Collectif en Site Propre (TCSP)

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois

Contexte

Le Plan Global de Déplacements Urbains (PGDU) prévoit deux projets majeurs d'infrastructures pour le système de transports collectifs de la Communauté de l'auxerrois :

- les pôles d'échanges multimodaux ;
- les transports collectifs en site propre.

Les pôles d'échanges multimodaux ont été intégrés au sein du projet de Transports Collectif en Site Propre (TCSP)

Description de l'action

D'une part, le projet de TCSP répond à l'enjeu d'intermodalité du PGDU en prévoyant la réalisation :

- de pôles d'échanges multimodaux mettant en correspondance les bus de la Communauté de l'auxerrois avec les cars du Département et l'Yonne et les trains de la Région Bourgogne (Porte de Paris, Arquebuse et Gare SNCF) ;
- de parcs relais permettant le rabattement des automobilistes et des cyclistes sur les transports collectifs (Clairions, Porte de Paris et Gare SNCF).

D'autre part, le projet de TCSP répond à l'enjeu de performance du PGDU en restructurant le réseau de transport Vivacité en fonction de l'armature territoriale de la communauté :

- navette de centre-ville ;
- transport collectif en site propre urbain structurant ;
- lignes régulières urbaines de maillage ;
- transport à la demande périurbain.

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

Service des transports

Acteurs concernés / partenaires

Communes, Ville d'Auxerre, Conseil Général, Sncf, Région

Cible(s)

Les usagers

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier prévisionnel de réalisation

Recrutement de l'AMO au second semestre 2013	
Avancement de l'action	
A l'étude	
Coûts estimés	**Gains GES**
28,6 millions d'euros en investissement 0,4 millions d'euros en fonctionnement	plus 15 % de report modal gagnés sur la voiture. véhicule hybrides : 15 à 30% de carburant en moins selon la typologie du parcours
Indicateur(s) de suivi de l'action	
Report modal Comptage trafic Fréquentation Nombre de voyages au km	

version du 06 mars 2015	**AXE TRANSPORTS (action 4/7)**
	Mise en œuvre d'une politique cyclable sur le territoire de la Communauté de l'auxerrois

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois

Contexte

Description de l'action

Dans le cadre de la politique cyclable, différentes actions sont envisagées :

- l'action 4-2 du PGDU vise à fédérer les acteurs et structurer un réseau modes doux communautaire ;
- la mise en place d'un schéma directeur cyclable ;
- l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui servira de référence et qui comprendra entre autres des véloroutes, des liaisons utilitaires, des boucles de loisirs et des services vélos.

Autre renseignement :
Pour mémoire, réflexion sur la création d'une vélo-station à la gare.

Remarque:

En cohérence avec le schéma cyclable de la Ville -Centre Auxerre

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

Service des transports

Acteurs concernés / partenaires

Communes, associations, Conseil régional, Conseil général, ADEME

Cible(s)

Particuliers, associations,

Acteur(s) impacté(s)

communes, SNCF

Calendrier prévisionnel de réalisation

Avancement de l'action

Avancement du schéma directeur cyclable :

- 1er trimestre 2012 : recrutement de l'AMO ;
- 25/05/2012 : présentation de la mission ;
- 15/06/2012 : première table ronde avec les communes ;
- Collationnement des données auprès des communes avant le 15/07/2012
- Définir le Tour de Bourgogne cyclable comme épine dorsale du projet, réunion avec Conseil Général et les communes traversées par la véloroute (septembre 2012).
- Créer des liaisons utilitaires (domicile/travail) entre les communes périphériques et la Ville-centre.

- Schéma directeur cyclable élaboré en 2014 et en cours de mise en œuvre.

Coûts estimés	Gain GES estimé
- 2,5 millions d'euros hors taxes avec aides prévisionnelles du Conseil général (20%) et du Conseil régional (33%). - Tour de Bourgogne : 40% de participation CA. - Liaisons utilitaires : 1 850 000 € ht avec participations à définir	

Indicateur(s) de suivi de l'action

Part modal du vélo dans le plan global de développement urbain (PGDU
Installation de boucles de comptage sur les quais et sur certains boulevards

version du 06 mars 2015	**AXE TRANSPORTS (action 5/7)**
	Sensibilisation au mode alternatif à la voiture individuelle

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois : Transports et Déplacements

Contexte

Description de l'action

Plusieurs moyens de sensibilisation ont été mis en place par la Communauté de l'auxerrois pour promouvoir les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle :

- un premier salon en septembre 2012 au Phare à Auxerre pour sensibiliser les employeurs à l'intérêt de s'engager dans une démarche de plan de déplacements d'entreprises. Au programme : retour d'expérience de la DDT, ERDF, Ville d'Auxerre, Shamrock environnement et de la CCI de Côte d'Or, présentation de stands de véhicules électriques et simulateur d'éco-conduite.
- Le challenge « au travail sans ma voiture » qui a eu lieu en 2012 dans le cadre de la semaine de la mobilité et qui sera reconduit en 2013.
- Les messages de sensibilisation à travers « inter'com » le mensuel de la Communauté de l'auxerrois.
- En projet pour 2013, une exposition itinérante pour les grandes entreprises du secteur public et privé, pour les impliquer et sensibiliser leurs employés aux moyens de transport alternatifs.
- une journée de sensibilisation en septembre 2013 est envisagée au centre commercial des Clairions.

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

Service des transports

Acteurs concernés / partenaires

Administrations, CCI, conseil régional, Conseil Général, TER, associations, fabricants de véhicules électriques

Cible(s)

Salariés du secteur privé et public

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier prévisionnel de réalisation

2016 : intégration des actions de management de la mobilité dans la révision du plan global du PGDU

Avancement de l'action

Coûts estimés	**Gain GES estimé**
	-

Indicateur(s) de suivi de l'action

Suivi des abonnements « actif » sur le réseau de TC
Suivi des fréquentations sur les sites de co-voiturage
Statistique d'AT dans le cadre des déplacements domicile/travail
Outre l'incontournable site BlaBlaCar sur l'ensemble de l'hexagone, le service de covoiturage de la Région Bourgogne compte 4500 inscrits dont 480 icaunais environ, pour très majoritairement des trajets réguliers domicile-travail (données décembre 2014).

version du 13 août 2013	**AXE TRANSPORTS (action 6/7)**
	Plan de déplacement des administrations et des structures de plus de 10 salariés

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois : Transports et Déplacements

Contexte

Description de l'action

Cette action sera combinée avec un plan de mobilité pour les commerçants et les entreprises.

Ce plan de déplacement centre-ville sera mené en 2014 et comprendra :

- la réalisation d'une fiche déplacement par agent ;
- la formation à l'éco-conduite ;
- la promotion du réseau de transports en commun ;
- la prise en charge des frais de transport en commun par moitié ou plus par l'employeur ;
- la mutualisation de parc automobile ;
- la participation à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE).

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

Service des transports

Acteurs concernés / partenaires

Administrations, entreprises de plus de 10 salariés, commerces

Cible(s)

Agents du secteur des administrations et salariés du secteur privé

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier prévisionnel de réalisation

2016 : intégration des actions de management de la mobilité dans la révision du plan global du PGDU

Avancement de l'action

Coûts estimés	**Gain GES estimé**
en cours d'actualisation	-

Indicateur(s) de suivi de l'action

Nombre de titres auxquels participent les différents employeurs
Consommation de carburant par an
Nombre de souscriptions à l'acquisition de VAE

version du 06/03/2015	**Axe TRANSPORTS (action 7/7)**
	Piloter une politique de mobilité durable

Structure porteuse
Communauté de l'auxerrois
Contexte
En tant que communauté d'agglomération, la Communauté de l'auxerrois est autorité organisatrice de la mobilité
Description de l'action
La mobilité durable est l'enjeu de l'équilibre entre les objectifs du droit au transport et du développement durable. Il s'agit de rendre effectif le droit qu'a toute personne de se déplacer mais dans les conditions économiques, sociales et environnementales les plus avantageuses pour la collectivité. Le pilotage de la politique de mobilité durable est un cycle d'amélioration continue. En effet, une nouvelle politique s'élabore sur la base de l'évaluation de la politique actuelle puis se met en œuvre avec un suivi.
Obstacle(s)
Pilotage de l'action
Service des transports
Acteurs concernés / partenaires
Cible(s)
Acteur(s) impacté(s)
Calendrier de réalisation
Jusqu'en 2016 : mettre en œuvre et suivre la politique actuelle de mobilité durable 2016 – 2018 : évaluer la politique actuelle de mobilité durable et élaborer une nouvelle politique de mobilité durable A partir de 2018 : mettre en œuvre et suivre la nouvelle politique de mobilité durable
Avancement de l'action

Coûts	**Gain GES estimé**

Indicateur(s) de suivi de l'action
Mise en place d'un outil de suivi la politique actuelle de mobilité durable Adoption du document de la nouvelle politique de mobilité durable Mise en place d'un outil de suivi de la nouvelle politique de mobilité durable

version du 25 sept 2012	**AXE TRANSPORTS (1/5)**
	Adhérer à la charte des engagements volontaires « objectif CO_2 : les transporteurs s'engagent »

Structure porteuse

Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR) et Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV)

Contexte

Le secteur des transports représente 1/3 des émissions de GES en France et est encore en augmentation. La route représente à elle seule 92% de ces émissions. En effet, 80% des déplacements sont effectués en véhicules et 50% des émissions du secteur correspondent à des trajets de moins de 100 km en véhicule particulier. L'objectif fixé par le Grenelle est de réduire de 20% la part de ce secteur d'ici 2020.

Le transport routier de marchandises représente en Bourgogne plus de 1 000 entreprises, emploie 12.000 salariés et achemine plus de 90% des flux de marchandises de la région.
60% des émissions régionales en oxydes d'azote, un polluant atmosphérique nocif pour la santé et qui contribue également à l'accroissement de l'effet de serre, émanent du transport routier (voyageurs et marchandises).

Description de l'action

TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES :

La FNTR (Fédération Nationale des Transports Routiers) s'est engagée depuis 2007 au plan national et depuis 2009 au niveau de la Bourgogne, avec l'appui du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dans la démarche « Objectif CO_2 : les transporteurs s'engagent ».

Quelles que soient leur taille et leur activité, toutes les entreprises de transport routier de marchandises (transporteurs ou chargeurs équipés d'une flotte de véhicules) signataires peuvent en tirer un quadruple bénéfice :

- Un bénéfice économique

Réduire ses émissions de CO_2, c'est réduire sa consommation de carburant et sa vulnérabilité face aux aléas des cours des produits pétroliers. Cela compte particulièrement dans un contexte où les charges de carburant représentent en moyenne 25% du prix de revient du transport routier en longue distance.

- Un bénéfice vis-à-vis des clients

Pour les transporteurs, réduire ses émissions de CO_2, c'est maintenir un avantage concurrentiel et répondre à une demande des chargeurs et des donneurs d'ordre soucieux de réduire l'impact carbone de leurs activités de transport. C'est aussi prendre une longueur d'avance par rapport aux futures réglementations.

- Un bénéfice managérial

Réduire ses émissions de CO_2, c'est impliquer l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise autour d'un objectif fédérateur. C'est aussi engager toute l'entreprise, ses salariés, ses clients et ses fournisseurs dans une démarche structurante, valorisante en interne et en externe.

- Un bénéfice environnemental

Réduire ses émissions de CO_2, c'est améliorer l'image de la profession auprès du grand public. C'est participer très concrètement à la lutte contre le changement climatique et contribuer à atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement.
Adopter une conduite plus souple, moderniser sa flotte de véhicules, suivre sa consommation de carburant, rationaliser ses déplacements, optimiser les flux et le remplissage des camions… sont autant d'actions qui conduisent à réduire la consommation de carburant et donc les émissions de gaz à effet de serre, mais également l'encombrement du trafic, les nuisances sonores et à améliorer la qualité de l'air.

Cette démarche engage les entreprises signataires dans un plan d'actions personnalisé et concret en vue de diminuer leur consommation de carburant et, par voie de conséquence, leurs émissions de CO_2.

La Charte des engagements volontaires est, pour la FNTR, une démarche constructive puisqu'elle met le transport routier au cœur du développement durable et qu'elle laisse aux professionnels le choix de s'engager ou non et de décider librement des axes d'amélioration économiquement viables et adaptés à leur situation.

Par ailleurs, cela démontre l'implication de la profession dans la maîtrise de ses impacts sur l'environnement.

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS :

Les questions de respect de l'environnement, de réductions des émissions de CO_2 sont au cœur des préoccupations de la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) et des autocaristes depuis déjà plusieurs années.

Les obligations réglementaires, telles que les normes EURO par exemple ou encore le prochain affichage des émissions de CO_2 dans les transports, contribuent à rendre l'autocar plus écologique, mais les transporteurs du transport routier de voyageurs (TRV) s'engagent à faire mieux. C'est pourquoi, lors de son 17ème Congrès, la FNTV s'est engagée aux côtés de l'État dans la lutte contre le réchauffement climatique, la gestion durable des transports et la poursuite de la diminution du nombre d'accidents et de la mortalité sur les routes. La signature d'une première charte en faveur du développement durable et de la sécurité routière, entre la FNTV, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS), a permis d'affirmer cet engagement mutuel.

Pour le volet Développement durable, l'année 2011 a vu la réalisation des outils nécessaires aux entreprises désireuses de s'engager dans la démarche afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises et aux spécificités du transport routier de voyageurs.

Cela s'est traduit par :

- des fiches action,
- des outils de mesure,
- et par une identification visuelle au travers un logo spécifique « transport routier de voyageurs ».

Il s'est agit de l'entrée officielle de 15 entreprises de Transport Routier de Voyageurs, toutes adhérentes FNTV, dans la démarche « Objectifs CO_2, les transporteurs s'engagent ».

Cet acte officiel a ouvert la voie à la déclinaison de la charte CO_2 à l'ensemble d'une région, avec un engagement au travers d'un plan d'actions à 3 ans, sur des axes définis par la charte, à savoir :

- le véhicule
- le carburant
- le conducteur
- l'organisation et le management

L'objectif des entreprises est de pouvoir affirmer l'image environnementale d'un secteur, réduire les coûts

(en particulier le poste carburant), en rassemblant les salariés autour d'un projet d'entreprise tout en répondant à la demande des clients.

Logo du transport routier de marchandises (TRM)

Logo du transport routier de voyageurs (TRV)

Dans le cadre du plan climat de l'auxerrois, il convient ainsi de mobiliser les entreprises de transport locales.

Obstacle(s)

-

Pilotage de l'action

FNTR et FNTV : Philippe DEMONTEIX - Délégué régional

Acteurs concernés / partenaires

ETAT, Conseil régional, ADEME
FNTR = Transporteurs routiers (marchandises)
FNTV = Transporteurs routiers (voyageurs)

Cible(s) / objectifs

Acteur(s) impacté(s)

FNTR = Transporteurs routiers (marchandises)
FNTV = Transporteurs routiers (voyageurs)

Calendrier prévisionnel de réalisation

Avancement de l'action

En cours de réalisation

Coûts estimés	Gain GES estimé
	-

Indicateur(s) de suivi de l'action

Bilan courant 2012 : 33 entreprises de transport se sont engagées dans la charte CO_2 (initiée par l'Etat ; l'Ademe et le Conseil régional en février 2009) pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. En trois ans, 13 000 tonnes de gaz à effet de serres ont pu être évités et 5 millions de litres de gasoil ont été économisés.

Plan Climat Energie Territorial de la Communauté de l'auxerrois
« Volet territoire »
Action contribuant au plan climat-énergie territorial de l'auxerrois

version du 25 sept 2013	**AXE TRANSPORTS (2/5)**
	Offrir aux entreprises un mode de transport de marchandises alternatif au camion, via la plate-forme portuaire de GRON

Structure porteuse

CCI

Contexte

L'aménagement du port de Gron s'inscrit dans le volet fluvial du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, et propose une alternative au transport camion.

Description de l'action

Dans le cadre de du contrat de prestation de transport des déchets de la Communauté de l'auxerrois, l'entreprise SITA SHAMROCK utilise ce transport fluvial pour transporter les ferrailles provenant pour partie des déchetteries de la Communauté de l'auxerrois.
Cette configuration met admirablement bien en perspective l'utilisation du port fluvial de Gron, en alternative au transport camion.
Pour la Communauté de l'auxerrois, inclure des critères environnementaux dans les divers marchés de collecte et de traitement de déchets recyclables (incitation des délégataires à utiliser ce mode de transport fluvial en fonction des matériaux transportés et leur destination).
Au sens du bilan carbone territoire au regard du frêt entrant et sortant, inciter d'une manière générale toutes les entreprises à utiliser la liaison fluviale mixte (conteneurs/colis lourds) et régulière (navette hebdomadaire entre Gron et le Havre)

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

CCI (hors DSP CA)

Acteurs concernés / partenaires

Cible(s)

entreprises

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier prévisionnel de réalisation

Avancement de l'action

Montée en puissance de cette plate-forme portuaire

Coûts estimés	**Gain GES estimé**

Indicateur(s) de suivi de l'action

Tonnage transporté
Voir bilans d'activité et évolution

version du 15 mai 2013	**Axe TRANSPORTS (3/5)**
	Formation éco-conduite **Accompagnement des petites entreprises via un partenariat avec ERDF Yonne**

Structure porteuse
ERDF Yonne
Contexte
Depuis plusieurs années, ERDF Yonne forme ses agents d'exploitation à l'éco-conduite.
Description de l'action
Mise à disposition d'un véhicule équipé d'un économètre avec un formateur, sur une base temps d'une demi- journée (ou une journée) par mois, avec prise en charge complète par ERDF Yonne. Rendez-vous à organiser avec les artisans et très petites entreprises (TPE) par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne (CMARB) et par la CCI de l'Yonne.
Obstacle(s)
Pilotage de l'action
ERDF / Christine Pezennec
Acteurs concernés / partenaires
ERDF, Communauté de l'auxerrois, CMARB , CCI de l'Yonne
Cible(s)
Artisans et petites entreprises
Acteur(s) impacté(s)
Calendrier prévisionnel de réalisation
Mise en place second trimestre 2013
Avancement de l'action
Rencontre avec la CMA le 28 mars 2013 Rencontre avec la CCI le 17 avril 2013 Démonstration à la CMA le 3 mai 2013

Coûts estimés	Gain GES estimé
Mise à disposition gracieuse d'ERDF du véhicule et du formateur Temps passé	-

Indicateur(s) de suivi de l'action
Nombre de personnes formées

version du 27 mai 2013	**AXE TRANSPORTS (4/5)**
	Combiner vélo et train pour aller plus loin avec VéliBourgogne

Structure porteuse

Association Escapade gourmande à Auxerre

Contexte

Dans le cadre du développement de l'itinérance, favoriser les modes de circulation doux et augmenter l'attractivité de notre territoire.

Description de l'action

Location de vélos en réseau, avec possibilité de location en aller simple.

Obstacle(s)

Trouver des partenaires fiables et pérennes

Pilotage de l'action

Laurent RICHOUX

Acteurs concernés / partenaires

Offices de Tourisme, Hôteliers, SNCF, CRB service Mobilité

Cible(s)

Multiples

Acteur(s) impacté(s)

Offices de Tourisme, Hôteliers, SNCF, CRB service Mobilité

Calendrier prévisionnel de réalisation

Action initiée en 2005

15 Vélo-stations en service en 2013

Agrandissement de la Vélo-station d'Auxerre en 2013

Avancement de l'action

- 15 mai 2013 **:** installation de VéliBourgogne dans les locaux de la Maison de l'eau de la Ville d'Auxerre.
- Communication autour du dispositif (bulletin communautaire de mai 2013, article Yonne Républicaine du 25 mai 2013)

Coûts estimés	**Gain GES estimé**
25 000 euros d'investissement	

Indicateur(s) de suivi de l'action

Kilomètres en vélo parcourus

version du 17 mai 2013	**AXE TRANSPORTS (5/5)**
	Livraison urbaine - Optimisation du dernier kilomètre (pour mémoire : action à développer)

Structure porteuse

A voir

Contexte

Problématiques des livraisons en centres-villes
(une étude a été initiée par la Ville d'Auxerre dans les années 2005).

Description de l'action

Réduction de l'émission de CO2 portant sur l'optimisation du dernier kilomètre et sur les livraisons des hypercentres.

Voir www.predim.org

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

A voir

Acteurs concernés / partenaires

Société UPSILON 89 / Mr Frédéric MONIN

Cible(s)

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier prévisionnel de réalisation

Avancement de l'action

Coûts estimés	**Gain GES estimé**

Indicateur(s) de suivi de l'action

version du 24 septembre 2012	**Axes : Habitat en général, Transports - déplacements**
	Action **Exemplarité de l'Etat**

Structure porteuse

Direction Départementale des Territoires (DDT) 89 — SIDDS-UQCE et UADD

Contexte / Contenu de l'action

L'exemplarité de l'Etat, outil de la politique gouvernementale de développement durable. A ce titre, l'Etat se doit d'être un démonstrateur, voire un accélérateur des mutations, en :

- contribuant de manière significative à relever les défis environnementaux, en réduisant les impacts sur l'environnement de la politique immobilière et du fonctionnement des administrations grâce à une politique d'achats publics durables et des pratiques éco-responsables ;
- montrant l'exemple et cherchant à diffuser les bonnes pratiques auprès des acteurs publics mais aussi des consommateurs et des entreprises ;
- structurant et orientant la production et la consommation de produits et services éco- et socio-responsables : représentant environ 10 % du PIB, les achats publics contribuent à donner des perspectives aux acteurs du marché notamment grâce au volume des commandes et à l'orientation donnée par les politiques publiques.

La politique d'Etat exemplaire se justifie aussi par l'exigence de mieux employer les ressources budgétaires de l'Etat.

Description de l'action

Périmètres considérés : **le bâtiment et le transport**.

1. **Plan Bâtiment Etat**

Les Bâtiments de l'Etat dans l'Yonne :

- 23 sites soit 100 000 m² (dont 76000 m² chauffés) ;
- une mise aux normes complète à faire (Energie, Gros entretien et accessibilité).

Les objectifs sont :

1. D'établir une stratégie coordonnée avec le niveau régional de gestion du patrimoine visant à adapter le parc aux besoins actuels et futurs ;
2. D'engager la rénovation des bâtiments conservés d'ici fin 2012 :
   - Réduction d'au moins 40% des consommations d'énergie et de 50% des émissions de GES (recours aux ENR, dispositifs financiers adaptés) d'ici fin 2020,
   - Mise aux normes accessibilité d'ici fin 2014,
   - Mise aux normes sécurité (ERP) et gros entretien.

Eléments de calendrier :

- les audits (accessibilité, gros entretien, énergie) ont été achevés en 2011 ;
- CDIE installée fin 2011 – DDT désignée ST construction état début avril 2012 ;
- stratégie de réhabilitation : en cours, avancement suivant solutions financières trouvées.

Résultats attendus :

- Réduction de 40% des consommations énergétiques (état zéro à faire) ;
- Réduction de émissions de 50% des émissions de GES (état zéro à faire).

2. Déplacements

La DDT a engagé son plan de déplacements depuis deux ans. La démarche va être élargie aux autres services de l'État.

Dans ce cadre, les services de l'Etat engageront des partenariats avec les collectivités (CG, CA, Villes) pour permettre un échange d'expériences et mettre en place des actions communes (covoiturage, semaine de la mobilité).

Par ailleurs, en 2012, la DDT a débuté une expérimentation de télétravail avec 11 agents qui peuvent travailler depuis leur domicile ou depuis un autre site administratif.

Les objectifs sont :

1. Piloter la mise en œuvre des plans administration exemplaire (PAE) des services de l'Etat :

   - Désigner et former des correspondants «Eco-responsabilité» dans chaque DDI et services et mettre en place un COPIL présidé par le SG (réunion trimestrielle) ;
   - Elaborer le volet commun du PAE et assister les correspondants pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan actions propre à chaque service ;
   - Instaurer une gouvernance du PAE de la DDT ;

2. Mettre en œuvre une politique de déplacements adaptés au contexte local (volet PDA des PAE)

   - Travailler en réseau avec les correspondants déplacements des collectivités (CG, CCA, CCS, Villes de Sens et Auxerre) ;
   - Mettre à jour l'enquête déplacements auprès des agents de l'Etat réalisées en 2008 puis élaborer le volet commun du PDA des services de l'Etat ;
   - Promouvoir le covoiturage (déplacements privés et professionnels) ;
   - Poursuivre la mise en œuvre du plan de déplacements de la DDT notamment avec la mise en place de l'expérimentation sur le télétravail.

Eléments de calendrier :

- Volet 1 :
  - Démarche validée par le CODER du 26 mars 2012 ;

- Comité Eco-responsabilité de la DDT 89 regroupant les services et les représentants du personnel installé le 22 Juin 2012 ;

- Volet 2 : 1ère réunion en Avril 2012 (Points PDA et covoiturage).

Résultats attendus :
100% des services de l'Etat engagés dans un PAE d'ici fin 2013
objectif chiffré de réduction de GES : bilan GES à réaliser pour l'ensemble des services de l'État

Obstacle(s)	
-	
Pilotage de l'action	
DDT 89 (SIDDS-UQCE et UADD) Merlaud Philippe / Hennoque Gérald	
Acteurs concernés / partenaires	
Services de l'Etat	
Cible(s)	
Acteur(s) impacté(s)	
Agents de l'Etat, collectivités	
Calendrier prévisionnel de réalisation	
Voir éléments de calendrier précisés ci-avant	
Avancement de l'action	
Action en cours	
Coûts estimés	**Gain GES estimé**
	Voir éléments précisés ci-avant
Indicateur(s) de suivi de l'action	

version du 12 mars 2015	**AXE ALIMENTATION DURABLE ET CIRCUITS COURTS (1/2)**
	Valorisez les produits locaux, de saison et de qualité auprès des Consommateurs

Structure porteuse

Collectivités locales, CCI, organisations professionnelles, associations,…….

Contexte

L'agriculture est responsable de 20% des émissions nationales de GES. Trois gaz sont concernés : le méthane (CH_4), le protoxyde d'azote (N_2O) et le dioxyde de carbone (CO_2). Les principaux postes d'émission sont la fertilisation des sols (N_2O), la gestion des déjections animales (N_2O et CH_4), la fermentation entérique (CH_4) et les consommations d'énergie (CO_2). A tout cela, il faudrait ajouter les 10% des émissions de l'industrie, de la distribution et du stockage des produits, jusqu'au congélateur familial. A noter que la première industrie de France, avant le BTP et l'automobile est l'industrie agroalimentaire.

Le premier pas pour développer les circuits courts consiste à promouvoir les produits locaux, de saison et de qualité auprès des consommateurs : habitants, usagers des restaurations collectives, professionnels de la restauration...

L'enjeu est notamment de sensibiliser les consommateurs à l'intérêt d'une démarche transversale, combinant à la fois production locale, de saison et éventuellement biologique.

Description de l'action

Pour mener à bien cette action, il est important de réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'impact des choix alimentaires et également d'organiser des évènements de valorisation des produits locaux, de saison et de qualité.

A titre d'exemples, des actions ont été menées en 2012 sur le territoire de la communauté de l'auxerrois, comme la manifestation grand public des 30 et 31 mars 2012 au SILEX d'Auxerre sur le thème "Bien se nourrir sans dévorer la planète" organisée par l'Association Rencontres Auxerroises du Développement Durable (RADD).

L'objectif est de multiplier ces moments d'échanges pour faire rencontrer les consommateurs et les producteurs, et pour développer les réseaux locaux (AMAPP/Association pour le maintien d'une agriculture paysanne de proximité, ……..…).

Il est aussi essentiel de **faire connaitre les différents modes de circuits courts de distribution dans l'auxerrois** comme par exemple:

- l'AMAP les paniers bio d'Auxerre distribution à la Maison de quartier des Piedalloues à Auxerre.
- la ruche qui dit oui ! Distribution aux Champs Galottes à St Bris le Vineux et sur Auxerre.
- le drive-épicier rue du Clos à Auxerre.
- le drive-fermier de l'Yonne.
- Les marchés de l'auxerrois :
  - Auxerre : mardi et vendredi matin, place de l'Arquebuse – dimanche matin place Degas (Sainte Geneviève - mercredi matin, centre-ville (marché à ciel ouvert).
  - Appoigny : lundi matin, centre-ville,
  - Perrigny : samedi matin, place de l'Eglise,
  - Monéteau : samedi matin, centre-ville,
  - St Georges sur Baulche : samedi matin, centre-ville

Obstacle(s)	
Pilotage de l'action	
Collectivités locales, CCI, organisations professionnelles, associations,…….	
Acteurs concernés / partenaires	
RADD, CCI	
Cible(s)	
Les habitants, les usagers des restaurations collectives, les professionnels de la restauration...	
Acteur(s) impacté(s)	
producteurs locaux	
Calendrier prévisionnel de réalisation	
-	
Avancement de l'action	
Plusieurs actions déjà réalisées	
Coûts estimés	**Gain GES estimé**
	-
Indicateur(s) de suivi de l'action	

version du 03 juillet 2013	**AXE ALIMENTATION DURABLE ET CIRCUITS COURTS (2/2)**
	Soutenir une agriculture locale de qualité en encadrant la mise en place de circuits courts de proximité et de filières locales

Structure porteuse

Collectivités locales, CCI, organisations professionnelles, associations, ……

Contexte

L'agriculture est responsable de 20% des émissions nationales de GES. Trois gaz sont concernés : le méthane (CH_4), le protoxyde d'azote (N_2O) et le dioxyde de carbone (CO_2). Les principaux postes d'émission sont la fertilisation des sols (N_2O), la gestion des déjections animales (N_2O et CH_4), la fermentation entérique (CH_4) et les consommations d'énergie (CO_2). A tout cela, il faudrait ajouter les 10% des émissions de l'industrie, de la distribution et du stockage des produits, jusqu'au congélateur familial. A noter que la première industrie de France, avant le BTP et l'automobile est l'industrie agroalimentaire.

Les avantages pour le développement des circuits courts de proximité de qualité sont de vous permettre de :

- réduire les émissions de GES liées au transport (en travaillant sur les derniers kilomètres de livraison) et les impacts sur l'environnement (soutien à des filières de qualité),
- valoriser les ressources locales et renforcer le développement local,
- renforcer les liens entre producteurs et consommateurs (perception de la saisonnalité, reconnaissance du travail…)

Description de l'action

Mettre en place un vaste programme de soutien à l'agriculture biologique de proximité

En développant une agriculture locale de proximité, les émissions de CO_2 sont réduites grâce à la non-utilisation d'engrais de synthèse, dont la fabrication représente près de la moitié des émissions de CO_2 dans les exploitations intensives. On constate également une diminution des émissions de protoxyde d'azote en raison de la diminution des apports d'azote lorsque celles-ci provient de moyens de fertilisation naturels (exemple : fixation par les légumineuses et les fertilisants minéraux ou organiques). De plus, l'agriculture biologique séquestre davantage de carbone dans le sol que l'agriculture conventionnelle qui a tendance à appauvrir les terres.

Il faut également **renforcer la chaîne qui va du producteur au consommateur local** via :

- les dispositifs existants telle que la plateforme numérique www.loc-halles-bourgogne.fr , un outil innovant et sécurisé qui facilite la mise en relation entre les **producteurs et fournisseurs de produits alimentaires bourguignons** et les **acheteurs de la restauration collective** publique et privée ;
- des journées de rencontre comme la journée "le Goût des Terroirs", véritable moment de rencontre entre les producteurs et les restaurateurs pour la promotion de l'alimentation durable et des circuits courts locaux et organisée par la CCI ;
- des appels à projet de la Région Bourgogne pour le développement de circuits alimentaires de proximité et du bio (appel à projet bio 2013).

Structurer et/ou soutenir la création de filières locales alimentaires et non-alimentaires (éco-matériaux, bois-énergie ou bois-construction...) ;

Il est essentiel de **renforcer les possibilités de vente locale**, notamment lorsqu'elles permettent d'optimiser la logistique (pour le producteur et pour le consommateur). Pour cela, il est possible de :

- organiser des commandes groupées de paniers de légumes pour les agents et élus avec livraison sur le lieu de travail ;
- soutenir les AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) par exemple en mettant un local proche des consommateurs à disposition pour la distribution ;
- promouvoir les marchés locaux existants et encouragez le développement de nouveaux marchés dans les zones de consommation ;
- soutenir l'installation de magasins collectifs de produits locaux (regroupement de plusieurs producteurs locaux dans un point de vente).
-

Il est essentiel de **faire connaître les produits locaux** (cf. fiche action : valorisez les produits locaux, de saison et de qualité auprès des consommateurs) en organisant des rencontres et des campagnes de marketing pour les produits locaux de saison (en partenariat par exemple avec la chambre d'agriculture et la chambre de métiers et d'artisanat).

Il est essentiel de **soutenir la production et la transformation locales** :

- Faciliter l'installation d'agriculteurs et d'entreprises de transformation des produits agricoles locaux (boulangerie, etc.), en lien avec le potentiel du territoire et ses besoins identifiés.
- Soutenir les coopératives locales de production.

Enfin, il est essentiel de **soutenir l'optimisation des circuits de distribution au sein des circuits courts** : soutenir la réalisation d'auto-diagnostics de ces circuits, encourager la réflexion sur le lieu d'installation des points de vente et/ou de livraison en fonction des bassins de consommation et des transports à disposition.

Il est mentionné la restauration collective de la ville d'Auxerre privilégiant les circuits courts et les produits bio.

Obstacle(s)	
Pilotage de l'action	
Collectivités locales, CCI, organisations professionnelles, associations, ……	
Acteurs concernés / partenaires	
Conseil régional, chambre d'agriculture, organisations professionnelles	
Cible(s)	
Agriculteurs, producteurs	
Acteur(s) impacté(s)	
Calendrier prévisionnel de réalisation	
Avancement de l'action	
Coûts estimés	**Gain GES estimé**
-	-
Indicateur(s) de suivi de l'action	
Nombre de filières courtes créées ou soutenues Nombre de producteurs et transformateurs locaux impliqués dans cette démarche Nombre de filières courtes dont l'optimisation logistique a été soutenue	

version du 07 avril 2015	**Action DECHETS**
	Réduction des déchets (1/5)

Structure porteuse

Syndicat du Centre Yonne / Communauté de l'auxerrois / service collecte et traitement des déchets ménagers

Contexte

En raison de l'évolution des modes de vie, la production d'ordures ménagères par personne et par an a doublé depuis 40 ans : un icaunais produit en moyenne 590 kg de déchets par an.
En 2010 le poste déchets représentait près de 60% du bilan carbone Patrimoine et service de la Communauté de l'auxerrois avec 4200 téq CO_2. Cela s'explique par le fort tonnage transporté par la collectivité et par l'émissivité du traitement des déchets.
Pour répondre au Grenelle de l'environnement (Loi Grenelle 2 ; 2010-788 du 12 juillet 2010), les collectivités ont pour double objectif de réduire la quantité de déchets produits, ainsi que leur nocivité. La diminution de la production devra être de 7% sur 5 ans. Les collectivités doivent donc définir un programme de prévention. Pour l'auxerrois, cela représente une diminution de 1 760 tonnes sur 5 ans, sur les 25 150 tonnes produites en 2011, année de référence.
La communauté de l'auxerrois, adhérente du Syndicat du Centre Yonne, a souhaité que le programme de prévention soit porté par le syndicat. Un contrat de prévention a été élaboré pour chaque collectivité adhérente, afin d'adapter les actions et les objectifs à chaque territoire.

Description de l'action réduction des déchets

Les gisements sur lesquels les efforts devront s'orienter sont les suivants (entre parenthèses le potentiel d'évitement) :

- **Les biodéchets (893 tonnes)**

Les actions porteront sur une continuité de distribution de composteurs individuels (objectif de 15% des foyers équipés à la fin du plan), la promotion du jardinage au naturel, du compostage (collectif et individuel), la récupération des fermentescibles dans les administrations, lutte contre le gaspillage alimentaire (particuliers et établissements scolaires)

- **Les emballages et objets jetables (479 tonnes)**

Actions de promotion des couches lavables, sensibilisation de la population à l'éco-consommation

- **Les déchets papiers (290 tonnes)**

Opération de distribution de « stop pub » (40% des foyers équipés à la fin du plan)
Diminution de 5% des déchets papiers produits par les administrations

- **Les déchets occasionnels (149 tonnes)**

Sensibilisation des usagers à la collecte séparée des textiles (présents à hauteur de 3% dans nos poubelles)
Réemploi des objets (sensibilisation au prolongement de la durée de vie des objets par la réparation, l'échange, le don…)

Des actions transversales sont aussi prévues, dont une opération de « foyers témoins », action de communication sur les réelles possibilités de réduction de la production de déchets en choisissant au quotidien différents gestes utiles) ; Actions de prévention des déchets au sein des entreprises (appel à projets, diffusion des bonnes pratiques), création de guides pour faciliter le don alimentaire (à destination des grandes surfaces commerciales) d'une part, et guide à destination des collectivités pour intégrer les critères de prévention dans les marchés publics.

Obstacle(s)
Pilotage de l'action
Syndicat du Centre Yonne/Duo Elu (M. Denis Roycourt) et référent technique de la collectivité (Mme Sylvie Ederlé)
Acteurs concernés / partenaires
Syndicat du Centre Yonne/Collectivité/Etablissements scolaires/Maisons de retraite/Associations : Asseco-Cfdt (gaspillage alimentaire), UFC Que Choisir, Maison de la Nature et de l'environnement de l'Yonne, Association des jardiniers de France, Fredon, Association Romarin (Compostage et jardinage au naturel)
Cible(s)
Particuliers, administrations (collectivités locales et établissements scolaires), professionnels
Acteur(s) impacté(s)
Producteurs de déchets (particuliers, professionnels, administrations)
Calendrier prévisionnel de réalisation
-Année 1 : 2011/2012 : Diagnostic du territoire : le diagnostic permet d'analyser la production de déchets mais aussi d'identifier les atouts du territoire, ses spécificités et de mobiliser les acteurs locaux. 1er semestre 2012 : synthèse des diagnostics, élaboration du plan d'actions et définition des objectifs. **-Années suivantes (2012-2016)** Mise en place des actions de prévention et suivi des résultats
Avancement de l'action
La charte d'engagement reprenant les points du cadre de description des actions a été validée en conseil communautaire le 4 avril 2013. **Compostage :** les référents techniques ont participé à une formation sur le compostage individuel, collectif, et animation scolaire en avril 2013. **Gaspillage alimentaire :** un café débat a été organisé par le CCC Bourgogne Franche Comté Auvergne (association de la Restauration collective en Gestion Directe) et le Syndicat du centre Yonne dont l'objectif était de présenter aux membres du personnel de cuisine des établissements en restauration collective directe, quelles sont les actions possibles pour les cuisines (éviter le gaspillage alimentaire) tout en suivant les règles d'hygiène. Actions tranversales 2013 : élaboration de documents de sensibilisation à l'éco-consommation, compostage et gaspillage alimentaire (jeux de flyers, d'affiches sur ces différents thèmes). Elaboration d'une exposition photo sur ces mêmes thèmes pour stands d'information. Année 2013 : -édition de 10 000 **stop pub** par le Syndicat -**Opération foyers témoins 2013**. En 2013 l'opération avait pour thème principal la réduction des biodéchets, ou déchets organiques, qui sont constitués des restes de repas ou de préparation de repas. Les foyers avaient donc le choix entre 3 principaux gestes: pratiquer le compostage, adopter une poule ou pratiquer le jardinage au naturel. Il a été constaté une baisse de la production de déchets de 7% à 52%, ce qui équivaut à une baisse de 22 kg à 92 kg par personne et par an, en fonction des foyers et des gestes pratiqués. **-Gobelets réutilisables. Afin de réduire les quantités de déchets produits lors des évènements festifs, le Syndicat Mixte des Déchets du Centre Yonne et ses collectivités adhérentes vous proposent d'utiliser des gobelets réutilisables et lavables au lieu des gobelets jetables habituellement employés. 1000 gobelets de 33cl et 900 gobelets de 50cl peuvent être empruntés gratuitement par les associations, entreprises, collectivités ou habitants du Centre Yonne.** **-Edition de panneaux d'information sur le compostage** Le Syndicat Mixte du Centre-Yonne a édité des plaquettes d'information sur le compostage à destination des usagers. Ils seront apposés sur les composteurs des résidences, présentés lors de stands d'information et installés sur les placettes de démonstration. -Exposition photo **-Edition du guide pratique du Compostage.** En complément de ces actions, la Communauté de l'auxerrois a édité un guide pratique « Le B.A.ba du compostage, en février 2013. Fournissant toutes les

informations pratiques pour bien débuter le geste de compostage et comprendre les différentes étapes pour obtenir un compost de qualité, il est disponible sur simple demande et fourni automatiquement à l'achat d'un composteur ou lors de sollicitation du maître-composteur par l'usager. Offert lors de manifestations ainsi que sur les stands d'information, il est disponible également en téléchargement sur le site de la Communauté de l'auxerrois (www.communaute-auxerrois.com)

-**6ème participation à la Semaine Européenne de Réduction des déchets 2013**. Du 16 au 24 novembre, la Communauté de l'auxerrois, en partenariat avec l'association de consommateurs ASSECO CFDT, a animé un stand de sensibilisation sur le thème du suremballage au CARREFOUR MARKET à Auxerre.

Deuxième axe de cette semaine de sensibilisation, un atelier de sensibilisation au gaspillage alimentaire s'est tenu le 23 novembre au nouvel appartement pédagogique de l'OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT. Comment mieux organiser ses courses, gérer son réfrigérateur, cuisiner les restes…

Enfin, sur le marché de l'Arquebuse à Auxerre, les 19 et 22 novembre, le maître composteur a fait la promotion du compostage à l'aide des nouveaux outils pédagogiques.

Année 2014 : **EXPO PHOTOS « Réduire ses déchets au quotidien »**

Compostage, autocollant stop-pub, réparation d'objets, choix de consommation, etc… : ce sont les petits gestes du quotidien qui permettent de réduire chaque année les déchets de plusieurs milliers de tonnes à l'échelle d'un territoire. Le Syndicat des Déchets du Centre Yonne a donc voulu faire découvrir la prévention des déchets au travers de ses meilleurs ambassadeurs : les habitants du Centre Yonne.
L'exposition « Réduire ses déchets au quotidien! » est ainsi constituée de portraits d'Icaunais qui œuvrent chaque jour pour l'environnement et de panneaux informatifs qui permettront aux visiteurs de se renseigner sur chacune des actions représentées. (23 panneaux – 12 portraits d'habitants et 11 panneaux informatifs sur les gestes de prévention).

Parution du Guide « Réduire ses déchets au quotidien ».

Fascicule d'information illustré, de 28 pages, reprenant les grands thèmes de la prévention et présentant les gestes permettant de réduire son impact environnemental, d'économiser des ressources naturelles et faire des économies financières. (thèmes abordés : le compostage, le jardinage au naturel, la lutte contre le gaspillage alimentaire, prolonger la durée de vie des objets, mieux consommer pour moins jeter, utiliser les couches lavables et limiter ses déchets en toute circonstance).

Parution du Guide « du compostage ». Nous retrouvons dans ce fascicule les illustrations de *Julien Flamand*, accompagnant les conseils en matière de compostage.

Ces fascicules d'information sont distribués aux habitants lors de manifestations, ateliers, visites au porte à porte.

-7ème participation de la Communauté à la Semaine Européenne de Réduction des déchets [NOVEMBRE 2014]

Durant la semaine européenne de réduction des déchets, du 22 au 30 novembre, la Communauté de l'auxerrois, en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale, a organisé un temps fort sur la prévention des déchets au sein de leur établissement. Sur la semaine entière, l'exposition photo du Syndicat du Centre Yonne était visible pour partie : à l'accueil des allocataires (gaspillage alimentaire) et pour partie dans une salle à proximité de l'aire de pose méridienne des agents de la Caf, de l'Urssaf et de la CPAM. Une cinquantaine de personnes ont pu participer à ce temps d'échange.

Le jeudi 27 novembre, durant la pose méridienne, des ateliers étaient disponibles pour les agents (apprendre à bien trier, à composter) et un diaporama sur la prévention et la gestion des déchets était diffusé tout au long de la permanence.

Côté allocataires, dans la salle d'attente, les mêmes diaporamas étaient diffusés en boucle tout au long de la SERD sur des téléviseurs.

Sur le marché de l'Arquebuse à Auxerre, les 25 et 28 novembre, le maître composteur a fait la promotion du compostage à l'aide des nouveaux outils pédagogiques

Coûts estimés	**Gain GES estimé**
Coût diffus dans le service	213 teq CO2 (- 5% sur les 5 ans du programme)

Indicateur(s) de suivi de l'action

Tableaux de bord des quantités collectées (tableau n°1, page 74 – somme des 3 premières lignes) OMR collectées + Recyclables collectés (porte à porte et apport volontaire)
Caractérisation des OMR (tableau n°2, page 74)
Taux de boîtes aux lettres (BAL) équipées d'un Stop Pub : 6 461 BAL équipées (23 %)
kgs de déchets produits par an et par habitant

Remarque : calcul du Gain GES estimé par extrapolation (règle de 3) du Bilan Carbone Patrimoine et Service.
Poste Déchets 4 200 téq CO2 pour 36 300 tonnes de déchets
Réduction attendue de 1 838 tonnes de déchets, soit (1 838 x 4 200) / 36 300 = 213 téq CO2

Stop-pub : information obtenue auprès des services de la Poste. Année référence : 2013

Version du 10 mars 2015	**Action DECHETS** **Réduction des déchets (2/5)** **Appel à Projet « Territoires Zéro Gaspillage, Zéro Déchets »**

Structure porteuse

Etat / Syndicat du Centre Yonne / Communauté de l'auxerrois / service collecte et traitement des déchets ménagers

Contexte

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a lancé à l'été 2014 un appel à projet « territoire zéro gaspillage, zéro déchets » dont l'objectif est d'engager 20 territoires volontaires dans une démarche exemplaire et participative de réduction, réutilisation et recyclage de leurs déchets. Le Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY) a proposé à ses membres, dont fait partie la Communauté de l'auxerrois, de se porter candidat pour répondre à cet appel à projet.
Mettre en œuvre un tel programme serait un moyen d'atteindre les objectifs et de respecter les obligations de moyens fixés par le Plan National de Prévention des Déchets 2014/2020 et par la Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte (projet adopté en commission spéciale par les députés en septembre 2014) :
-Inscrire la France dans une dynamique d'économie circulaire
-Réduire d'içi 2020 de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés
-Augmenter le taux de valorisation des déchets non dangereux (y compris professionnels) pour passer à 55% en 2020 et à 60% en 2025.
-Diminution de 50% des quantités de déchets mis en décharge en 2025
-Valorisation de 70% des déchets du bâtiment et des TP en 2020
-Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2025 pour une valorisation organique
-Généralisation de la tarification incitative
-Renforcement du principe de proximité pour développer les cycles courts de réemploi et recyclage
-Création d'un réseau de déchèteries professionnelles du BTP d'ici 2017
-Lutte contre l'obsolescence programmée
-Suppression des sacs plastiques jetables à compter du 1er janvier 2016.

En décembre 2014, le ministère retient la candidature du SDCY. Pendant 3 ans, le SDCY, qui représente 8 collectivités, aura un accès prioritaire à certains fonds du contrat de plan Etat-Région, notamment par le biais de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Description de l'action « Zéro Gapillage, zéro Déchets »

Les collectivités volontaires doivent respecter un certain nombre d'engagements, listés dans le cahier des charges de l'appel à projet et notamment :

- Avoir recours à une comptabilité analytique sur les déchets *(mise en place sur la Communauté de l'auxerrois)*
- Assurer transparence et communiquer sur le financement et le coût du service public des déchets
- Poursuivre et améliorer les actions du Programme Local de Prévention auprès des ménages, des administrations et des entreprises, avec des objectifs de réduction plus ambitieux
- Mener une réflexion sur la mise en place d'une tarification incitative
- Mener une réflexion sur l'application d'une redevance spéciale pour les entreprises et administration *(mise en place sur la Communauté de l'auxerrois)*
- Mener une réflexion sur le tri à la source des biodéchets, rechercher des solutions pour **les**

	particuliers et pour les professionnels, les gros producteurs (compostage de proximité, compostage industriel, méthanisation) Cela implique pour les collectivités de : -Réaliser les études qui s'avèreront nécessaires à la tenue des engagements précédents, -Participer aux groupes de travail qui seront mis en place dans le cadre du programme, -Mettre à disposition les moyens humains nécessaires pour mettre en place et suivre les actions du programme (services des déchets et du développement économique concernés)
Obstacle(s)	
Pilotage de l'action	
Syndicat du Centre Yonne/Duo Elu (M. Denis Roycourt) et référent technique de la collectivité (Mme Sylvie Ederlé)	
Acteurs concernés / partenaires	
Syndicat du Centre Yonne/Ademe/Collectivités/Chambres consulaires/Entreprises (Artisanat, Industrie, bâtiment, agriculture/Administrations/Associations/particuliers…	
Cible(s)	
Particuliers, administrations (collectivités locales et établissements scolaires), professionnels	
Acteur(s) impacté(s)	
Producteurs de déchets (particuliers, professionnels, administrations)	
Calendrier prévisionnel de réalisation	
Avancement de l'action	
Coûts estimés	**Gain GES estimé**
Coût diffus dans le service	
Indicateur(s) de suivi de l'action	
Tableaux de bord des quantités collectées (tableau n°1, page 74 – somme des 3 premières lignes) OMR collectées + Recyclables collectés (porte à porte et apport volontaire) et déchèteries Tableau de suivi Matrice des Coûts (Ademe) Rapport annuel	

version du 21 août 2015	**Action DECHETS** **Valorisation des déchets (3/5)**

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois / service collecte et traitement des déchets ménagers

Contexte

Une autopsie des poubelles (ou caractérisation) en 2008 a permis de constater que ces dernières étaient encore largement composées de déchets valorisables et recyclables.

Depuis ce constat, les élus mettent en œuvre les moyens nécessaires pour faciliter le geste du tri auprès des citoyens, notamment en apportant la collecte sélective au porte à porte des déchets recyclables sur l'ensemble des communes du territoire depuis décembre 2010 ainsi qu'en multipliant les filières de valorisation en déchèterie.

Les caractérisations des ordures ménagères (2008, 2012 et 2014) ont montré depuis 2008 une baisse de 28,8% de déchets valorisables présents dans les ordures ménagères, enfouis depuis le 1er janvier 2013 au centre de Sauvigny le bois.

Description de l'action

Des bacs roulants ont été distribués sur l'ensemble du territoire (2011) afin de faciliter d'une part le stockage des déchets des ménages et d'améliorer d'autre part les opérations de collecte. Une distribution de bacs roulants pour les emballages recyclables est programmée à partir d'avril 2013.

Afin d'améliorer la collecte des déchets en habitat collectif dense, des colonnes d'apport volontaire (semi-enterrées) sont déployées progressivement. L'objectif est de poursuivre et d'amplifier ce type de collecte sur 2013.

Déchèteries :
Concernant les déchets occasionnels des ménages, les déchèteries ont été revues, agrandies depuis 2004 afin d'accueillir les usagers dans les meilleures conditions tout en diversifiant les filières de recyclages. Ce sont aujourd'hui plus de 20 familles de produits acceptés en déchèterie. Plus de 12 000 tonnes transitent par les déchèteries. Afin d'améliorer la desserte sur le territoire, 2 nouvelles déchèteries ont ouvertes en juin 2014 sur les communes de Branches et Venoy.

Déchets valorisables accueillis en déchèterie :
-Ferrailles
-Déchets de jardins
-Bois
-Cartons
-Gravats
-Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques
-Lampes et néons
-Batteries
-Radiographies
-Huiles minérales et végétales
-Filtres à Huile
-Piles et accumulateurs
-Palettes
-Bouteilles de gaz, extincteurs
-Pneus
-Moteurs électriques
-Autres métaux (cuivre, inox, laiton, aluminium, plomb, platinage…)

-Cartouches et toners d'imprimantes

Déchets traités spécifiquement :

-Déchets dangereux des ménages (peintures, solvants, vernis, colles, acides, bases, produits phytosanitaires (engrais, pesticides, désherbants…), aérosols divers

Déchets Non Recyclables (exemple : vieux meubles, laine de verre, placoplâtre, plastiques divers…)

Entre 2011 et 2013, une baisse de 8% du tonnage des ordures ménagères a été constatée au profit des filières de valorisation notamment des emballages ménagers recyclables (+10%) et des déchèteries (+8%).

En tonne	2010 Nb d'Hab. : 61 814	2011 Nb d'Hab. : 61 686	2012 Nb d'Hab : 63 019	2013 Nb d'Hab : 64 336	2014 Nb d'Hab 63 877
Déchets ménagers et assimilés	20 726	18 609	17 792	17 125	16 399
Points Recyclages	1 094	655	604	586	508
Verre	1 731	1 944	2 069	1 988	2 011
Sélectif porte à porte (*)	2 705	3 581	3 718	3 908	4 151
Textiles	-	-	110	138	134
Déchets de jardins		97	111	93	70
Déchèteries	10 602	12 593	12 879	13 630	14 410
TOTAL	**36 858**	**37 479**	**37 283**	**37 468**	**37 683**
Ratio (kg/an/hab.)	**596**	**608**	**592**	**582**	**590**

(*) correspond aux anciens sacs jaunes et bleus dorénavant regroupés.

En 2014, une nouvelle opération de caractérisation a été menée afin de mesurer dans le temps, outre les évolutions de tonnages constatées ci-dessus, l'impact des politiques mises en œuvre en matière de gestion des déchets.

Les résultats confirment l'adhésion de la population aux nouvelles orientations en matière de déchets :
(en%)

	2008	**2012**	**2014**
Ordures ménagères résiduelles	44	61,2	59
Textiles	3	3,6	3,8
Déchèteries	5	2,6	4,34
Verre	7	4,6	2,1
Recyclables hors verre	16	11	10,4
Biodéchets	26	17	20

Ainsi, en 2014, 48,1% des déchets pris en charge par la communauté de l'auxerrois ont été valorisés. (46,8% en 2013, 42,5% en 2012, 39,4% en 2011, 34,7% en 2010, 31,9% en 2009).

Pour mémoire, les déchets ménagers résiduels transportés et enfouis au Centre de Sauvigny le Bois sont exploités en mode bioréacteur et font l'objet d'une récupération de biogaz et d'une valorisation (voir fiche 4/5 ci-après et fiche 5/7 du chapitre développement des énergies renouvelables).

Obstacle(s)	
Pilotage de l'action	
Communauté de l'auxerrois / service collecte et traitement des déchets ménagers	
Acteurs concernés / partenaires	
Cible(s)	
Acteur(s) impacté(s)	
Calendrier prévisionnel de réalisation	
Voir description ci-avant	
Avancement de l'action	
Voir éléments de bilans ci-avant	
Coûts estimés	**Gain GES estimé**
	Bilan carbone en cours d'actualisation, avec remise des résultats à fin 2015
Indicateur(s) de suivi de l'action	

tonnage de déchets valorisés à la source selon tonnage total pris en charge par la collectivité, % de valorisation, tonnage de déchets valorisés et expédiés par filière, gains GES dus à la valorisation, Nm3 biogaz produits au niveau des déchets enfouis via le bioréacteur avec gains GES évités induits.

En 2014 48,1 % de valorisation à la source.
Depuis 2010, ce sont 4 327 tonnes en moins à l'enfouissement, malgré le passage de 19 à 21 communes (61814 à 63877 habitants).

Avec un objectif de 50 % de valorisation, cela représente environ 1 100 tonnes supplémentaires à valoriser. **Compte-tenu de la caractérisation de 2014, les efforts devront être portés sur les biodéchets (Gaspillage alimentaire notamment), les emballages secs recyclables et les textiles.**

Par ailleurs, ces 1 100 tonnes suivront demain les filières de recyclage avec également un gain GES.

version du 21 août 2015	**Action DECHETS** **Transport et traitement des ordures ménagères résiduelles (4/5)**

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois / service collecte et traitement des déchets ménagers

Contexte

L'exécution du marché 2009-04 « traitement des déchets ménagers et assimilés » a connu un bouleversement en 2009, avec la fermeture du centre d'enfouissement de Pien situé sur la commune de Monéteau en 2009.

Une solution transitoire a dû être trouvée avec la réalisation d'un site de transfert sur le site d'Auxerre pour permettre le transport des déchets dans le département du Loiret, (site de Duchy- 140km), le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés ne permettant pas de traiter les déchets en dehors du Centre Yonne.

Description de l'action

Depuis, le plan départemental a été modifié avec une possibilité de revenir dans l'Yonne avec l'extension du centre de Sauvigny le Bois (89) géré également par le titulaire du marché actuel.

Un avenant a été passé avec ce dernier avec prise d'effet au 1er janvier 2013 permettant ce rapatriement avec un double avantage au sens de l'empreinte carbone initiale :

- réduction du transport des déchets (60 kms au lieu de 140 kms pour le site de Duchy) ;
- valorisation du biogaz issu des déchets, et donc réduction de leur émissivité ;
- réduction du coût de transport avec le bénéfice d'une TGAP (taxe générale sur les activités polluantes appliquées aux tonnes de déchets enfouis) réduite par le biais de la valorisation des déchets enfouis en biogaz.

Obstacle(s)

-

Pilotage de l'action

Elus de la communauté de l'auxerrois/Service Environnement

Acteurs concernés / partenaires

Cible(s)

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier prévisionnel de réalisation

Année 2013 et durée du marché

Avancement de l'action

Transport effectif sur le site de Sauvigny le bois (89) depuis le 1er janvier 2013

Coûts estimés	**Gain GES estimé**
Coût du nouvel appel d'offres collecte et traitement des OMR 2014-2017	-part transport -part valorisation (émissions de GES évitées)

Indicateur(s) de suivi de l'action

Kms parcourus avant et après 2013
Part de tonnage valorisé en mode bioréacteur, Nm3 biogaz produits et émissions de GES évitées (voir fiche 5/7 du chapitre développement des énergies renouvelables).

version du 10 mars 2015	**Action DECHETS**
	Transport des déchets recyclables (5/5)

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois / service collecte et traitement des déchets ménagers/Coved

Contexte

La Communauté de l'auxerrois a signé un nouveau contrat « Barême E » avec Eco-Emballages, (organisme agréé pour la reprise et le recyclage des matériaux triés par les ménages) le 19 septembre 2011, avec effet rétroactif au 1er janvier 2011. Les contrats de reprise de matériaux se terminant de fait avec le nouveau barême, la Communauté de l'auxerrois a lancé une consultation afin de déterminer de nouveaux repreneurs.
La société COVED a été retenue pour les matériaux suivants : Acier, plastiques (PET Clair, PET Foncé et PEHD), PCC (Briques alimentaires) et PCNC (cartonnettes d'emballages). Les exutoires finaux sonta annoncés 100% européens et 85% français. Dans son offre, la société coved offrait de compenser les émissions engendrées par les transports de matériaux. Offre d'actualité puisque 2011 a été déclarée « Année internationale des Forêts » par l'ONU.

Description de l'action

Pour compenser les émissions de CO2 engendrées par les transports de matériaux recyclables vers les usines de recyclage, la société COVED, en partenariat avec l'association Pur Projet, collectif i accompagnant les entreprises dans l'intégration de la problématique du climat, principalement via la régénération et la préservation d'écosystèmes (agroforesterie, reforestation, conservation forestière). Ce collectif, signataire de la charte Ademe, a organisé un projet s'inscrivant dans la démarche reconnue Compensation Carbone selon la Charte des Nations Unies : pour chaque tonne de CO2 émis, 3 arbres sont plantés. Le projet retenu pour la communauté de l'auxerrois est le projet Alto Huayabamba (Amazonie, Pérou). Les arbres parrainés sont plantés par les petits producteurs de cacao de la coopérative Acopagro, engagés dans l'agriculture biologique, le commerce équitable, la préservation de l'environnement et le développement socio-économique de leurs communautés.

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

Elus de la communauté de l'auxerrois/Service Environnement

Acteurs concernés / partenaires

Communauté de l'auxerrois/Coved/Association Pur Projet

Cible(s)

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier prévisionnel de réalisation

Durée du contrat : octobre 2011-octobre 2014

Avancement de l'action

Pour l'année 2011/2012, la communauté a été informée par la société Coved et l'association Pur Projet que pour la première année du contrat, 19 tonnes de CO2 ont été compensées par la plantation de 57 arbres (capirona) à San Martin (Amazonie – Pérou) Certificat n°AH-PE-7177. Pour l'année 2012/2013, 11 tonnes de CO2 ont été compensées par la plantation de 33 arbres (tornillo) à San Martin (Amazonie – Pérou) Certificat n° AH-PE-9144.

Coûts estimés	**Gain GES estimé**
	30 tonnes sur la période oct 2011 / oct 2013

Indicateur(s) de suivi de l'action

Kms parcourus

version du 16 déc 2014	**TOUS AXES**
	Plan climat de la Ville d'Auxerre

Structure porteuse

Ville d'Auxerre

Contexte

La ville d'Auxerre est lauréate conjointe avec la Communauté de l'auxerrois de l'appel à candidature du programme énergie climat bourgogne (PCEB). Cela s'est traduit par la mise en place d'un chef de projet commun pour les deux plans climat de chacune des deux collectivités.
La ville d'Auxerre est ainsi engagée dans une démarche volontaire de plan climat-énergie territorial (PCET) sur son périmètre patrimoine & services, la dite loi Grenelle 2 rendant par la suite ce dispositif obligatoire uniquement pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

Description de l'action

Deux délibérations structurantes marquent la mise en œuvre du plan climat de la Ville.

La délibération n° 2012-088 actée par le conseil municipal (séance du 20 septembre 2012) matérialisant un premier point d'étape et rappelant notamment :

- la finalité de la démarche, les objectifs et les enjeux,
- l'interaction avec le schéma climat air énergie (SRCAE) de la région Bourgogne,
- les niveaux d'intervention (échelles internes et institutionnelles),
- les résultats du bilan carbone patrimoine & services, établis sur les consommations de 2010 et faisant apparaitre les différentes sources et niveaux d'émissions,
- les perspectives,
- la présentation des fiches actions (compilation informatique version septembre 2012),
- la présentation du volet adaptation au changement climatique,
- l'échéance d'approbation avant le 31/12/2012 d'un point d'étape de mise en œuvre.

La délibération n° 2012-139 actée par le conseil municipal (séance du 20 décembre 2012) présentant un plan d'actions avec des objectifs généraux, et précisant les éléments suivants :
-l'énumération de chaque fiche action.
-la stratégie d'élaboration du plan d'actions ci-dessous:

→ présentation d'un tableau mettant en perspective à horizon 2020, les prévisions de réduction des émissions de GES et d'augmentation de la part d'énergies renouvelables par action, à partir des différents postes émetteurs issus de l'organisation de la collecte des données.
Ce tableau est rappelé en annexe 1.

→ pour les consommations de chauffage, présentation du plan d'actions par types d'énergie avec distinction des MWh gaz, des m3 de fioul et des kWh électriques (électricité tous usages ou éclairage public) consommés.

→ exploration de tous les secteurs émetteur afin d'intéresser chaque service de la collectivité.

→ dans le cas de combinaisons d'actions pour un même secteur émetteur, prévisions par action identifiant le niveau de contribution de chaque action, avec une pondération.

→ finalité du plan d'actions mettant en perspective le champ des possibles par type d'action, et représenté comme autant d'effets levier, les objectifs de prévisions n'ayant pas fait l'objet d'une compilation arithmétique.

→ focus sur le chauffage au gaz et au fioul, l'isolation des bâtiments communaux, le développement des énergies renouvelables, l'électricité tous usages dans les bâtiments, l'éclairage public, le chauffage urbain, les déplacements de personnes, les immobilisations, les fournitures et services entrants, les déchets

municipaux, et le frêt.
→ remarques sur les résultats liés aux crédits mobilisables notamment pour ce qui concerne la réalisation des travaux de réhabilitation du bâti.
→ présentation du volet adaptation.

2015
Démarche labellisation Cit'ergie

Obstacle(s)
Contraintes financières de mise en oeuvre
Pilotage de l'action
Comité de pilotage (élus, direction générale, services, Conseil régional, ADEME)
Autres porteurs/ partenaires
Conseil régional, ADEME
Cible(s)
Services, délégataires, usagers
Acteur(s) impacté(s)
Elus, services, délégataires, usagers
Calendrier prévisionnel de réalisation
2012/2020
Avancement de l'action
Au cas par cas actions phare du plan climat : - chauffage urbain, - éclairage public, - restauration collective, - …….. **Perspective 2015** Démarche labellisation Cit'ergie

Coûts estimés	**Gain GES estimé**
à voir au cas par cas	à voir au cas par cas

Indicateur(s) de suivi de l'action
Pourcentage téq CO2 évités par secteur d'émission. Changement d'énergie : mutation vers énergies renouvelables représentés en téq CO2 évités.

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE LA VILLE D'AUXERRE
TABLEAU DE BORD annexé à la délibération n° 2012-139 (conseil municipal du 20 décembre 2012)
RAPPEL DES RESULTATS DES BILANS CARBONE PATRIMOINE & SERVICES PAR POSTE EMETTEUR
MISE EN PERSPECTIVE A L'HORIZON 2020 DES PREVISIONS DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET D'AUGMENTATION DE LA PART D'ENERGIES RENOUVELABLES , PAR ACTION.

BILAN CARBONE PATRIMOINE & SERVICES issu de la collecte de données				Direction concernée	N° DE L'ACTION	INTITULE DE L'ACTION	OBJECTIFS GENERAUX PAR ACTION A L'HORIZON 2020	
POSTE	téq CO2 en global	SECTEUR EMETTEUR	répartition téq CO2				REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)	AUGMENTATION DE LA PART D'ENERGIE RENOUVELABLE (EnR)
BATIMENT	5 400 téq CO2	Chauffage Gaz	3 700	DRH	VA 1	Sensibilisation et formation des acteurs (action combinée et regroupée avec BAT 8)	objectif combiné de moins 3 % à partir de 2013/2014	
				DBAT	BAT-8 (nouvelle fiche)	Sensibiliser les agents et exploitants des bâtiments communaux (regroupé avec VA 1)		
				DG	VA 2	Plan de rationalisation des bâtiments (action combinée et regroupée avec BAT 3)	objectif combiné de moins 8 %	
				DBAT	BAT-3 (nouvelle fiche)	Engager une rélexion sur les modalités d'usage des bâtiments communaux (regroupé avec VA 2)		
				DBAT	BAT-1 (ex VA 3)	Renforcer la réhabilitation thermique du patrimoine bâti communal	3 scénarii (moins 3%, moins 11%, moins 14%)	
				DBAT	BAT-2 (nouvelle fiche)	Construire des bâtiments exemplaires		
				DBAT	BAT-4 (ex VA4 et VA5)	Améliorer/rénover/maintenir les équipements thermiques	objectif de moins 3 %	
				DBAT	BAT-6 (ex VA11 et VA12)	Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine communal	2 scénarii (moins de 10 % et moins de 15%)	2 scénarii (plus 10 % et plus 15%)
		Chauffage Fioul	1 000	DRH	VA 1	Sensibilisation et formation des acteurs (action combinée et regroupée avec BAT 8)	objectif combiné de moins 3 % à partir de 2013	
				DBAT	BAT-8 (nouvelle fiche)	Sensibiliser les agents et exploitants des bâtiments communaux (regroupé avec VA 1)		
				DG	VA 2	Plan de rationalisation des bâtiments (action combinée et regroupée avec BAT 3)	objectif combiné de moins 8 %	
				DBAT	BAT-3 (nouvelle fiche)	Engager une rélexion sur les modalités d'usage des bâtiments communaux (regroupé avec VA 2)		
				DBAT	BAT-1 (ex VA 3)	Renforcer la réhabilitation thermique du patrimoine bâti communal	3 scénarii (moins 3%, moins 11%, moins 15%)	
				DBAT	BAT-2 (nouvelle fiche)	Construire des bâtiments exemplaires		
				DBAT	BAT-4 (ex VA4 et VA5)	Améliorer/rénover/maintenir les équipements thermiques	objectif de moins 3 %	
				DBAT	BAT-6 (ex VA11 et VA12)	Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine communal	2 scénarii (moins de 10 % et moins de 15%)	2 scénarii (plus 10 % et plus 15%)
		Electricité tous usages	680	DRH	VA 1	Sensibilisation et formation des acteurs (action combinée et regroupée avec BAT 8)	objectif combiné de moins 5 % à partir de 2013/2014	
				DBAT	BAT-8 (nouvelle fiche)	Sensibiliser les agents et exploitants des bâtiments communaux (regroupé avec VA 1)		
				DG	VA 2	Plan de rationalisation des bâtiments (action combinée et regroupée avec BAT 3)	objectif combiné de moins 5 %	
				DBAT	BAT-3 (nouvelle fiche)	Engager une rélexion sur les modalités d'usage des bâtiments communaux (regroupé avec VA 2)		
				DBAT	BAT 5 (ex VA 13)	Réduire les consommations d'électricité des services municipaux (volet MDE)	objectif de moins 8 %	
autres Postes Energie	500 téqCO2	Eclairage Public (Kwh électriques)	400	DETP	VA 14	Réduction des consommations d'éléctricité dans l'éclairage public	objectif de moins 20 % échelonné entre 2013 et 2020	
		DSP assainissement (30 000 litres fioul)	88		VA 8	Programme de modernisation du réseau d'assainissement		
		DSP assainissement (électricité)	10					
CHAUFFAGE URBAIN	5 200 téq CO2	GAZ COGE	4 400	DBAT	BAT 7 (ex VA 6)	Recourir à la biomasse pour le réseau de chaleur du quartier Sainte Geneviève	moins 75% à partir de 2015	plus 75% à partir de 2015
		GAZ Chaufferie	800					
		Electricité (négligeable)						
DEPLACEMENTS DE PERSONNES	2 400 téq CO2	Visiteurs	1 900	DETP	VA 25	Mise en œuvre d'un programme favorisant les déplacements doux	objectif combiné de moins 10 %	
		Professionnels	380	DRH	VA 1	Sensibilisation et formation des agents aux économies d'énergie		
				DETP	VA 16	Etablissement d'un plan de déplacements de l'Administration Auxerroise		
				DETP	VA 25	mise en œuvre d'un programme favorisant les déplacements doux		
		Domicile / travail des agents	170	DRH	VA 1	Sensibilisation et formation des agents aux économies d'énergie		
				DETP	VA 16	Etablissement d'un plan de déplacements de l'Administration Auxerroise		
				DETP	VA 25	Mise en œuvre d'un programme favorisant les déplacements doux		
IMMO BILISATIONS	1 100 teq CO	Batiments	560	DG	VA 2 et BAT-3	Plan de rationalisation des bâtiments avec réflexion sur les modalités d'usage des bâtiments	objectif combiné de moins 10 %	
				DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable		
		Véhicules	280	DPL	VA 17	Gestion de la flotte véhicules	objectif combiné de moins 10 %	
				DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable		
		Mobilier	160	DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable		
		Parc informatique	100	DGSR	VA 21	Service Achats éco-responsable	mis à zéro du fait du renouvellement du parc	

BILAN CARBONE PATRIMOINE & SERVICES issu de la collecte de données				Direction concernée	N° DE L'ACTION	INTITULE DE L'ACTION	OBJECTIFS GENERAUX PAR ACTION A L'HORIZON 2020	
POSTE	téq CO2 en global	SECTEUR EMETTEUR	répartition téq CO2				REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)	AUGMENTATION DE LA PART D'ENERGIE RENOUVELABLE (EnR)
FOURNITURES ET SERVICES ENTRANTS	800 téq CO2	Restauration Collective	670	DEE	VA 19	VA 19 : Restauration collective	objectif de moins 10%	
		Consommables bureautique	40	DGSR	VA 18	VA 18 : Dématérialisation des procédures		
				DGSR	VA 21	VA 21 : Service Achats éco-responsable	objectif combiné de moins 20%	
		Papier	24	DGSR	VA 18	VA 18 : Dématérialisation des procédures		
				DGSR	VA 21	VA 21 : Service Achats éco-responsable	objectif combiné de moins 20%	
		Services externes	8	DGSR	VA 21	VA 21 : Service Achats éco-responsable		
		matériels de bureau	56	DGSR	VA 21	VA 21 : Service Achats éco-responsable	objectif de moins 10%	
DECHETS MUNICIPAUX	750 téq CO2	Services Techniques (3 600 tonnes de déchets)	déchets non triés	DPL	VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale	objectif combiné de moins 30%	
			déchets de balayures		VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale		
			dechets verts		VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale		
			encombrants		VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale		
			gravats		VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale		
			autres déchets		VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale		
		Autres services (1300 tonnes de déchets)	déchets non triés	DPL	VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale		
			déchets triés		VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale		
			déchets issus de la restauration		VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale		
					VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale		
			autres déchets		VA 20	Gestion des déchets de l'administration municipale		
FRET	230 téq CO2	Engins techniques - gazole	150 teq CO2	DPL	VA 17	Gestion de la flotte véhicules		
				DETP	VA 16	Etablissement d'un plan de déplacements de l'Administration Auxerroise	objectif combiné de moins 20%	
		Transports scolaires	32 teq CO2	DEE	VA 19	Restauration collective	objectif de moins 10%	
		Livraisons restauration	31 teq CO2	DEE	VA 19	Restauration collective	objectif de moins 10%	
		Courrier entrant	6 teq CO2	DGSR				
		Courrier sortant	2 teq CO2	DGSR				
		Livraisons fournitures tertiaires	2 teq CO2	DGSR				
			Autres actions pour mémoire	DEV	VA 7	Opération zéro phyto		
				DEV	VA 9	Mise en œuvre d'un programme de végétalisation de la ville		
				DEV	VA 10	Favoriser la biodiversité en ville		
				DBAT	VA 15	Réduction de la consommation d'eau potable		
				DURBA	VA 22	Programme d'aménagements nouveaux		
				DURBA	VA 23	Réglementation d'urbanisme incitant un développement durable		
				DIRCOM	VA 24	Communication sur le développement durable et ses actions		

version du 26 sept 2013	**TOUS AXES**
	Actions d'accompagnement des communes de l'agglomération autres que la Ville d'Auxerre

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois

Contexte

La thermographie aérienne et le déploiement du logiciel de restitution des imageries infrarouges dans chaque commune a visé l'appropriation collective de la démarche plan climat-énergie territorial de la Communauté de l'auxerrois.
L'accompagnement des communes doit être poursuivie.

Description de l'action

1) Dispositif « Conseil en énergie partagée » : un service à la disposition des communes.
Avant de lancer une démarche d'économie d'énergie, la grande diversité du patrimoine bâti des communes (mairie, écoles, salles polyvalentes, gymnases,….) suppose de réaliser une campagne de pré-diagnostics énergétiques afin de bien connaitre le patrimoine et sa consommation.
Véritable service de proximité sur l'énergie au bénéfice des communes, la mise en œuvre du Conseil en énergie partagé est accompagné par l'ADEME et le Conseil Régional dans le cadre du Contrat de projets Etats-Région au titre du soutien aux politiques énergétiques des territoires, en vue :

- de réaliser des campagnes de prédiagnostics énergétiques du patrimoine bâti,
- de mettre en œuvre un suivi des consommations énergétiques de ce patrimoine,
- d'accompagner les communes pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

Ce service, le conseil en énergie partagée, est donc mis à disposition des communes de la Communauté de l'auxerrois (hors ville-centre Auxerre), et est portée par la FDEY 89.
Ce dispositif a été rappelé à l'ensemble des communes par mail du 26/09/2013.

2) Action Communauté de l'auxerrois
2 principales typologies d'action d'accompagnement :

a) Informations d'ordre général adressées à l'ensemble des communes par mails à GROUPE MAIRIE
- formation sur les certificats d'économies d'énergie (CEE),
- liste d'éco-gestes,
- fascicule du Réseau Action Climat France « un plan climat près de chez moi »,
- ……..

b) accompagnements personnalisés (recensement de projets et facilitateur de démarches) selon les besoins et les demandes de chaque commune.
- projets d'isolation thermique de bâtiments communaux et/ou de meilleure efficacité énergétique,
- projet énergies renouvelables,
- ……..

Pilotage de l'action

FDEY 89 (Conseil en énergie partagée**)**
Communauté de l'auxerrois / service PCET

Autres porteurs/ partenaires	
Conseil régional et ADEME Bourgogne	
Cible(s)	
Communes	
Acteur(s) impacté(s)	
Elus, services, usagers	
Calendrier prévisionnel de réalisation	
Avancement de l'action	
Actions ponctuelles	
Coûts estimés	**Gain GES estimé**
(1) coût du poste CEP (2) coût diffus service PCET	
Indicateur(s) de suivi de l'action	
Nombre d'actions d'accompagnement	

2-4
2ème typologie d'action
la mise en œuvre d'animations transversales et de processus contribuant à l'émergence d'actions nouvelles

Les objectifs énergétiques et climatiques ne seront pas atteints sans une mobilisation générale de tous les acteurs du territoire.

Donner plus de force et de rayonnement aux initiatives locales

Renforcer les dynamiques locales pour la lutte contre le changement climatique et encourager l'ensemble des acteurs à agir et à contribuer directement à l'atteinte des objectifs stratégiques du PCET.

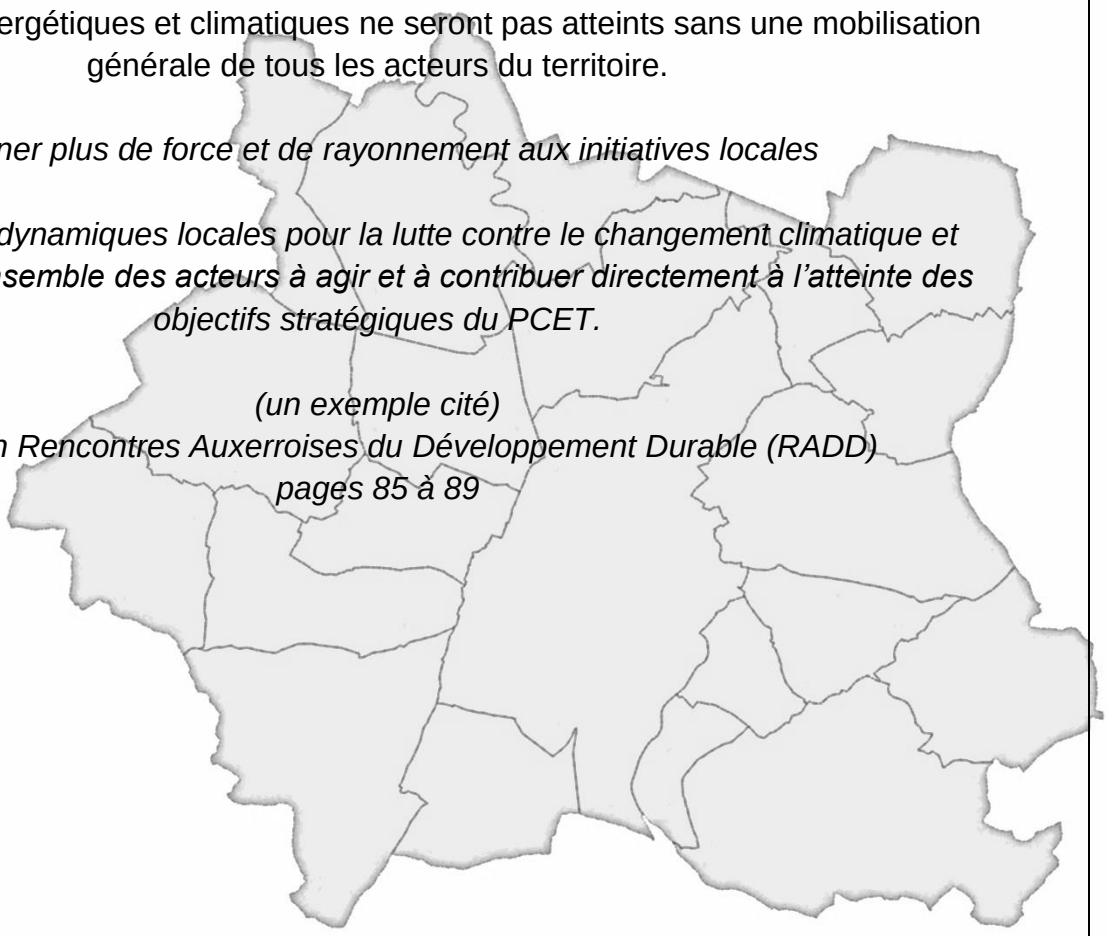

(un exemple cité)
action association Rencontres Auxerroises du Développement Durable (RADD)
pages 85 à 89

Objectif : Mobiliser de nouveaux acteurs et poursuivre des actions d'accompagnement pour atteindre les objectifs

version du 30 oct 2014	**Tous Axes**
	Action Association RADD

Structure porteuse

Rencontres Auxerroises du Développement Durable (RADD)

Contexte

Pourquoi des rencontres du développement durable à Auxerre ?
selon extrait du document de présentation de l'association et sa raison d'être, écrit par Denis ROYCOURT et Sylvain ALLEMAND.

Blog de l'association **radd89.canalblog.com/**

Ces rencontrent n'ont pas pour but de prôner tel ou tel avenir mais de donner à tous l'occasion, selon ses choix d'y participer. Devenir un habitant mondial, cela s'apprend.
Parce que nous pensons que le développement durable est un concept important, digne d'être défendue, nous souhaitons créer un moment d'échanges sur ce thème qui soit l'occasion de confronter les points de vue, expériences et analyses de praticiens et de théoriciens. Et ce, en dehors de tout dogmatisme ou esprit partisan. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement : le développement durable est tout sauf un credo, encore moins une solution clé en main à nos problèmes. Il apporte autant de réponses qu'il soulève de questions.
A chaque territoire, son développement durable, fonction de son histoire, de son contexte institutionnel, de ses projets de société… De sorte qu'on devrait davantage parler de développement durable au pluriel, quand bien même tous devraient de toute évidence répondre à des enjeux planétaires (réchauffement et changement climatiques, crise alimentaire, raréfaction des ressources fossiles…).
Parce que le développement durable est l'affaire de tous (élus, entrepreneurs, salariés, retraités, étudiants, mères et pères de famille, enfants…) et est d'ailleurs mis en oeuvre par une grande diversité d'acteurs, parce qu'il mobilise des savoirs savants (ceux des théoriciens, chercheurs ou experts) et des savoirs profanes (ceux que tout un chacun produit à travers ses expériences personnelles), ces rencontres se veulent résolument ouverte à la société civile et propice à la confrontation des points de vue et des expériences, en vue, pourquoi pas, d'une mutualisation des connaissances. Nous tenterons d'identifier ses succès, échecs et promesses.
Leur organisation dans une ville comme Auxerre n'est pas indifférent : la ville s'est engagée dans un développement durable à travers un premier agenda 21. Elle constitue à ce titre un laboratoire à ciel ouvert et grandeur nature propice à la confrontation des idées aux enseignements tirés de pratiques concrètes.

Les éditions débutent généralement en mettant à l'honneur des collégiens et des lycéens de plusieurs établissements de l'Yonne, présentant à tour de rôle le résultat de projets menés au cours de l'année avec leurs enseignants.

Depuis l'édition 2011, ces rencontres sont enregistrées et font l'objet d'une publication d'actes.

Description de l'action

1ére édition 2009 sur le thème du développement durable, au Théâtre d'Auxerre.

2ème édition 2010 sur l'énergie, au Théâtre d'Auxerre.

3ème édition RADD 2011 (1 et 2 Avril) **Et moi, qu'est-ce que je peux faire ?**, au SILEX d'Auxerre :

1er avril :

- Présentation de travaux de collégiens,
- Conférence « comment adopter des éco-gestes ? par Brice Dury,
- Visite du centre de tri d'Ormoy,
- Mot de bienvenue par les officiels,
- L'éco-quartier des Brichères dans l'atlas des villes par Yvette VEYRET,
- Visite des stands,
- Projection et débat autour de « Moi, la finance et le développement durable » de Jocelyne LEMAIRE-DARNAUD,

2 avril :

- Visites et ateliers au choix,
- « Un développement à faire soi-même » par Michel PUECH,
- Conférence « les déchets, un enjeu de citoyenneté ! » par Dany DIETMANN,
- Table ronde « Associations quel pouvoir ? avec Sabine MONGEOT(LPO), Pascal PAQUIN (Yonne l'autre) ; (Enercoop), Hubert TRAPET (Emmaüs), André YVERNEAU (Association de promotion du commerce équitable), et animée par Sylvain ALLEMAND,
- Regard du grand témoin, Edith HEURGON.

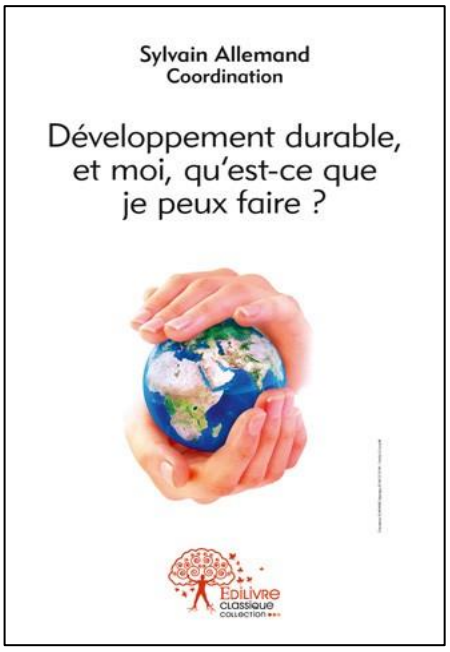

4ème Edition RADD 2012 (30 et 31 mars) « **Comment se nourrir sans dévorer la planète** » au SILEX d'Auxerre :

30 mars :

- Présentation de travaux de collégiens, de lycéens et d'étudiants,
- Conférence « Le commerce équitable près de chez soi » par Stéphane COLMAR,
- Visite et repas bio dans des restaurants scolaires,
- Une restauration collective bio et circuits courts : Pourquoi, Avec qui ? Comment ? Table ronde

avec le service restauration de la ville d'Auxerre, des élus, des agriculteurs, des parents d'élèves, …..,
- Visite des stands et des expositions,
- Récital de la Parisienne libérée,
- Inauguration par les officiels,
- Conférence « qu'est-ce que l'alimentation durable ? » par Christian REMESY,
- Projection-débat autour de « Notre poison quotidien » film de Marie-Monique ROBIN,

31 mars :

- Visites et ateliers au choix,
- Table ronde « Cultivons nos jardins » avec Hervé BONNAVAUD (Fédération des jardins familiaux et sociaux, Ceser Bourgogne), Bernard PESQUET (Graine de solidarité), B. BOULIN (Jardin du coeur) et Claude GROSSET (EPNAK : Handicap et jardin), et animée par Sylvain ALLEMAND,
- Conférence »Une brève histoire de l'alimentation ou comment mangeaient nos aïeux ? » par Eric BIRLOUEZ,
- Conférence « Quel défi pour l'agriculture ? » par Matthieu CALAME,
- Table ronde « Nourriture et circuits courts, mode d'emploi « avec Estelle THIEBAUT (GABY-CGAB), Emmanuel BERTIN (Cerdd), Christian BOUTET (Amap de l'auxerrois) , Frédéric LAMOUR (déjeuner sur l'herbe) , Elie MANIER (paniers de saison),
- Regard du grand témoin : Alain LIPIETZ.

Actes
16,5 x 11 cm , 220 pages
Prix public 22 euros
Edilivre.

5ème Edition RADD 2013 (du 5 au 6 avril 2013), **l'EAU un bien commun à protéger**, au SILEX d'Auxerre :

5 avril :

- Présentation de travaux de collégiens, de lycéens et d'étudiants,
- Lecture de texte drolatique sur l'eau par Vincent JULIEN de la compagnie « grain de sable »,
- Visite et repas dans des restaurants scolaires à l'heure du bio,
- Visite de la nouvelle station d'épuration de l'auxerrois ou des captages de la plaine du Saulce

(actions préventives),

- Visite des stands et des expositions,
- Conférence : « pour un contrat mondial de l'eau » par Riccardo PETRELLA,
- Inauguration par les officiels,
- Conférence « l'eau, un bien commun à partager sur notre planète » par Gislain de MARSILLY,
- Projection-débat autour du film « Même la pluie » de la cinéaste Iciar BOLLAIN,

6 avril :

- Visite et choix d'ateliers,
- Table ronde « Quelle est la qualité de nos eaux ?, Qui sont les sentinelles ? », avec Mme LAROSE ARSDT 89), André LEFEBVRE (Comité de bassin Seine-Normandie), Gilbert DARRAS (Fédération de pêche), Jérome BOISORIEUX (ONEMA),
- Conférence « Les fleuves sont une histoire », par Jean Paul BRAVARD,
- Table ronde « Protéger notre eau : quelles solutions locales ? » avec Jean MASSE (Fédération de seaux de Puisaye-Forterre), Yves VECTEN (Association de la Plaine du Saulce), Abelardo ZAMORANO (France Nature Environnement), Olivier FAURIEL (Agence de l'eau), Marie DECIMA (CERDD, l'expérience de Munich),
- Conférence « Protéger l'eau : quelles politiques en Europe ? », par Bernard BARRAQUE,
- Regard humoristique du grand témoin : Bernard AVRON.

6ème Edition RADD 2014 (du 4 au 5 avril 2014), **la mobilité durable**, au SILEX d'Auxerre

Voir le programme.

7ème Edition RADD 2015 (les 12 et 13 juin 2015), **sur le thème de la biodiversité**, au SILEX d'Auxerre

Avec la participation d'***Emmanuelle Grundmann*** (primatologue), ***Gilles Bœuf*** (biologiste, président du Muséum national d'histoire naturelle) et de ***Jean Marie Pelt***.
Voir le programme.

Difficulté(s)	
Mobilisation des différents intervenants	
Pilotage de l'action	
Denis Roycourt entouré d'un comité de pilotage	
Acteurs concernés / partenaires (non exhaustif)	
Ville d'Auxerre, Communauté de l'auxerrois, CG 89, Conseil régional, le Silex, Transdev Rapides de Bourgogne, Germinal, …….	
Cible(s)	
Tous publics (scolaires, citoyens, associations, monde de l'entreprise, …….)	
Acteur(s) impacté(s)	
Tous publics	
Calendrier de réalisation	
une édition annuelle sur deux jours	
Avancement de l'action	
Editions 2009 à 2014 réalisées Edition 2015 en cours de préparation	
Coûts estimés annuels	**Gain GES estimé**
6000 euros par édition intégrant les différentes aides	sensibilisation
Indicateur(s) de suivi de l'action	
Programme de chaque édition Nb de participants	

2-5
3ème typologie d'action
la planification et l'aménagement du territoire en vue de favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

Sur un bassin d'emploi élargi, établir un projet de territoire durable mettant en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Réduire la consommation d'espace, préserver les terres agricoles et les espaces forestiers, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services entre le rural et l'urbain, améliorer les performances énergétiques, diminuer les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

- *fiche 1/2 : Elaboration du Schéma de cohérence territorial (SCoT) du Grand Auxerrois (pages 91 à 92)*
- *fiche 2/2 : Encourager un développement urbain durable et la reconstruction de la ville sur elle-même par la mise en place d'un pôle aménagement (pages 93 à 94)*

Objectif : Harmoniser les politiques publiques sur un territoire élargi

communauté de l'auxerrois	**Plan Climat Energie Territorial de la Communauté de l'auxerrois** **Volet « territoire »**
version du 12 février 2015	**Axes HABITAT/ENERGIES/TRANSPORTS/…….** **Renforcer la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans les différents documents de planification du territoire** **Elaboration d'un SCOT**

Structures porteuses

EPCI du « GRAND AUXERROIS »

Contexte

La planification et l'aménagement du territoire est un axe prioritaire du Grenelle pour favoriser un urbanisme économe en ressources foncière et énergétique.

De fait, les secteurs de l'habitat et des transports très énergivores sur le territoire rejoignent les questions relatives à l'aménagement urbain et à la planification spatiale.

Au-delà des différents outils existants de planification urbaine des communes (PLU, plans de déplacements, etc.…), nécessité de réaliser un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), à l'échelle de plusieurs EPCI.

Prise en compte également de la loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové) notamment pour les nouvelles constructions.

Description de l'action

Travail de concertation pour définir le périmètre,
Choix d'une structure porteuse…….
……

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

Communauté de l'auxerrois

Acteurs concernés / partenaires

Structures intercommunales voisines

Cible(s)

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier prévisionnel de réalisation

Avancement de l'action
Démarche SCoT du grand Auxerrois engagée avec huit intercommunalités. Juin 2014 : transmission au Préfet du projet de périmètre représentant environ 130 communes. Octobre 2014 : périmètre SCoT arrêté par voie préfectorale, sous la forme d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) regroupant les territoires de l'Aillantais, de l'Auxerrois, du Pays Chablisien, du Pays Coulangeois, d'entre Cure et Yonne, du Florentinois, du Migennois et de Seignelay-Brienon. Décembre 2014 : délibération d'adhésion de la CA au futur PETR du SCoT, d'approbation de ses statuts et désignation des délégués représentant la Communauté de l'auxerrois. Février 2015 : approbation du projet de convention de mise à disposition entre la Communauté de l'auxerrois et le futur PETR du Grand Auxerrois. Election du président et des porte-paroles des territoires. ……

Coûts estimés	Gain GES estimé

Indicateur(s) de suivi de l'action
Concertation, Arrêté préfectoral sur définition du périmètre, Création effective de la structure porteuse, Elaboration du projet de territoire du Grand Auxerrois, ……

version du 24 septembre 2012	**AXE : HABITAT**
	Encourager un développement urbain durable et la reconstruction de la ville sur elle-même par la mise en place d'un pôle aménagement

Structure porteuse

Direction Départementale des Territoires (DDT) 89

Contexte / contenu de l'action

Le 22 octobre 2008, le ministère a lancé le plan « Ville durable ». En effet, il vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville avec une vision globale, partagée par tous (élus, aménageurs, constructeurs, urbanistes, architectes, paysagistes, entreprises du bâtiment et de travaux publics, fournisseurs d'énergie, entreprises de transports en commun, commerçants, habitants, …) en ayant pour objectif la reconstruction de la ville sur elle-même et en s'appuyant notamment sur la démarche « EcoQuartier ».

L'objectif à atteindre est notamment de modifier les pratiques actuelles de l'aménagement urbain principalement axées sur des procédures réglementaires appliquées au gré des opportunités foncières.

L'atteinte de cet objectif passe notamment par une structuration plus importante des équipes de maîtrise d'ouvrage, l'émergence de maîtrises d'œuvre sensibilisées et compétentes et la mise en place de politiques foncières.

A cet effet, il été acté le 16/02/12 la création d'un pôle aménagement avec la participation du CAUE, du SDAP et de la DDT avec les architectes et paysagiste conseil.

Description de l'action

Missions et organisation du pôle :

L'objectif est de créer un lieu d'échanges entre praticiens dans les domaines de l'architecture, de l'aménagement, de l'urbanisme et des paysages afin de :

- mettre en cohérence l'action de l'Etat et du CAUE,
- mobiliser les professionnels,
- conseiller élus et porteurs avec des expertises de projets majeurs,
- diffuser de la doctrine et donner des avis sur la production de documents de communication :
    - élaboration par la DDT d'une plaquette à destination des petites communes "Habiter les villages icaunais : vers une gestion économe de l'espace"), qui a vocation à être partagée avec les élus (tables rondes),
    - projet envisagé de guide sur la qualité des zones d'activités et le concept d'écoquartiers.

Eléments de calendrier :
Le pôle a été mis en place le 16/02/2012
Périodicité des réunions : tous les 2 mois

Résultats attendus :
Une charte de fonctionnement sera prochainement établie.

Obstacle(s)

-

Pilotage de l'action

DDT 89 (SIDDS-UADD) Rouillat Rémi
Acteurs concernés / partenaires
DDT avec participation des paysagistes et architecte conseil, CAUE, SDAP
Cible(s)
Acteur(s) impacté(s)
Collectivités du département, porteurs de projets, architectes et maîtres d'œuvre
Calendrier prévisionnel de réalisation
Avancement de l'action
Le pôle a été mis en place le 16/02/12

Coûts estimés	**Gain GES estimé**
-	-

Indicateur(s) de suivi de l'action

2-6
Aménagement du territoire
autres actions

- *fiche 1/3 : Contournement Auxerre Sud (pages 96)*
- *fiche 2/3 : Action TIC (pages 97 à 100)*
- *fiche 3/3 : Action SIG (pages 101)*

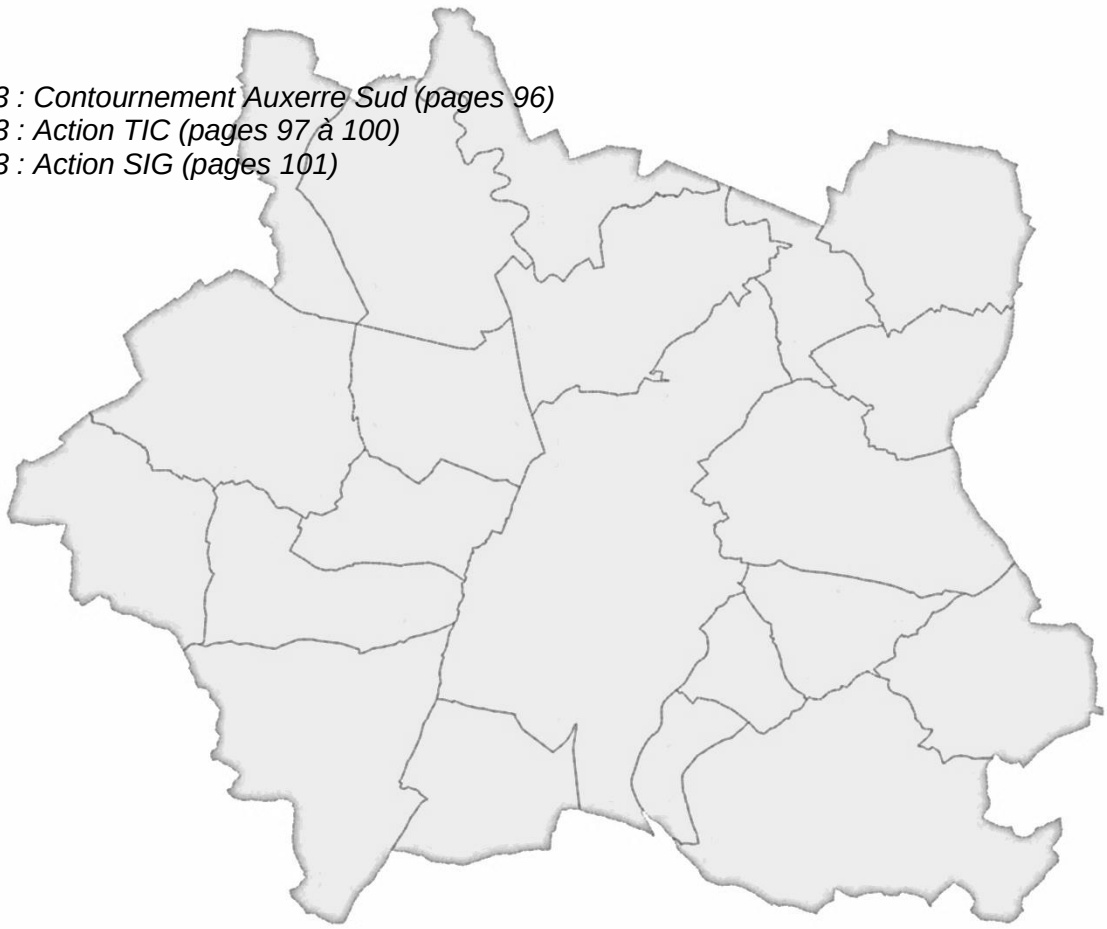

version du 03 juillet 2013	**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS** **Autres actions (1/3)** **action Contournement Auxerre Sud**

Structure porteuse

Ville d'Auxerre

Contexte

Le but est de détourner le trafic de transit et de desserte des zones d'activité engorgeant Auxerre, Augy, Champs sur Yonne et Orgy (hameau de Chevannes). L'ambition de ce projet est de relier le rond-point de Villefargeau / Saint-Georges au rond-point d'Auxerrexpo. Ainsi, 4 500 véhicules seront détournés des boulevards d'Auxerre, itinéraire choisi aujourd'hui par les routiers et les automobilistes faute d'alternatives.

Description de l'action

A l'occasion d'un débat public, trois tracés ont été proposés et c'est le projet appelé de ses vœux par la population et par les élus locaux qui a été retenu. Le tracé est un peu plus long et légèrement plus cher mais il a l'énorme avantage d'être éloigné des zones d'habitations et de préserver les espaces verts entre les Piedalloues et la commune de Vaux. De plus, un pont supplémentaire désengorgera un peu plus la Ville. Grâce à ce contournement, fini les centaines de camions, la pollution, le bruit, les embouteillages liés au flux constant des véhicules et la détérioration du réseau routier de la ville.
Il s'agit d'un véritable projet de territoire en terme de fluidification du trafic nord/sud venant compléter la rocade est, et visant à éloigner les poids lourds du centre-ville empruntant actuellement le pont Paul Bert.
La réalisation de ces travaux apporterait une sécurisation du trafic et favoriserait les transports publics et les déplacements doux tout autour du centre-ville d'Auxerre.

Obstacle

Les enjeux financiers sont lourds. L'investissement représente près de 120 millions d'euros initialement partagés entre l'Etat (27,5%), la Région (25%), le département (25%), et la ville d'Auxerre conjointement avec la Communauté de l'auxerrois (22,5%).

Pilotage de l'action

Ville d'Auxerre

Acteurs concernés / partenaires

Ville d'Auxerre, Etat, Région, Conseil Général, Communauté de l'auxerrois

Cible(s)

Véhicules de transit et desserte des zones d'activité

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier prévisionnel de réalisation

Avancement de l'action

validation du tracé, ……

Coûts estimés	Gain GES estimé
120 millions d'euros	Selon étude d'impact

Indicateur(s) de suivi de l'action

version du 29/12/2014	**Autres actions (2/3)** **action TIC (desserte numérique du territoire)**

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois / Direction du développement économique - service TIC/SIG

Contexte

Les réflexions engagées depuis mi-2009 ont amené le conseil communautaire, en avril 2010, à approuver un scénario de déploiement d'un réseau de fibre optique sur le territoire de la Communauté de l'auxerrois ainsi que le montage juridique relatif à sa réalisation et à son exploitation. Le premier semestre 2012 a été consacré à la procédure de délégation de service public devant aboutir au choix d'un délégataire.

Seulement, suite à l'appel à manifestation d'intentions d'investissements (AMII), France Télécom-Orange dévoile son programme de développement de ses réseaux Fiber to the home (FTTH) à l'échelle nationale, et en particulier sur le territoire de la Communauté d'agglomération de l'auxerrois.

A ce titre, France Télécom-Orange a prévu de lancer les travaux dans les différentes communes concernées de façon échelonnée d'ici fin 2015, pour couvrir 100% de la population de l'agglomération en 5 ans, sans trou de couverture, sauf difficultés techniques telles que définies dans le Programme National Très Haut Débit. France Télécom-Orange s'engage, sur ses fonds propres, à couvrir les locaux résidentiels, professionnels, entreprises et sites publics, sur une technologie FTTH, selon une boucle locale optique mutualisée (BLOM).

Compte tenu du déploiement d'une nouvelle boucle locale par France Télécom-Orange, la Communauté a considéré que son projet de RIP (réseau d'initiative public), objet de la convention de délégation de service public, n'avait plus lieu d'être. La Communauté a alors déclaré sans suite la procédure de délégation de service public.

Dans ce contexte, la Communauté de l'auxerrois et France Télécom-Orange, opérateur de réseau ont souhaité contractualiser leur collaboration via une Convention cadre afin de fixer les engagements respectifs de l'opérateur et de la Communauté de l'auxerrois.

L'année 2013 a ainsi permis de voir naître un nouveau réseau télécom, fibre optique dans les quartiers Piedalloues, La Noue et Rive-droite, avec notamment la pose de nouvelles armoires de rues à intégrer dans le paysage urbain, de sorte à venir desservir chaque usager au très haut débit.

Fin 2014, les premiers abonnés pourront disposer d'un abonnement internet très haut débit, laissant entrevoir de nouveaux usages numériques.

En 2015, le schéma précédent sera à nouveau appliqué sur les secteurs Saint-Gervais, Rosoirs, Sainte-Geneviève, Boussicats et Brichères, afin de desservir les habitants de ces quartiers à la fin de cette même année.

A ce titre, il est proposé d'établir courant 2015 un diagnostic territorial auprès des entreprises, par secteur et par effectif afin de déceler les entreprises qui disposent d'un accès très haut débit et celles qui n'en disposent pas et qui en ont besoin accru.

Par conséquent, l'objectif est de cibler les carences de l'opérateur qui déploie actuellement la fibre optique, afin de prendre la mesure de l'éventuelle initiative, nécessaire ou non, de la collectivité dans l'application des politiques d'aménagement numérique du territoire.

L'internet et les usages liés aux technologies de l'information et de la communication sont devenus indispensables au marché professionnel, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'établissements publics.

En effet, le volume de données échangées explose :

- courriels de plus en plus nombreux, accompagnés de pièces jointes souvent très lourdes,

- développement du télétravail et de la visioconférence,
- externalisation de fonctions comme le stockage de données et les applications en ligne avec le « cloud computing » (messagerie, anti-virus…),
- interconnexion des différents établissements d'une entreprise ou d'une collectivité par des réseaux virtuels (VPN entre 2 sites)...

La plupart des entreprises de plus de 10 salariés ne bénéficient, cependant que de services identiques à ceux proposés aux particuliers.

Or, les performances des réseaux de communications électroniques à haut débit via les technologies xDSL (cuivre) deviennent insuffisantes pour permettre l'accès des entreprises aux nouveaux services. Le saut technologique vers la fibre optique qui permet les services fixes à très haut débit paraît aujourd'hui inéluctable.
Toutefois, passer du cuivre à la fibre ne suffit pas : les réseaux FTTH (fiber to the home, la fibre jusqu'au domicile) du secteur résidentiel ne sont généralement pas adaptés aux usages et aux exigences des entreprises. Leurs besoins sont en effet sensiblement différents de ceux des particuliers : outre des débits descendant et montant symétriques élevés et garantis, elles exigent des conditions particulières nécessaires au fonctionnement de leurs établissements. C'est pourquoi les opérateurs de communications électroniques proposent aux entreprises des offres spécifiques, FTTO (fiber to the office, la fibre jusqu'au bureau).

Certains secteurs économiques nécessitent toujours plus de bande passante, comme les hôpitaux qui ont besoin de débits élevés pour échanger rapidement de l'imagerie médicale, ou les imprimeries, la presse, les agences de communication, les bureaux d'études… susceptibles de traiter des fichiers extrêmement volumineux.
Par exemple, pour transmettre une imagerie par résonance magnétique (IRM) de 25 Go, il faut environ 5 heures avec un débit de 10 Mégabits (cuivre) par secondes contre une demi-heure si le débit est de 100 Mégabits par secondes (fibre optique). Avec un débit de 1 Mbit/s (débit moyen constaté hors zone urbaine dans le département de l'Yonne), cet envoi nécessite près de 55 heures.

Or les technologies xDSL atteignent aujourd'hui leurs limites en termes de performances qui sont de quelques Mégabits par seconde en débits symétriques. Seuls les réseaux à très haut débit en fibre optique offrent et offriront dans le futur des possibilités quasi illimitées répondant aux exigences de qualité de service de l'entreprise. La fibre apparaît donc comme un levier déterminant et incontournable de développement économique pour stimuler la productivité, initier des usages innovants, créer des emplois et favoriser la croissance.

Les besoins des entreprises et des établissements publics diffèrent sensiblement de ceux des particuliers, notamment en ce qui concerne :

- les débits, 100 Mégabits par seconde et au-delà dans l'avenir pour de la fibre optique, sans déploiement de nouvelles infrastructures (aujourd'hui la Chine commercialise des offres à 1 Gigabite par seconde, soit 1024 Mégaoctets par secondes),
- la symétrie des débits montants et descendants identiques, (émission-réception),
- et surtout garantis, sans variation de disponibilité de bande passante au cours de la journée,
- le temps de réponse (latence), qui doit être le plus réduit possible, de l'ordre de quelques millisecondes,
- la priorisation des flux pour permettre des applications comme la visio-conférence,
- la sécurité des échanges,
- la possibilité d'interconnexion de réseaux locaux de sites,
- la garantie de de temps de rétablissement (GTR) en cas de panne ; coupure fibre en cas de travaux de voirie par exemple (sous 4 heures en général), ce qui implique une organisation interne chez l'opérateur et des technologies spécifiques,

- l'engagement d'interruption maximale de service (IMS) pour limiter les durées de coupure.

Le FTTH (fiber to the home, la fibre jusqu'au domicile), qui s'adresse au grand public, ne répond à aucun de ces besoins spécifiques. Des alternatives technologiques existent pour les entreprises et les sites publics, afin de garantir des services en adéquation aux besoins.
Nota : le FTTB (fiber to the building, fibre jusqu'à l'immeuble) est l'alternative qui consiste à laisser en cuivre les derniers des parties communes de l'immeuble, notamment lorsque des difficultés existent d'obtention de signature des conventions de passage dans les gaines technique.
Une entreprise « isolée » aujourd'hui, prétendant à des besoins en matière de FTTO, sans de colossaux moyens, ne peut prétendre au déploiement d'infrastructure en propre.

Description de l'action

Le numérique favorise outre la compétitivité de l'ensemble de l'économie et l'attractivité du territoire, la rationalisation des échanges impliquant un territoire plus sobre en carbone.

- Par le biais de nouveaux usages : l'informatique en nuage (« cloud computing »), technologie clé pour l'industrie et la capacité d'innovation
  - *Dématérialisation des infrastructures informatiques,*
  - *Simplification des usages (télé-administration, démarches en lignes…),*
  - *Diminution des coûts informatiques,*
  - *Optimisation des usages (relations fournisseurs et clients),*
  - *Enjeu de compétitivité pour le secteur de l'industrie logicielle,*

- Par une nécessité d'apporter les TIC au service de la santé, pour une prise en charge plus efficace du patient :
  - ***Télé-transmission et consultation du dossier médical personnel,***
  - *Développer l'imagerie médicale,*

- Par une intégration dans les modes d'enseignement et dans l'éducation des générations à venir :
  - *Accès aux ressources pédagogiques en ligne,*
  - *Formation à distance,*
  - *Faciliter les partenariats et les échanges entre Universités***,**

- Par une offre de services aux particuliers diversifiée :
  - *Travail à domicile, auto-entrepreneurs,*
  - *Nouveaux usages en ligne (accès culturels par exemple)*
  - *Favoriser le commerce électronique,*

- Par l'amélioration de la performance environnementale :
  - *Réduction des émissions de gaz à effets de serre,*
  - *Projets de recherches visant à améliorer la performance énergétique des « data-centers »,*
  - *Réseaux électriques intelligents,*
  - *Vecteur de sensibilisation aux enjeux environnementaux,*
  - *Télé-travail, visio-conférence et minimisation des déplacements,*

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

Fabien LE BOUCHER Responsable TIC (technologie de l'information et de la communication) et SIG (Système d'information géographique).

Acteurs concernés / partenaires

Administrés, entreprises, services de l'Etat, services publics, administrations, ….	
Cible(s)	
Acteur(s) impacté(s)	
Administrés, entreprises, services de l'Etat, services publics, administrations, ….	
Calendrier prévisionnel de réalisation	
2018 : Auxerre 2020 : Autres communes membres de la CA	
Avancement de l'action	
Coûts estimés	Gain GES estimé
Coût salarial du chargé de mission et frais annexes	-
Indicateur(s) de suivi de l'action	

version du 7 mai 2013	**Autres actions (3/3)** **action SIG (Système d'Information Géographique)** (présenté comme outil d'observation)

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois / Direction du développement économique - service TIC/SIG

Contexte

Mise en place d'un portail d'information géographique WEB destiné au :

- grand public,
- services internes,
- services internes des communes membres,

Description de l'action

- collecte des informations géographiques auprès des partenaires au sens large (DSP, communes membres…),
- mise en place d'un portail informatisé géographique sur fond CADASTRAL et URBANISTIQUE,
- déploiement opérationnel et technique (visée Informatique).

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

Fabien LE BOUCHER Responsable TIC (technologie de l'information et de la communication) et SIG (Système d'information géographique).

Acteurs concernés / partenaires

Administrés, entreprises, services de l'Etat, services publics, administrations, ….

Cible(s)

Acteur(s) impacté(s)

Administrés, entreprises, services de l'Etat, services publics, administrations, ….

Calendrier prévisionnel de réalisation

Avancement de l'action

Coûts estimés	Gain GES estimé
Temps passé	-

Indicateur(s) de suivi de l'action

2-7 Pôle environnemental communautaire
action emblématique du plan climat

Un lieu de synergie et de portage de projets multi-acteurs, lié au développement durable et à la transition écologique et énergétique
(pages 103 à 109)

version du 03-avril 2015	**TOUS AXES**
	Action Pôle environnemental communautaire un outil au service du territoire

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois

Contexte

Le projet du Pôle Environnemental Communautaire est inscrit dans le Contrat d'Agglomération (2007-2014) de la Communauté de l'Auxerrois et a été maintenu et réécrit lors du passage en Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2011, en intégrant notamment la dimension plan climat–énergie territorial de la Communauté de l'Auxerrois.
Ce projet se positionne comme lieu de synergie et de portage de projets multi-acteurs, lié au développement durable et à la transition écologique et énergétique.

Description de l'action

Ce projet a fait l'objet d'une étude de définition par le Cabinet spécialisé AUXILIA en 2013 missionné par la Communauté, puis d'une mission d'aide à la décision par le Cabinet FLORES en 2014.

Au-delà de la fonction de mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques de la C.A. en matière d'environnement (habitat, transports, déchets, eau, …), d'autres fonctions sont ressorties de la concertation en lien avec l'éducation citoyenne au développement durable, la transition énergétique et le développement économique local.

L'étude de définition, menée avec le cabinet AUXILIA a conduit à l'issue d'une large consultation à étudier la mise en œuvre des 3 orientations stratégiques suivantes:

- Vitrine de la politique environnementale de la CA et mise en œuvre du plan climat,
- Soutien aux métiers de l'économie verte sur le territoire,
- Education citoyenne environnementale.
-

L'instruction s'est poursuivie avec le recrutement d'un second cabinet pour une mission d'aide à la décision (tranche ferme), et pour la réalisation d'un cahier des charges en vue de recruter un architecte (tranche conditionnelle).

La tranche ferme a permis de finaliser l'aménagement fonctionnel et spatial de l'équipement, et d'éclairer les élus vis-à-vis des scénarii de réalisation et d'implantation géographique.

L'ensemble des investigations a conduit à approuver la réalisation du bâtiment aux Boutisses à Auxerre et sur une base de dimensionnement à 750 m2 de surface utile, pour un budget prévisionnel de 3 100 000 euros TTC établi par le cabinet Florès.

Le pôle environnemental présente ainsi un intérêt stratégique pour le territoire comme plateforme de développement durable moteur de la transition écologique et énergétique dans une dynamique de réseau et de soutien au développement d'une économie verte sur le territoire en lien avec le développement économique.

Compte-tenu de la temporalité du projet (mise en service pas avant 2018), la concertation avec les différents partenaires du projet sera poursuivie, sans attendre la nomination du directeur de site plus spécifiquement affecté à l'espace incubateur et qui devra être un véritable animateur de réseau.

Axe 1: Développement Economique Environnemental

L'objectif visé n'est pas de reproduire une maison de l'environnement classique mais de doter le territoire d'un dispositif plus ambitieux qui permette à terme de créer de nouvelles activités économiques et de contribuer à l'attractivité du territoire.

Les élus ont exprimé le souhait d'obtenir des informations plus concrètes concernant les secteurs économiques liés à l'environnement pouvant être développés sur le territoire de la Communauté de l'Auxerrois.

Afin de répondre à ce besoin, le Cabinet Auxilia a proposé une liste de secteurs d'activités en lien avec l'environnement porteurs pour le territoire (cette liste a été accompagnée de données opérationnelles permettant aux membres de la CA de voir ce qu'impliquerait le développement de la filière en termes d'investissements).

Cet axe a été développé en cohérence avec la stratégie de développement économique (SDE) de la Communauté de l'auxerrois,

Axe 2: la Sensibilisation Citoyenne

Cette dimension est intégrée au projet de Pôle environnemental.

Au-delà du consensus issu de la concertation, il est relevé que les services existants sur le territoire en termes de sensibilisation à l'environnement et d'accompagnement des citoyens dans leurs démarches méritaient d'être coordonnés.

Ces deux axes s'ajoutent à la fonction plus conventionnelle de mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques de la C.A. de l'Auxerrois en matière environnementale, comme :

- les actions préventives pour protéger l'eau potable, croisées avec les circuits courts et le développement de la bio locale.
- la mise en place d'une stratégie énergétique du territoire reposant sur le triptique: sobriété, efficacité , énergies renouvelables, en relation avec le plan climat.
- une gestion multifilières des déchets (prévention, tri et récyclage, compostage de jardin et de pied d'immeubles...), dans le cadre d'une économie circulaire locale.
- les transports ....
- ……

Pour mettre en place l'ensemble de ces orientations, le Pôle environnemental favorise globalement la mise en oeuvre de démarche urbaine durable grâce, en particulier au rapprochement des chercheurs, des acteurs économiques et de tous acteurs opérationnels.

Fiches/Slides présentés ci-après :

- Prospective fiches action auprès des entreprises
- Prospective fiches action scolaire/jeunes
- Prospective fiches action institutionnels/acteurs de l'environnement/énergie/mobilité
- Grands principes
- Volet citoyenneté
- Identité du Pôle environnemental

Action auprès des entreprises

Objectifs	Activités pressenties
Mettre en relation	Créer une « communauté » de chefs d'entreprises / de dirigeants autour d'enjeux environnementaux et la faire vivre par le biais d'événements permettant les rencontres informelles et le réseautage
	Contribuer à la dynamique « club climat » visant à organiser des réunions de partage d'expériences, etc.
	Identifier des acteurs « experts » / « ressources » sur un ensemble de thématiques qui préoccupent les entreprises et les faire intervenir lors d'événements dédiés
Simplifier la vie des entreprises	Jouer le rôle de guichet unique vers lequel toute entreprise peut se tourner dès lors qu'elle a besoin d'accompagnement sur des thématiques en lien avec l'environnement (besoins de formation, de mise en relation…) ➔ ce qui signifie répondre directement mais aussi rediriger vers les autres acteurs du territoire
	Inscrire dans la durée les démarches environnementales inter-entreprises telles que les plans de déplacements, etc. par un portage de la démarche
	Accompagner /coacher les entreprises qui se sont lancées dans un projet environnemental
	Donner accès aux membres de la « communauté » à une veille juridique vulgarisée sur toutes les questions environnementales (i.e. quelles sont les obligations qui attendent les entreprises) ➔ réalisée directement ou indirectement
Réaliser des économies	Faciliter l'accès à l'informations sur tout ce qui a trait à la diminution des consommations, aux énergies vertes, etc.
	Initier et porter une démarche collaborative d'écologie industrielle qui devra permettre aux entreprises impliquées de réaliser des économies substantielles
Contribuer au développement d'activités nouvelles localement	Attirer et aider les entreprises positionnées sur des éco-activités
	Aider des entreprises existantes à se positionner sur les éco-activités en accompagnant leur mutation
	Fournir à des laboratoires et/ou des partenaires institutionnels un « territoire test » / un « terrain d'expérimentation » dans le cadre de leurs projets de recherches en mobilisant la communauté d'entreprises qui aura été constituée dès lors que cela s'annoncera pertinent
Valoriser les efforts réalisés	Créer et faire connaître un label local qui récompenserait les entreprises qui, de par leurs démarches, se montrent soucieuses de l'environnement
	Aider les entreprises à mieux communiquer sur leurs réalisations environnementales
Engager durablement en faveur de l'environnement	Inscrire dans la durée les démarches environnementales inter-entreprises (ex. plans de déplacements, etc.) par un portage de la démarche
	Evaluer les démarches mises en œuvre de façon à initier une dynamique d'amélioration continue

Scolaires / jeunes

Objectifs	Activités pressenties
Eduquer au développement durable « tout au long de la vie » en s'appuyant sur les ressources locales	Créer des parcours initiatiques thématiques ludiques au sein du Pôle (quizz, jeux, multimédias…)
	Organiser des ballades naturalistes « hors les murs » pour faire connaître le patrimoine naturel local (zones Natura 2000, ZNIEFF…)
	Travailler en réseau : écoles (via les projets d'écoles), mairies (via la participation à des événements tels que la semaine nationale du DD, visites de l'éco-quartier à Auxerre), gestionnaires d'équipements (pour organiser des visites de sites exemplaires), musée d'histoire naturelle…
	Travailler avec les industriels et le monde de la recherche pour concevoir et ainsi pouvoir proposer des outils pédagogiques innovants
	Accompagner les instituteurs pour une articulation plus grande entre le Pôle et les projets scolaires (formation)
Profiter du bâtiment et de ses abords pour sensibiliser à l'environnement	Afficher les consommations énergétiques du bâtiment (comme c'est le cas dans les écoles primaires d'Auxerre)
	Faire des abords du Pôle un espace ouvert au public, un lieu de promenade, intégré dans le paysage et traduisant l'exemplarité du site

Institutionnels / acteurs environnement/énergie/mobilité

Objectifs	Activités pressenties
Soutenir les projets innovants	Organiser des salons et conférences thématiques (de manière régulière en changeant le thème systématiquement) en partenariat avec les distributeurs, constructeurs, etc. afin d'informer sur les meilleures techniques disponibles
	Faciliter les démarches (procédures administratives, recherche de partenaires, etc.)
	Relayer les dispositifs régionaux (ex: journées de l'énergie) et favoriser une participation collective des acteurs
	Créer une interface dynamique entre le Pôle et les acteurs institutionnels afin de faire remonter les besoins des acteurs du territoire

Un lieu de synergie et de portage multi-acteurs lié au développement durable et à la transition énergétique et écologique

Grands principes

Pour un Pôle bien « articulé »

Avec le Cadre institutionnel régional et national

- Grandes orientations de la Région ➔ SRCAE, Contrat de Plan,....
- Grandes orientations de l'ADEME
- Axes de la CCI .
- Transition énergétique

Avec les autres démarches lancées par la CA

- PCET de la CA
- Stratégie de Développement Economique (étude CEIS)

Pour un Pôle pertinent et novateur

Travaillant au développement de filières vertes prometteuses

- 18 filières vertes d'avenir du CGDD
- Divers ouvrages sur le sujet

Contribuant à l'établissement de conditions propices à l'innovation

- Prise de contact avec les différents acteurs régionaux du secondaire

Offrant une combinaison de prestations différenciantes

- Lancement d'appels à projet (écologie territoriale, ...)

Volet « Citoyenneté » lieu de sensibilisation Contexte territorial - mise en synergie

De nombreux acteurs ressources au niveau de la région et également en local pour mener à bien des actions de sensibilisation en lien avec l'environnement :

- Le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement,
- Les équipes d'Alterre Bourgogne,
- Les équipes de Bourgogne Nature,
- Les équipes du Muséum d'Histoire Naturelle (mutualisation des personnes ressources)
- Etc.

- Des marges de manœuvre importantes sur lesquelles le Pôle Environnemental pourrait intervenir :

En matière de sensibilisation

- La mise en place d'une coordination d'ensemble (i.e. conception d'un plan de sensibilisation annuel et suivi de son déploiement)
- La nécessité de rechercher d'autres intervenants car les acteurs susmentionnés ne sont pas en mesure de sensibiliser sur toutes les thématiques
- L'importance d'avoir des actions de sensibilisation événementielle plus fréquentes et fédératrices
- La mise en place d'un espace de sensibilisation dédié au grand public (jeunes, adultes, professionnels) qui soit ludique

En matière d'accompagnement

- L'accompagnement de projets citoyens en lien avec l'environnement (centre de ressources, etc.)

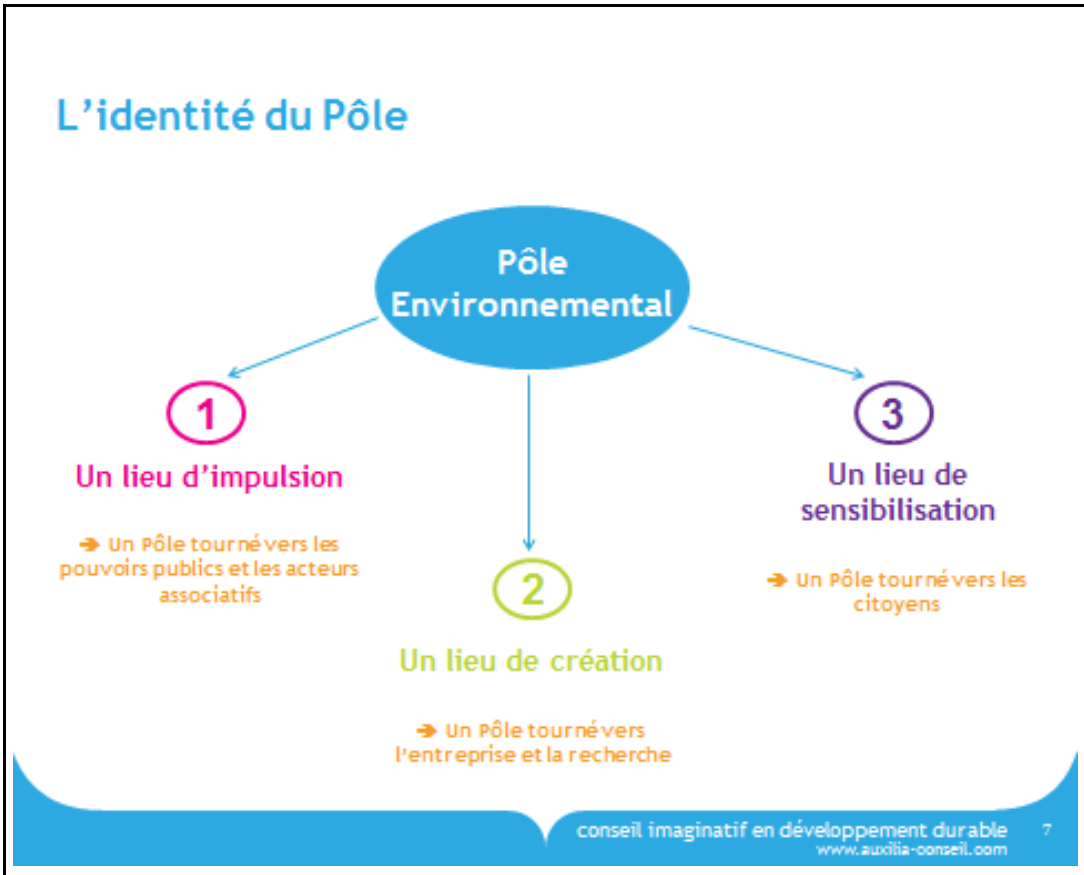

Obstacle(s)
Financement
Pilotage de l'action
Communauté de l'auxerrois/ service PCET
Acteurs concernés / partenaires
Ensemble des acteurs et des partenaires (acteurs institutionnels, CCI,……), potentiellement intéressés ou impactés par ce projet, ou pouvant simplement y contribuer.
Cible(s)
Citoyens, usagers, entreprises, …….
Acteur(s) impacté(s)
Multiples
Calendrier prévisionnel de réalisation
Prévision de mise en service : 2018
Avancement de l'action
Définition du projet d'activité à partir d'un diagnostic stratégique (2013) -Etablissement du Pré-programme - Formalisation de l'offre du Pôle environnemental par le biais de fiches d'activités - Définition avec les acteurs locaux, des aspects clés du Pôle Environnemental: modèle

économique, gouvernance, utilisation de l'espace, occupation du permanent de la structure, projet ESS (économie sociale et solidaire), etc.
-Formalisation et présentation de l'étude prospective dont le plan de déploiement du projet.

Mission d'aide à la décision (2014)
-Finalisation de l'étude de définition,
-Consolidation de l'aménagement fonctionnel et spatial,
-Etude des 3 hypothèses de réalisation,
-Etude des hypothèses de localisation et des scenarii d'implantation,
-Préprogramme d'objectifs et étude faisabilité,
-Rapport de synthèse avec présentation aux élus,
-Validation du projet avec choix de la localisation sur le site des Boutisses, correspondant aux emprises du parc des expositions « Auxerrexpo », du centre d'affaires des Boutisses ainsi que celles de l'université de Bourgogne et de l'IUT d'Auxerre (proximité avec l'immobilier d'entreprises et le milieu universitaire).

Conduite d'opération des travaux (2015/2016/2017,…)
Lancement d'un concours d'architectes,
Procédure jury de recrutement,
Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (MOE),
Mission de MOE,
Consultation des entreprises,
Attribution des lots,
Réalisation des travaux,
Mise en service.

Coûts estimés	Gain GES estimé
Coût d'opération : projet calibré à 3,1 millions d'euros correspondant à l'actualisation du montant inscrit initialement dans la fiche du contrat d'agglomération	De par sa vocation, cet équipement contribuera à réduire les émissions de GES du territoire.

Indicateur(s) de suivi de l'action
Se reporter aux différentes phases d'avancement citées ci-dessus.

2-8
Développement des énergies renouvelables

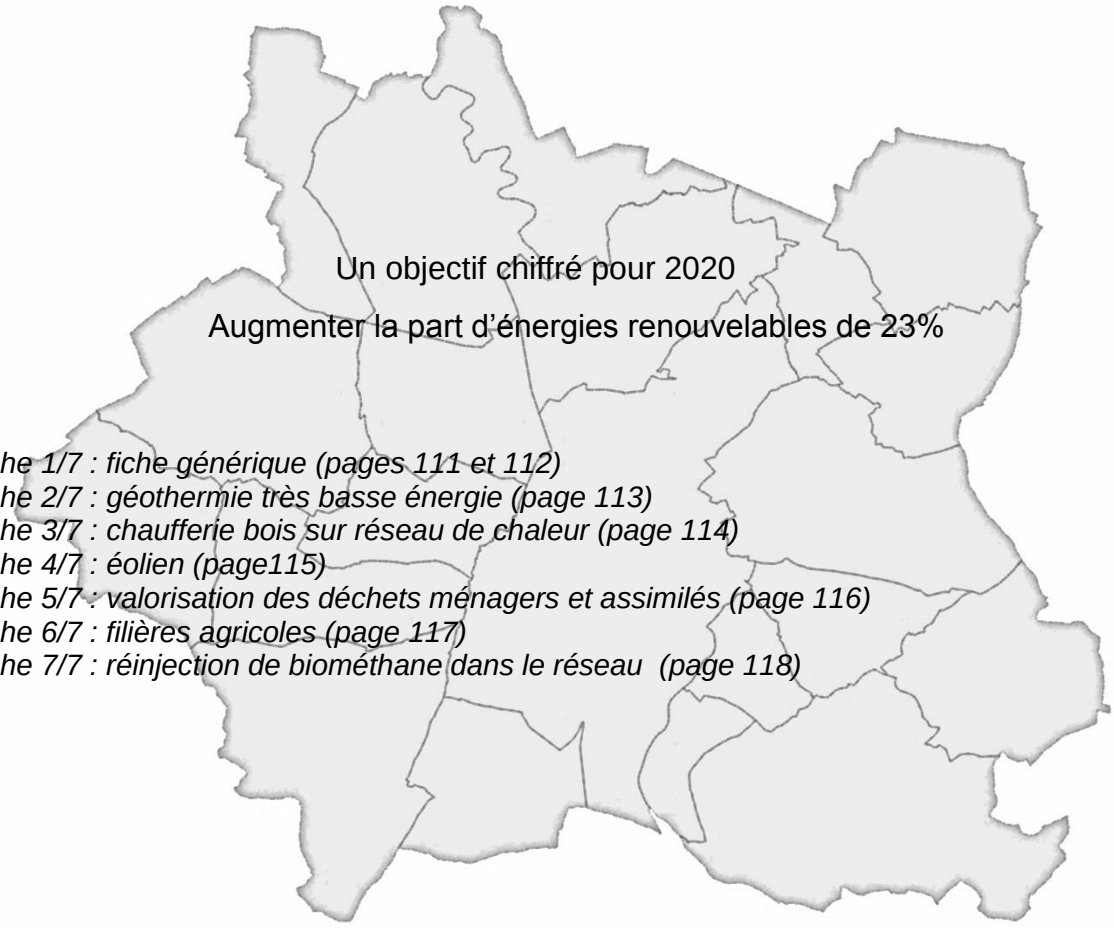

Un objectif chiffré pour 2020

Augmenter la part d'énergies renouvelables de 23%

- *fiche 1/7 : fiche générique (pages 111 et 112)*
- *fiche 2/7 : géothermie très basse énergie (page 113)*
- *fiche 3/7 : chaufferie bois sur réseau de chaleur (page 114)*
- *fiche 4/7 : éolien (page115)*
- *fiche 5/7 : valorisation des déchets ménagers et assimilés (page 116)*
- *fiche 6/7 : filières agricoles (page 117)*
- *fiche 7/7 : réinjection de biométhane dans le réseau (page 118)*

Objectif : Développer la production et l'utilisation d'énergies renouvelables

communauté de l'auxerrois	**Plan Climat Energie Territorial de la Communauté de l'auxerrois** **Volet territoire**
version du 18 mai 2015	**ENERGIES RENOUVELABLES (1/7)** **Fiche générique initiale**

Structures porteuses

Communes et l'ensemble des acteurs du territoire

Contexte

Dans le cadre de la directive européenne relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, la France s'est engagée d'ici 2020 à porter à 23 % la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans sa consommation d'énergie finale. Pour garantir leur atteinte, ces 23% doivent être envisagés conjointement à l'objectif de diminution de 20% des consommations d'énergie, fixé lui aussi au niveau européen dans le cadre des « 3X20 ».

Les schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) déterminent la contribution des territoires à l'atteinte de l'objectif national des 23%. En Bourgogne, cet objectif des 23% est également pris comme cap pour la définition des objectifs dans le cadre du SRCAE.

Dans l'objectif des 3 fois 20 du Grenelle et de la déclinaison du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la Région Bourgogne, les énergies renouvelables sur le territoire de l'auxerrois doivent être largement développées, au-delà des applications locales déjà initiées sur le territoire, comme :

- pour l'éolien, le parc du soleil levant et le parc de Chitry-Quenne,
- au titre de la Géothermie basse énergie : la géothermie sur pieux sur la salle de musiques actuelles (SILEX) de la ville d'Auxerre mise en service en janvier 2010 (installation répertoriée dans le référentiel ADEME).

Documents de référence (Alterre Bourgogne):

- Etat des lieux des énergies renouvelables en Bourgogne.
- Examen des projets « Energies renouvelables » en cours.

Ces documents ont fait l'objet d'une présentation le 7 mars 2013 à la DDT 89.

Actions à développer sur le territoire

Selon opportunités de réalisation :

1) Solaire thermique
2) Solaire photovoltaïque
3) Géothermie très basse énergie : voir fiche 2/7 ci-après.
4) Potentiel géothermique sur Auxerre
Etude sollicitée auprès du BRGM vis-à-vis des formations du Dogger au droit d'Auxerre et dont la nappe se situe à une profondeur comprise entre 400 m et 600 m (potentiel peu exploitable selon mail BRGM du du 23 janvier 2013).
5) Chaufferies bois
Pour la Ville d'Auxerre, passage à la biomasse du chauffage urbain Ste Geneviève (voir fiche 3/7 ci-après), groupes scolaires, mairie-école de Laborde,…
Projets à développer également dans les communes en lien avec les ressources biomasse locales.
6) Eolien : voir fiche 4/7 ci-après.
- 12 éoliennes réalisées en 2013 sur les communes de Courgis/Venoy/Beines (parc du Soleil levant de 25 MW installés),
- 16 éoliennes en cours d'installation sur les communes de Chitry/Quenne (32 MW installés).
- présentation aux élus lors du bureau communautaire du 06 mai 2013 d'un diaporama sur la ressource. éolienne de la Communauté de l'auxerrois (présentation de Global Wind Power).
- constitution d'un groupe de travail à la CA.
- présentation d'une note d'information au conseil communautaire du 24/11/2014.
- projet intercommunal à l'étude sur les communes de Beine, Montigny le Resle, Venoy (pour la CA).

.**7) Valorisation des déchets ménagers en mode bioréacteur :** voir fiche 5/7 ci-après.
- valorisation des déchets ménagers de la CA au centre d'enfouissement de Sauvigny le bois depuis le 01/01/2013 : en lien avec la fiche transports et traitement des déchets résiduels.
8) Méthanisation
- projet méthanisation en lien avec la protection des champs captants : en cours d'instruction avec la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, l'association de la Plaine du Saulce et l'ADEME Bourgogne.
voir fiche 6/7 ci-après.
- réinjection de méthane dans le réseau de gaz naturel / filière biogaz : voir fiche 7/7 ci-après.

Il est cité le Mouvement Energie Partagée, portée par l'Association Energie Partagée qui rassemble sur tous les territoires, les organisations porteuses de projets citoyens d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. Elle les accompagne dans la construction du projet (outils méthodologiques, partage de l'expérience, ancrage local et travail de réseau), en lien avec les collectivités locales.
Voir.www.energie-partagee.org

Au sein du Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY), création en cours d'une société d'économie mixte (SEM) pour la production d'énergies renouvelables sur le territoire.
Des simulations de projets sont d'ores et déjà esquissées.

Obstacle(s)
Financement, incitations financières en baisse pour le photovoltaïque, lourdeur d'instruction de dossiers, acceptabilité de la population….
Pilotage de l'action
Collectivités locales, ……
Acteurs concernés / partenaires
Cible(s)
Acteur(s) impacté(s)
Calendrier prévisionnel de réalisation
Au cas par cas
Avancement de l'action
Voir fiches développées ci-après

Coûts estimés	Gain GES estimé
A voir pour chaque projet	A voir pour chaque projet

Indicateur(s) de suivi de l'action
- éolien : nb de mats, puissance installée, kWh produits - chaufferies bois : nb installés avec puissances et contenu du mix énergétique - filières agricoles : réalisation d'études de faisabilité et d'opportunité avec développement de projets - valorisation des déchets ménagers résiduels au centre de Sauvigny le bois (Nm3 biogaz produits et émissions de GES évitées). - méthanisation (études en cours)

version du 03/12/2014	**développement des EnR (2/7) – Géothermie très basse énergie**
	Géothermie sur pieux du bâtiment « LE SILEX » de la Ville d'Auxerre (présentation à des fins de mises en perspective d'exemples de géothermie très basse énergie couplée à une pompe à chaleur)

Structure porteuse

Ville d'Auxerre

Contexte

En 2003, la ville d'Auxerre prend la décision de se doter d'une salle de musiques actuelles, pour développer l'offre culturelle, les salles de musiques actuelles les plus proches se situant à Dijon et à Nevers (150 kilomètres). Dans une approche de coût global et déconnectée des énergies fossiles, les coûts d'exploitation du bâtiment devaient être le plus bas possible.

Description de l'action

Besoins de chauffage et de rafraichissement assurés par une pompe à chaleur eau/eau. L'installation géothermique sur pieux a été retenue par le fait de disposer de pieux de fondations pour le bâtiment et d'une nappe d'accompagnement de la rivière Yonne à faible profondeur présentant un très bon écoulement alluvionnaire. En effet le système est basé sur la régénération thermique des pieux par la nappe. En cas d'insuffisance de la boucle pieux, ce système est garanti par un pompage direct d'eau de nappe.

Obstacle(s)

Caractère innovant de la géothermie sur pieux

Pilotage de l'action

Ville d'Auxerre

Acteurs concernés / partenaires

Cofinanceurs avec la Ville d'Auxerre : l'État, le conseil régional, le conseil général.
Pour la géothermie sur pieux, participations Ademe et EDF.

Cible(s)

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier de réalisation

réalisé

Avancement de l'action

mise en service du bâtiment en octobre 2009
suivi énergétique 2010 ayant fait l'objet de plusieurs publications
installation répertoriée dans la plaquette ADEME d'octobre 2013 « Géothermie très basse énergie dans l'habitat collectif et le tertiaire, de la théorie à la pratique, des solutions déjà bien réelles en Bourgogne ».

Coûts opération de construction	**Gain GES estimé**
4,5 millions d'euros HT soit environ 5,5 M€ TTC	40 téq CO2/an

Indicateur(s) de suivi de l'action

La solution pompe à chaleur (PAC) eau/eau est compétitive car au-delà de la couverture des besoins de rafraichissement de la salle assurée également par la PAC, le coefficient de performance (COP) système de 3,6 est supérieur au coefficient de 2,58 applicable à l'électricité pour l'énergie primaire.
Réduction de moitié du coût de chauffage par rapport à une chaufferie gaz, tout en assurant les besoins de rafraîchissement pendant les concerts.
Entre 2010 et 2013 (dernier état des consommations électriques), non seulement l'abaissement de la puissance souscrite a été maintenue, mais il est constaté une baisse des consommations électrique de 30% confirmant la performance de cette installation.

version du 18 novembre 2014	**développement des EnR (3/7) - Chaufferie Bois sur réseau de chaleur**
	Passage au bois du chauffage urbain du quartier Ste Geneviève de la Ville d'Auxerre

Structure porteuse

Ville d'Auxerre

Contexte

le chauffage urbain du quartier Ste Geneviève à Auxerre a été créé dans les années 1970 lors de la construction de la ZUP. Malgré la modernisation de son système de production en 2000 (passage en cogénération gaz naturel avec revente d'électricité), ce chauffage (base existante 1400 équivalents logement) représente 32,5% du bilan carbone patrimoine & services de la Ville. Ce chauffage urbain représente un outil structurant sur le territoire ainsi qu'un levier important de réduction des émissions de GES et d'augmentation de la part d'énergies renouvelables.

Description de l'action

dans le cadre d'une fin de contrat avec le délégataire, véritable projet d'intérêt général avec l'étude d'une nouvelle DSP sur la base d'une production de chauffage biomasse en concertation avec les partenaires potentiels du projet en vue d'étendre le périmètre existant.
Mise en place d'une chaufferie bois (100 % plaquettes forestières) avec un taux de couverture de plus de 80% permettant une réduction de 80% du bilan carbone initial.
Elargissement progressif du périmètre à partir de 2015 avec de nouveaux abonnés.

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

Ville d'Auxerre

Acteurs concernés / partenaires

Ville d'Auxerre / OAH/ ADEME / Conseil régional /…… Centre hospitalier d'Auxerre

Cible(s)

usagers déjà raccordés et autres utilisateurs potentiels

Acteur(s) impacté(s)

usagers des bâtiments raccordés et autres utilisateurs potentiels

Calendrier prévisionnel de réalisation

choix du projet et du délégataire fin 2013.
travaux en 2014/2015, avec mise en service de la nouvelle chaufferie bois programmée le 01/10/2015.
raccordement progressif à la suite de nouveaux clients jusqu'en 2020.

Avancement de l'action

nouvelle DSP contractualisée
travaux en cours

Coûts estimés	Gain GES estimé
Chaufferie biomasse : 5 000 k€ HT Modernisation chaufferie : 515 k€ HT Extension et sous-stations : 4 500 k€ HT Total opération : 12 500 € HT L'opération bénéficiera du fonds chaleur	2014 : énergie vendue 11916 MWh (base 2400 DJU) couverture bois 0% - contenu en CO2 : 0,242kg/kwh 2016 : énergie vendue 15015 MWh couverture bois 96,6% - contenu en CO2 : 0,008kg/kwh 2018 : énergie vendue 31643 MWh couverture bois 93,9% - contenu en CO2 : 0,015kg/kwh 2026 : énergie vendue 47801 MWh couverture bois 93,9% - contenu en CO2 : 0,047kg/kwh

Indicateur(s) de suivi de l'action

Evolution de l'énergie vendue et couverture bois à partir de la situation gaz initiale base 2014
Part d'approvisionnement par région des plaquettes (80% région Bourgogne)

communauté de l'auxerrois	**Plan Climat Energie Territorial de la Communauté de l'auxerrois** **Volet territoire**
version du 24 juin 2015	**développement des EnR (4/7) - Eolien** **Réalisations existantes et perspectives**

Structure porteuse
Communes, agglomération, Syndicats d'Energie de l'Yonne
Contexte
voir fiche générique 1/6
Description de l'action
voir fiche générique 1/6
Obstacle(s)
Acceptabilité, consensus sur les projets, harmonisation (projets intercommunaux), financement, lourdeur d'instruction de dossiers, …..
Pilotage de l'action
Communes, Agglomération, Syndicats d'Energie de l'Yonne, ….
Acteurs concernés / partenaires
Cible(s)
Acteur(s) impacté(s)
Calendrier prévisionnel de réalisation
A voir pour chaque projet
Avancement de l'action
- 2014 : 12 éoliennes installées en 2014 sur les communes de Courgis/Venoy/Beines (parc du Soleil levant de 25 MW installés), - 2015 : 16 éoliennes en cours d'installation sur les communes de Chitry/Quenne (32 MW installés). ● différentes prises de contact d'opérateurs auprès des communes. ● plusieurs réunions d'information. ● projet à l'étude sur communes de Beine, Bleigny le Carreau, Lignorelles, Montigny le Resle, Venoy. - voir compte-rendu du Copil du 24 juin 2015 tenu à Venoy. - prochain Copil le 9 septembre 2015 mairie de Lignorelles. ● au sein du Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY), création d'une société d'économie mixte (SEM) pour la production d'énergies renouvelables sur le territoire (dont projet de parc éolien participatif).

Coûts estimés	Gain GES estimé
A voir pour chaque projet	A voir pour chaque projet

Indicateur(s) de suivi de l'action
Par projet éolien : - type de projet, - nb de mats, puissance installée, kWh produits,….

Nouvelle fiche du 10 août 2015	**Développement des EnR (5/7) valorisation des déchets en mode bioréacteur**
	Valorisation des déchets de la Communauté de l'auxerrois sur le bioréacteur du site de Sauvigny le Bois

Structure porteuse

SITA Centre Est SA

Contexte

Cette fiche concerne la part résiduelle des déchets ménagers et assimilés généralement mises en centres d'enfouissement spécialisés.

Description de l'action

Depuis 2013, cette partie résiduelle des déchets de la Communauté de l'auxerrois est stockée au centre de traitement de Sauvigny le Bois.
Ce centre est exploité en mode bioréacteur. Il est équipé d'un système de récupération et de valorisation du biogaz produit par la fermentation des déchets.
Avant 2014, le système fonctionnait uniquement par une valorisation électrique du biogaz.
Depuis 2014, cette valorisation électrique est remplacée par une valorisation thermique, servant (via un réseau de chaleur) à chauffer le bâtiment du centre de tri, à pré-traiter les lixiviats et à sécher les boues de la station d'épuration des lixiviats in situ.

En 2014, la part des déchets de la Communauté de l'auxerrois a représenté 27,2% du tonnage du site (tonnage global reçu en 2014 = 59166 tonnes).

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

SITA Centre Est SA

Acteurs concernés / partenaires

Cible(s)

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier de réalisation

Plein effet à partir de 2014 et pour les années à venir

Avancement de l'action

Avant 2014 : valorisation électrique uniquement.
2014 : nouveau mode de récupération thermique à partir de 2014.

Coûts estimés	**GES évités**
	En cours d'évaluation

Indicateur(s) de suivi de l'action

Pour les déchets de la Communauté de l'auxerrois (CA) :
- tonnage CA apporté au centre de Sauvigny le Bois (16 104 tonnes en 2014),
- % tonnage déchets CA valorisé (100% en 2014),
- Quantité biogaz produite (88 786 Nm3 en 2014),
- Production d'énergie thermique récupérée (66 907 kW en 2014),
- Emissions de GES évitées par rapport à un enfouissement sans récupération (en cours d'évaluation).

version du 09 mars 2015	**développement des EnR (6/7) - Filières agricoles**
	Trouver des débouchés pour des plantes fourragères protégeant les champs captants de la plaine du Saulce

Structure porteuse
Communauté de l'auxerrois en lien avec la Chambre d'agriculture et l' association de la plaine du Saulce
Contexte
Dans le cadre de la protection des champs captants d'eau potable, trouver des débouchés énergétiques pour les cultures « nouvelles » peu exigeantes en engrais et pesticides, et développer ainsi de nouvelles filières locales tout en offrant des alternatives économiques aux agriculteurs.
Description de l'action
2 débouchés explorés : 1) Alimentation de chaudières « bois ». 2) Utilisation méthanisation (production d'électricité avec récupération de chaleur, ou réinjection direct de bioéthane dans le réseau de gaz de ville).
Obstacle(s)
Faisabilité technique et économique
Pilotage de l'action
Communauté de l'auxerrois en lien avec la Chambre d'agriculture et l'association de la plaine du Saulce
Acteurs concernés / partenaires
ADEME Bourgogne
Cible(s)
Acteur(s) impacté(s)
Agriculteurs
Calendrier prévisionnel de réalisation
Avancement de l'action
2006 à 2010 : cultures expérimentales Switchgrass (essais non concluants). 2010 et 2011 : cultures expérimentales Sorgho. 2012 et 2013 : bilans et réorientation des gisements vers une filière méthanisation. 2014/2015 : études en laboratoire du potentiel méthanogène des gisements locaux.

Coûts estimés	Gain GES estimé
	-

Indicateur(s) de suivi de l'action

version du 09 avril 2015	**Axe développement des énergies renouvelables (7/7) - filière Biogaz**
	Accompagnement des projets biogaz sur le territoire de l'auxerrois en vue de la réinjection de bio-méthane sur le réseau de gaz naturel

Structure porteuse	
GrDF	
Contexte	
GrDF est amené à jouer un rôle majeur dans la transition énergétique, en favorisant le développement d'une nouvelle forme d'énergie renouvelable : le bio-méthane, énergie décentralisée et complémentaires avec les autres énergies. L'objectif est, qu'en 2050, près de 70 % du gaz acheminé sur le réseau de gaz naturel soit d'origine renouvelable.	
Description de l'action	
GrDF souhaite développer le potentiel considérable de gaz verts dans l'Yonne et l'injection de bio-méthane dans l'infrastructure du réseau de gaz naturel existant : – A court terme, via les projets d'économie circulaire de la filière injection bio-méthane et en créant les conditions d'un développement du GNV/biométhane carburant. – A plus long terme, ce potentiel sera renforcé en encourageant la Recherche et le Développement sur la gazéification, les micro-algues, la méthanisions et l'hydrogène. Grace à l'appui national, GrDF est en mesure d'accompagner la transition énergétique dans les territoires et de soutenir les initiatives locales, (production EnR,…), tout en continuant à assurer la sécurité d'approvisionnement et la sécurité des personnes.	
Obstacle(s)	
Gisements méthanogènes locaux, rentabilité économique des projets	
Pilotage de l'action	
GrDF - (Thierry GAY, Pascal JACQUEMARD)	
Acteurs concernés / partenaires	
Communauté de l'Auxerrois, Chambre d'Agriculture, Conseil Régional, ADEME, Syndicat du Centre Yonne, Coved, Porteurs de projet public ou privé, …..	
Cible(s)	
Acteur(s) impacté(s)	
Calendrier prévisionnel de réalisation	
Selon l'émergence de projets	
Avancement de l'action	
en lien avec la fiche 5/6 précédente (étude du potentiel méthanogène des gisements locaux du territoire)	
Coûts estimés	Gain GES estimé
A voir pour chaque projet	La substitution du Bio-méthane au gaz naturel permet d'économiser près de 200 g CO_2/ kWh. En substitution des carburants fossiles, le bio GNV Carburant réduit à presque 0 les émissions de CO_2 dans les transports
Indicateur(s) de suivi de l'action	
- nb de projets étudiés - nb de points de réinjection - m3 ou kWh/MWh réinjectés - nb de véhicules fonctionnant au GNV/bioGNV	

2-9
Actions type « charte partenaire »

L'atteinte des objectifs du plan climat-énergie territorial repose sur une mobilisation la plus large possible des acteurs du territoire

Ce type d'action est ainsi destinée à toute personne physique ou morale exerçant une activité sur le territoire, porteuse de projets, et souhaitant s'impliquer dans la démarche territoriale de réduction des émissions de gaz à effet de serre

(un exemple cité)
page 120

version du 13 mai 2013	**HABITAT/ENERGIE et CIRCUITS COURTS**
	Action type « charte partenaire »

Structure porteuse

L'EPNAK (Etablissement Public National Antoine Koenigswarter).

Contexte

L'EPNAK est un établissement qui accueille des personnes en situation de handicap, fragiles ou en difficulté d'intégration sociale.
Au-delà, l' EPNAK est engagé dans des démarches type développement durable depuis plusieurs années. Cet opérateur public a notamment participé aux appels à projet de la Région Bourgogne concernant la construction de bâtiments BBC.

Description de l'action

Plusieurs types d'actions sont répertoriés :
- construction de bâtiment type BBC,
- utilisation du bois énergie pour le chauffage de ses bâtiments,
- production locale de plaquettes forestières
- mise en place de circuits courts pour la restauration collective
-….

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

EPNAK / Yolande FALSQUELLE

Acteurs concernés / partenaires

Cible(s)

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier prévisionnel de réalisation

Avancement de l'action

Coûts estimés	Gain GES estimé
	-

Indicateur(s) de suivi de l'action

2-10
Adaptation au changement climatique

Toute la complexité de l'analyse de la vulnérabilité au futur climat réside dans l'appréhension locale d'une situation qui n'existe pas encore véritablement.

Une telle analyse fait appel à une projection de ce que pourra être le territoire sur les aspects climatiques (caractéristiques moyennes et extrêmes), socio-économiques et politiques (stratégies développées ou en développement).

La définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique demande à la collectivité de se positionner face aux problématiques identifiées. Elle doit définir des axes d'intervention pour protéger les populations, milieux et activités de son territoire des effets du changement climatique.

(pages 122 à 123)

Objectif : Travailler sur l'adaptation au changement climatique

version du 22 mai 2013

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois

Contexte

Le volet adaptation au changement climatique accompagne chaque plan climat-énergie territorial (PCET);

Les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont pour but d'atténuer le changement climatique mais ne permettront pas d'éviter les bouleversements en cours.

Face à ces perturbations du climat, le territoire devra s'adapter là où il serait le plus vulnérable.

Le département de l'Yonne ne serait à priori pas concerné par une pénurie de précipitations mais par une modification du régime des pluies sans doute plus erratiques et plus orageuses augmentant le risque inondation, avec des sécheresses estivales activant des mesures de restriction d'eau.

Ces enjeux sanitaires et socio-économiques liés au dérèglement des saisons et à l'augmentation des températures en été seront intégrés aux réflexions et actions engageant le territoire et ses acteurs sur le moyen et long terme.

Description de l'action

La connaissance de l'aléa climatique et de ses impacts probables à l'échelle locale est un préalable incontournable pour la construction d'une stratégie territoriale d'adaptation.

L'élaboration d'une politique d'adaptation passe par différentes étapes :

- une étape de diagnostic, qui consiste à identifier les effets probables du changement climatique au niveau de son territoire, leurs conséquences et les sensibilités des systèmes.
- une étape de concertation dont le but est d'estimer les vulnérabilités et les opportunités.
- une étape de construction puis de décision dont la finalité est de gérer le risque climatique en mettant en place des mesures d'adaptation concrètes (élaboration d'une stratégie déclinée en plan opérationnel).

En Bourgogne, l'ADEME et Alterre co-pilotent un projet régional contribuant à la construction des stratégies d'adaptation régionale et territoriale.
Une « boite à outils » a été créée, en partenariat avec la Région Bourgogne, afin d'accompagner les acteurs locaux et notamment les chefs de projet PCET chargés de la conception et de la mise en œuvre de ces stratégies.

BOITE A OUTILS :
Synthèse des travaux de recherches menés par le Centre de Recherches de Climatologie :

- Le changement climatique en Bourgogne (1961-2040)

Note méthodologique

- Adaptation au changement climatique en Bourgogne : élaborer une stratégie territoriale

8 fiches résumés thématiques
Adaptation au changement climatique en Bourgogne :

- Biodiversité
- Elevage
- Forêt

- Grandes cultures
- Risques naturels
- Santé
- Urbanisme
- Vigne

Sites ressources :
www.bourgogne.ademe.fr
www.alterre-bourgogne.org
www.region-bourgogne.fr
projet HYCCARE (Bourgogne, Hydrologie, Changement Climatique, Adaptation, Ressource en Eau en Bourgogne - http://www.gip-ecofor.org/gicc/?q=node/534

Pour le territoire de l'auxerrois, à ce stade de l'étude et à défaut d'un diagnostic de vulnérabilité plus poussé, prise en compte des risques précisés ci-dessus dans les décisions d'aménagement et de développement d'infrastructures, et notamment le risque de phénomène d'ilots de chaleur dans les opérations de construction.

Obstacle(s)	
Pilotage de l'action	
Acteurs concernés / partenaires	
Cible(s)	
Acteur(s) impacté(s)	
Calendrier prévisionnel de réalisation	
Avancement de l'action	
Coûts estimés	**Gain GES estimé**
Indicateur(s) de suivi de l'action	

2-11
Communication, suivi et évaluation

.

version du 15 juin 2015

COMMUNICATION, SUIVI ET EVALUATION

Structure porteuse

Communauté de l'auxerrois

Contexte

Les volets communication, suivi et évaluation accompagnent chaque plan climat-énergie territorial.

Le lancement du PCET de la Communauté de l'auxerrois et sa mise en œuvre ont fait l'objet d'une communication de grande envergure.

Le PCET étant étendu au territoire, il n'y aura pas de résultats probants sans l'implication de tous les acteurs obtenue par une mobilisation importante.

La Communauté de l'auxerrois et ses partenaires doivent donc faire vivre le PCET durant plusieurs années en favorisant l'émergence de nouvelles actions et l'implication de nouveaux acteurs.

Il s'agit en effet de renforcer la dynamique locale initiée par la mise en œuvre des premières actions, dans l'objectif d'une réussite qui ne pourra être que collective.

Plusieurs dispositions sont envisagées pour cela :

- Communiquer les résultats encourageants et les démarches exemplaires auprès de l'ensemble des acteurs du territoire afin de maintenir leur intérêt et de renforcer la volonté d'agir.
- Rassembler régulièrement les partenaires du PCET pour présenter l'avancement de la démarche, établir des points d'étape et favoriser le partage d'expérience.
- Suivre et évaluer la démarche, par le suivi des indicateurs de réalisation portées dans chaque fiche.

Ai titre du volet réglementaire du PCET, les actions directement menées par la Communauté de l'auxerrois d'une part, à l'échelle interne de la collectivité et d'autre part, à l'échelle de ses politiques publiques (volet institutionnel), telles que regroupées dans les fiches action « patrimoine & services / compétences », se sont révélées de fait plus maitrisables que les actions territoire.

Il n'en reste pas moins vrai que la démarche d'élaboration du PCET a fait naître une ébauche de mobilisation générale à l'échelle du territoire.

Description de l'action

Le suivi et l'évaluation du PCET doivent s'effectuer à plusieurs niveaux afin d'aider le comité de pilotage à orienter l'action et s'assurer de l'objectivité des résultats du projet :

- Au niveau du processus de mise en œuvre : mise à disposition d'un référentiel de suivi et d'évaluation permettant d'évaluer la participation des acteurs, le pilotage de projet (portage politique, organisation interne), la transversalité de la démarche, la stratégie d'amélioration continue ainsi que l'évaluation du PCET, tel que développé par le conseil régional de Bourgogne, l'ADEME, Alterre Bourgogne et leurs partenaires, dans le cadre d'une initiative régionale de suivi et d'évaluation des démarches de PCET. Celui-ci se présente sous la forme d'une grille d'évaluation : les réponses à un ensemble de questions permettent de situer la démarche engagée et d'identifier les marges de progrès en termes de processus.

- Au niveau des actions et du plan d'actions : un ou plusieurs indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche.

Obstacle(s)

Pilotage de l'action

Communauté de l'auxerrois

Acteurs concernés / partenaires

Conseil régional, l'ADEME et Alterre Bourgogne pour les données de l'Observatoire Energie Climat régional

Cible(s)

Acteur(s) impacté(s)

Calendrier prévisionnel de réalisation

2011/2016

Avancement de l'action

Pour chaque fiche action, se reporter aux indicateurs chiffrés lorsqu'ils ont pu être identifiés et collectés.

Actualisation du bilan carbone / volet patrimoine & services /compétences (volet réglementaire)
Au regard au délai d'actualisation au sens réglementaire du terme (fixé à 3 ans), il a été jugé préférable d'attendre les effets du plan d'actions avant de procéder à un nouveau diagnostic.
Une actualisation est en cours de réalisation à partir des consommations de 2014 (établissement du rapport à fin octobre 2015).
Cette actualisation vaudra point d'étape et évaluation sur l'échelle interne et le volet institutionnel.

bilan carbone territoire
Les informations sont disponibles auprès de l'outil en ligne mis en place par l'Observatoire Energie Climat dont la maille d'observation est passée de régionale à intercommunale. L'intérêt est de disposer pour les communes de fiches « profil énergétique » et « tableau de bord ».
- le profil énergétique est actuellement établi sur des données 2010, les tableaux de bord sur des données 2013.
- les tableaux de bord seront révisés annuellement à partir des données relevées (par rapport aux données modélisées).
-pour le suivi des consommations d'énergie, la justesse des tableaux de bord dépendent donc de la nature des données remplies via l'outil GEBWEB (données réelles transmises par les conseils en énergie partagée généralement portés par les syndicats d'énergie ou communiquées directement par les communes si cela a été fait, ou bien sur la base de données approchées par Alterre Bourgogne).

Perspectives 2016-2020 : engagement dans la démarche de labellisation Cit'ergie (proposition au conseil communautaire d'octobre 2015).

Coûts estimés	**Gain GES estimé**

Indicateur(s) de suivi de l'action